

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS  
ET CONDITIONS DES SERVICES DE  
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Me NICOLAS ROY et  
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 4

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat pour Brookfield renewable trading and  
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat des Stratégies énergétiques et d  
le'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS                     | 5           |
| LISTE DES PIÈCES                          | 7           |
| PRÉLIMINAIRES                             | 8           |
| <br>                                      |             |
| PREUVE DE HQT - Panel 1 (suite)           |             |
| MARC-ANTOINE ROY                          |             |
| MARCO VÉZINA                              |             |
| STÉPHANE VERRET                           |             |
| MARIE-JOSÉE ROBY                          |             |
| STEVE CHAGNON                             |             |
| BENOÎT DELOURME                           |             |
| INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE          | 13          |
| INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY | 25          |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL     | 65          |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION               | 70          |
| <br>                                      |             |
| PREUVE DE HQT - Panel 3                   |             |
| BRUNO PICARD                              |             |
| STÉPHANE TALBOT                           |             |
| SOPHIE PAQUETTE, chef                     |             |
| WAHIBA SALHI                              |             |
| INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE          | 102         |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN     | 121         |
| INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY | 132         |

|   |     |
|---|-----|
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION               | 138 |
| PREUVE DE L'AQCIÉ-CIFQ                    |     |
| PAUL PAQUIN                               |     |
| PIERRE VÉZINA                             |     |
| JOCELYN B. ALLARD                         |     |
| INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETTIER       | 151 |
| INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY | 177 |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION               | 179 |
| PREUVE DE LA FCEI                         |     |
| ANTOINE GOSSELIN                          |     |
| INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL             | 186 |
| INTERROGÉ PAR LA FORMATION                | 196 |
| RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL           | 200 |

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

- E-8 (HQT) : Fournir un tableau sous la même forme que les tableaux 9.7C et 9.7D, présentant un facteur C cumulé pour la période 2016 à 2018, sur la base des mises en service réelles de 2016 à 2018; faire le même exercice de comparaison pour quatre cycles de MRI sur la période 2007-2018 (demandé par la Régie) 28
- E-9 (HQT) : A) Expliquer la note de dix pour l'indicateur IFD pour l'année 2018 indiquée au tableau R1.3 considérant le résultat de 4283 indiqué au tableau R2.2; B) S'il y a une erreur au niveau du chiffre, est-ce que cela affecte votre conclusion selon laquelle la compensation globale du Transporteur est inférieure avec sa proposition que celle résultant de la décision D-2019-060 (demandé par la Régie) 31
- E-10 (HQT) : Pour les projets inclus dans le trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 \$), préciser si les mises en service ont été réalisées aux dates prévues. Et préalablement, vérifier s'il est possible de fournir l'information demandée 52
- E-11 (HQT) : Confirmer si l'évaluation fournie au tableau de la pièce A-37 est exacte (demandé par la Régie) 56
- E-12 (HQT) : Déposer l'état d'avancement du 4 novembre 2019 auquel on réfère à la pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre du 4 mars 2019 (demandé par la Régie) 63

- E-13 (HQT) : Déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de disponibilité des équipements pour le prochain MRI au mois de janvier 2020 (demandé par la Régie) 64
- E-14 (HQT) : Réconcilier, en lien avec la pièce B-0046, page 5, les mises en service réelles ou prévues qui montrent, pour le mois de mars, 63,1 M versus la pièce B-0101 pour les mises en service du poste Saint-Patrick, qui montrent 95 M (demandé par la FCEI) 70
- E-15 (HQT) : Fournir la prévision transmise par le Distributeur en février 2018 sur 10 ans pour la charge prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25 (demandé par l'AHQ-ARQ) 124
- E-16 (HQT) : Fournir la prévision annuelle sur 10 ans de la charge prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25, qui correspond aux « plus récentes prévisions du Distributeur » de la réponse 10.1 de la DDR-3 de la Régie, B-0075 (demandé par l'AHQ-ARQ) 128
-

R-4096-2019  
9 décembre 2019

- 7 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

|          |  |    |
|----------|--|----|
| A-0037 : | Tableau intitulé « Impact des mises en service sur le revenu requis 2020 pour le projet la Romaine » | 54 |
|----------|--|----|

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)  
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9)  
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-  
9 4096-2019. Demande de modification des tarifs et  
10 conditions des services de transport pour l'année  
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 PREUVE DE HQT - Panel 1 (suite)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour. Maître Fréchette, avant qu'on commence  
15 avec... en fait, qu'on poursuive avec le panel 1,  
16 les engagements. Où en sommes-nous?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui. Alors, bonjour à tous. Yves Fréchette pour  
19 Hydro-Québec TransÉnergie. Encore heureux d'être  
20 ici accompagné de toute l'équipe pour vous saluer  
21 pour cette deuxième semaine. Alors, pour les  
22 engagements effectivement, vous ne m'en voudrez  
23 pas, vous ne nous en voudrez pas, on n'a pas de  
24 nouveau ce matin, mais on a travaillé fort pour ce  
25 que vous avez à l'écran, Madame Duquette.

1                   Alors, une présentation supplémentaire qui  
2 est en écho à vos préoccupations de vendredi. Suite  
3 aux discussions, aux échanges qui ont eu lieu avec  
4 le panel, on a préparé ça là de façon  
5 supplémentaire. Donc, il va servir de support au  
6 témoignage qui vous sera livré ce matin en écho aux  
7 propositions de la lettre procédurale du quatre  
8 (4)... du quatre (4) décembre, c'est ça.

9                   Alors, pour les engagements, on en avait  
10 parlé madame Salhi et moi, c'est une préoccupation,  
11 ne vous en... mais je vais vous revenir à la pause.  
12 Ce matin, on n'a pas eu le temps, dans  
13 l'effervescence là, d'avoir quelque chose de plus  
14 précis en termes de résultats là, mais je vous  
15 reviens tout de suite.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Puis je suis consciente que le fait que les  
18 audiences, vu que le MRI est moins... demande moins  
19 de temps d'audience qu'un coût de services, ça vous  
20 donne moins de temps pour répondre aux engagements.  
21 Mais, les argumentations théoriquement sont  
22 mercredi, alors...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Jeudi, c'est le fun aussi. On s'en reparlera. On  
25 s'en reparlera. Je vais vous donner la dynamique de

1 la rédaction de tout ça puis je pense que vous  
2 allez comprendre pourquoi j'aime toujours ça, c'est  
3 pour une question d'être en diapason avec les gens,  
4 mais je vais vous expliquer ça plus tard. Voyons où  
5 est-ce qu'on sera demain puis tout ça.

6 Ce que je voulais vous mentionner aussi,  
7 c'est, oui, les engagements il n'y a pas de souci,  
8 on a ça à l'oeil. La présentation que vous avez ce  
9 matin comme support a été déposée. Il y a quelques  
10 copies là, madame Lebus qui a généreusement  
11 contribué à faire ça.

12 Et je vais vous mentionner aussi que le  
13 panel 3, qui s'exprimera à l'égard du poste  
14 l'Aqueduc est ici à l'arrière, donc prêt par la  
15 suite à prendre le relai pour compléter la preuve  
16 en chef du Transporteur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Ça va?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Donc, on pourrait reprendre avec le panel 1, à  
25 moins que vous ayez quelque chose...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'ai juste une petite question encore.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Je vous écoute. Je vous écoute.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et c'est un autre type d'engagement, en fait, qui  
7 fait suite peut-être à nos discussions et c'était  
8 dans l'engagement, mais pour le panel 2, en fait,  
9 dans... Et là je regarde monsieur Roy qui avait  
10 discuté avec les gens de l'IREQ, où ils avaient  
11 indiqué qu'ils pouvaient intervertir pour faire la  
12 validation du taux de pertes deux mille dix-neuf  
13 (2019), si la Régie souhaitait obtenir la  
14 validation du taux de pertes deux mille dix-neuf  
15 (2019) avant qu'on améliore la méthode.

16 Est-ce que... il nous avait dit avant mars  
17 ou début mars. Je voulais juste confirmer que  
18 c'était possible à ce moment-là si ça ne vous fait  
19 rien.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Mais, il est là, hein, il est là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, oui, je le sais.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Puis vous, vous avez toute la latitude en termes de

1           procédure. Moi, si vous voulez faire...

2           LA PRÉSIDENTE :

3           J'en profite quelquefois.

4           Me YVES FRÉCHETTE :

5           Bien oui, tout à fait, tant qu'on n'en abuse pas,  
6           Madame Duquette. Mais, écoutez, moi, je m'en remets  
7           à vous, mais si vous voulez, on peut peut-être  
8           directement discuter avec lui puis voir s'il peut  
9           répondre en écho à votre préoccupation,  
10          préoccupation de la Régie. Il est là, il est  
11          assermenté et il est disponible.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Oui, oui, c'est juste parce que sinon ça va être  
14          circulaire. S'il attend la décision...

15          Me YVES FRÉCHETTE :

16          Oui.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          ... pour le faire, bien... puis que, nous, on  
19          attend sa proposition pour rendre la décision, bien  
20          évidemment...

21          Me YVES FRÉCHETTE :

22          Allez-y. Moi, en tout cas, je vais m'en remettre à  
23          vous.

24

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)  
2 jour du mois décembre, ONT COMPARU :

3

4 MARC-ANTOINE ROY

5 MARCO VÉZINA

6 STÉPHANE VERRET

7 MARIE-JOSÉE ROBY

8 STEVE CHAGNON

9 BENOÎT DELOURME

10

11 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
12 disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Monsieur Roy.

17 M. MARC-ANTOINE ROY :

18 R. La question, si j'ai bien compris, c'est : est-ce  
19 qu'on est capable de valider deux mille dix-neuf  
20 (2019) avant le mois de mars, c'est ça? Avant la  
21 fin mars?

22 Q. **[1]** Avant... au début mars parce que... Évidemment,  
23 je ne peux pas vous donner de calendrier précis de  
24 publication pour la décision tarifaire, mais ce  
25 serait évidemment qu'on attendrait votre validation

1           avant de sortir la décision pour s'assurer qu'on a  
2           le bon taux de pertes.

3       R. O.K.

4       Q. **[2]** Alors, si vous êtes capable de le produire au  
5           début mars, fin février, début mars, bien  
6           évidemment... Si vous me dites « je ne suis  
7           vraiment pas capable » on ne retardera pas la  
8           décision en juin, hein! Mais, si vous étiez en  
9           mesure de le faire, ce serait grandement apprécié.

10       Me YVES FRÉCHETTE :

11       Me permettez-vous. Si jamais vous avez besoin d'un  
12       temps de réflexion, Messieurs, on peut... je peux  
13       revenir avec la réponse, si vous me permettez là.  
14       Je vois qu'ils échangent, peut-être qu'ils ont  
15       besoin de faire certaines validations auprès de  
16       leurs collègues. Ah! C'est bien.

17       (9 h 09)

18       M. MARC-ANTOINE ROY :

19       R. En fait, je ne vois pas d'enjeu à prendre cet  
20       engagement-là, sinon que je veux juste m'assurer  
21       que l'échéancier est réaliste. Je veux juste le  
22       confirmer peut-être à la pause puis je pourrai  
23       revenir par après.

24       LA PRÉSIDENTE :

25       Excellent!

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est ce que je disais maladroitement. Je vous  
3 reviendrai avec une confirmation. Sur ce...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, on va pouvoir continuer, oui, avec votre  
6 présentation.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est ça. Alors le panel 1 donc la présentation en  
9 écho à vos préoccupations. Je vous cède la parole.  
10 Merci.

11 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

12 R. Bonjour. On a préparé une preuve complémentaire en  
13 lien avec l'IF et l'IFD. Donc, afin d'illustrer la  
14 raison pour laquelle l'évolution de l'indicateur IF  
15 se comporte différemment de l'évolution de  
16 l'indicateur IFD, je vous propose dans un premier  
17 temps de faire peut-être un bref rappel. Donc, tout  
18 d'abord, les IF, elles font référence à des  
19 retraits non planifiés d'équipements à la suite de  
20 défaillance qui, par la suite, vont se corriger  
21 soit en maintenance corrective ou en remplacement  
22 en urgence, comme on l'a vu dans la présentation  
23 vendredi dernier. Et il y a aussi les  
24 indisponibilités forcées liées aux éléments autres  
25 que des défaillances, donc la faune et la flore.

1 L'indicateur IF est limité à l'emplacement  
2 des actifs directement reliés au réseau de  
3 transport d'électricité, à savoir l'ensemble des  
4 actifs d'appareillage et d'automatisme.

5 L'indisponibilité d'un équipement entraîne celle  
6 des autres équipements dans le même emplacement.

7 Et, dans le cas d'un sectionneur, sa défaillance  
8 entraînera celle des deux emplacements adjacents.

9 L'indicateur IF est la somme de toutes les  
10 indisponibilités de tous les emplacements et pour  
11 chaque emplacement de tous les équipements, que  
12 celui-ci ait été la cause de la défaillance ou  
13 qu'il a été indisponible à la suite de la  
14 défaillance d'un autre équipement dans son même  
15 emplacement. Et aussi évidemment on ajoute au  
16 calcul de l'IF les indisponibilités en lien avec la  
17 faune, la météo, et caetera.

18 L'IF est ainsi l'indicateur qui fournit une  
19 image complète de l'état et de la disponibilité de  
20 l'ensemble du parc d'actifs. L'indicateur IFD,  
21 quant à lui, est un indicateur direct de la  
22 dégradation de l'état des actifs. À la différence  
23 du IF, lorsqu'un même événement affecte plus d'un  
24 emplacement, l'IFD considère que l'emplacement  
25 d'origine où est le patient zéro, si je peux dire

1           comme ça, ayant déclenché la défaillance.

2                       De plus, l'IFD cible seulement les six  
3 familles d'actifs majeurs suivants : les  
4 transformateurs; les disjoncteurs; les  
5 sectionneurs; les inductances; les condensateurs;  
6 et le non-conventionnel. L'IFD est ainsi  
7 l'indicateur qui permet de mesurer l'évolution de  
8 la dégradation des équipements et de constater a  
9 posteriori si la stratégie de maintenance atteint  
10 les objectifs fixés pour la famille électrique.

11                      Par ces deux définitions, j'ai voulu  
12 montrer ainsi que l'indicateur IFD est un sous-  
13 ensemble de l'indicateur IF. Maintenant, comment  
14 expliquer les deux tendances de ces deux  
15 indicateurs? Nous avons mentionné dans la  
16 présentation du cinq (5) décembre dernier que les  
17 disjoncteurs et les sectionneurs représentent près  
18 de cinquante pour cent (50 %) des équipements du  
19 parc électrique, et donc près de cinquante pour  
20 cent (50 %) des emplacements considérés dans  
21 l'indicateur IFD.

22                      De plus, de deux mille treize (2013) à deux  
23 mille dix-huit (2018), on peut constater une  
24 croissance des IFD pour ces deux mêmes familles,  
25 donc une croissance de l'ordre de seize pour cent

1 (16 %) pour les disjoncteurs et de l'ordre de  
2 trente-six pour cent (36 %) pour les sectionneurs.  
3 Ces deux familles sont donc très contributives dans  
4 le résultat obtenu de l'IFD occurrence. Cependant,  
5 les disjoncteurs et les sectionneurs représentent  
6 moins de cinquante pour cent (50 %) des équipements  
7 d'appareillage et d'automatisme dans le calcul du  
8 périmètre de l'IF.

9 À la lumière des tableaux figure 12 de la  
10 preuve, en fait on peut évaluer... Donc, on a le  
11 tableau 1 ici qui a été représenté. On voit toute  
12 la somme des IF et des IFD de deux mille treize  
13 (2013) à deux mille dix-huit (2018). Si on prend à  
14 partir du tableau R12.1 les indisponibilités des  
15 IFD, disjoncteurs et sectionneurs, donc je fais la  
16 somme et je divise par toutes les indisponibilités  
17 IFD vécues en deux mille dix-huit (2018), on va  
18 constater que, pour les sectionneurs et les  
19 disjoncteurs, ça représente soixante-seize pour  
20 cent (76 %) des IFD. Alors que ici je fais  
21 exactement le même exercice mais pour l'indicateur  
22 IF, ces deux mêmes familles vont représenter  
23 trente-sept pour cent (37 %) des IF. Le périmètre  
24 du IF étant plus grand, l'impact des deux familles  
25 dont les défaillances sont les plus en croissance

1           au niveau du parc d'actifs, auront forcément un  
2           impact moindre que si le périmètre est plus  
3           restreint, tel que l'IFD.

4           (9 h 14)

5           Deuxième point, mentionnons qu'une intervention sur  
6           un disjoncteur et un transformateur requiert plus  
7           de ressources que les autres familles. Ainsi, les  
8           interventions associées nécessitent plus de temps  
9           pour la reprise de la stratégie de maintenance  
10          adaptée et la reprise du retard.

11                   Troisième élément. Nous avons souligné,  
12          dans la présentation du cinq (5) décembre dernier,  
13          que pour les familles ayant un volume important  
14          d'équipements, l'inertie du réseau fait en sorte  
15          que la reprise, suite à l'injection de la  
16          maintenance préventive additionnelle de deux mille  
17          dix-sept (2017), sera très lente.

18                   Compte tenu du grand volume et de la  
19          tendance historique des défaillances des  
20          disjoncteurs et des sectionneurs, il faudra un  
21          certain temps avant qu'on observe la reprise, au  
22          niveau du taux de risques en maintenant, pour ces  
23          mêmes deux familles.

24                   Je vous l'ai mentionné aussi, vendredi  
25          dernier, ce que nous vivons aujourd'hui est la

1 conséquence de la non réalisation de la stratégie  
2 des années antérieures et l'effet positif lié à  
3 l'injection de la maintenance préventive  
4 additionnelle de deux mille dix-sept (2017),  
5 prendra un certain temps avant que celui-ci ne soit  
6 mesuré.

7 Dernier point. Nous avons mentionné, à la  
8 pièce HQT-2, document 1, le Transporteur  
9 soulignait, au paragraphe C :

10 Qu'en raison des fluctuations normales  
11 des résultats annuels,  
12 l'interprétation des résultats pour  
13 les IF doit être basée sur un horizon  
14 cinq ans. Le résultat de deux mille  
15 dix-huit (2018) est plus élevé que la  
16 moyenne des cinq dernières années et  
17 donc toujours jugé insoutenable.

18 Il est même supérieur aux résultats de deux mille  
19 quinze (2015) pour lesquels nous avons pris des  
20 mesures lors d'injections de maintenance préventive  
21 additionnelle.

22 On note une certaine stabilisation de l'IF  
23 pour la plupart des familles d'équipements à  
24 l'exception de l'emplacement des sectionneurs qui  
25 sont toujours en forte hausse.

1                   Cependant, leur poids relatif dans le  
2 calcul de l'IF étant moindre que dans l'indicateur  
3 IFD, la stabilisation éventuelle de l'indicateur  
4 IFD sera perceptible, subséquemment à la  
5 stabilisation de l'indicateur IF. C'est une notion  
6 de grands volumes et de tendances historiques.

7                   Donc, je resouligne que l'IFD, en ce  
8 moment, n'est pas stable en raison de son  
9 historique, et que ceci est cohérent et est le  
10 résultat de la stratégie de maintenance antérieure  
11 à deux mille dix-sept (2017), qui n'était pas  
12 totalement adaptée à l'âge du parc.

13                   Pour la suite, je vous propose de passer la  
14 parole à monsieur Chagnon.

15 M. STEVE CHAGNON :

16 R. Donc, bonjour. Maintenant, concernant la  
17 proposition en annexe de la correspondance du  
18 quatre (4) décembre, je vais offrir une  
19 appréciation de celle-ci en deux parties. Donc,  
20 soit les indicateurs et les cibles, les seuils.

21                   Premièrement, au niveau des indicateurs, à  
22 la lumière des explications données par ma  
23 collègue, madame Roby, le Transporteur considère  
24 toujours que l'utilisation du IFD, dans le champ  
25 d'intervention du MTÉR, disponibilité du réseau,

1           donne une vision tronquée de la congestion ou de la  
2           facilité à se rendre du point A au point B, tel que  
3           mentionné vendredi dernier.

4           À titre d'exemple, si on regarde seulement  
5           la congestion sur trois artères de Montréal, cette  
6           vision ne peut pas être représentative de la  
7           réalité de l'ensemble du réseau routier de la  
8           métropole.

9           Dans ce contexte, le IF représente une vue  
10          globale de la situation et le Transporteur  
11          maintient la pertinence, comme indicateur au MTÉR,  
12          sous l'axe « disponibilité du réseau ».

13          Pour ce qui est des trois indicateurs IFD  
14          qualifiés d'impact, le Transporteur, suite aux  
15          échanges de vendredi dernier, en vient à la  
16          conclusion que la durée, les premières contingences  
17          et la perte de transit ne sont pas des  
18          qualificatifs d'impacts dans le cadre du transport  
19          du point A au point B.

20          Ils sont plutôt des éléments qui qualifient  
21          la disponibilité du trajet, la notion d'impact se  
22          trouvant, alors, dans l'axe « fiabilité de  
23          services », soit le ressenti du client : « Suis-je  
24          en retard? Ai-je pu me transporter? » De plus, ces  
25          indicateurs ne sont pas matures. Ils ont seulement

1 été développés dans la dernière année par les  
2 équipes du Transporteur.

3 Deuxièmement, au niveau de l'établissement  
4 des cibles et des seuils, le Transporteur considère  
5 les données deux mille quinze (2015) à deux mille  
6 dix-huit (2018) comme étant à l'image de la  
7 performance future.

8 (9 h 19)

9 En effet, depuis deux mille quinze (2015), les IF  
10 semblent se stabiliser entre cinq mille cinq cent  
11 (5 500) et six mille deux cents (6 200) IF, même si  
12 cette affirmation reste à confirmer avec les  
13 résultats des prochaines années. Si la Régie vise  
14 un maintien de la qualité de service, la plage deux  
15 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018)  
16 est alors plus représentative de la performance du  
17 Transporteur au départ du présent MRI.

18 Cependant, en ce qui a trait aux IFD, qui  
19 est toujours en progression marqué, le Transporteur  
20 considère que l'établissement de cibles et de  
21 seuils basés sur l'historique est pénalisant.  
22 Prochaine diapo.

23 En résumé, comme on peut le voir au  
24 tableau, le Transporteur considère que si la Régie  
25 veut utiliser la proposition de l'annexe dans le

1 cadre du présent MTÉR, elle doit retirer le IFD et  
2 le substituer par le IF. Notez que dans le présent  
3 tableau le Transporteur a transposé les ratios des  
4 seuils calculés par la Régie dans sa décision D-  
5 2019-060, soit les ratios de l'IFD. Cependant, nous  
6 sommes conscients que la Régie pourrait préférer  
7 utiliser un tiers de l'écart-type.

8 De plus, autre point, retirer le  
9 qualificatif impact aux indicateurs IFD durée, IFD  
10 première contingence et IFD perte de transit. Et en  
11 terminant, l'établissement de la cible et des  
12 seuils doit être réalisé avec les données  
13 historiques les plus récentes, soit celles de deux  
14 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018).

15 Cependant, le Transporteur juge que cette  
16 proposition doit être un palliatif dans le cadre du  
17 présent MRI et que le champ de disponibilité du  
18 réseau devrait plutôt être un taux  
19 d'indisponibilité des équipements. Un indicateur  
20 taux d'indisponibilité des équipements, sans notion  
21 d'impact ni de cause, tel que le propose l'ACÉ. Cet  
22 indicateur serait développé d'ici au prochain MRI.  
23 Merci.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors ça complète, là. On était déjà dans votre

1 phase d'interrogatoire Régie.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, bien en fait ça va être à maître De  
4 Repentigny.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, c'est ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

10 Q. **[3]** Bonjour, Alexandre de Repentigny pour la Régie.

11 Alors pour ma première question, ça va porter sur  
12 le facteur C. Je vais vous référer à la pièce B-  
13 0040, c'est aux pages 34 à 37. C'est en réponse à  
14 la DDR-1 de la Régie. On pourrait afficher le  
15 document.

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 C'est à quelle page déjà?

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Pages 34 à 37.

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 Merci.

22 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Q. **[4]** C'était en réponse à la question 9.7 de la DDR-  
24 1 de la Régie. Le Transporteur comparait sa  
25 proposition pour la détermination du facteur C,

1 basé sur les mises en service projetées avec  
2 l'approche basée sur les mises en service réelles  
3 disponibles. Si on prend la page 36, le  
4 Transporteur présente les tableaux 9.7C et 9.7D. À  
5 la dernière ligne des tableaux on peut voir le  
6 facteur C, qui est cumulé sur le cycle illustratif  
7 de MRI pour les années deux mille quinze (2015) à  
8 deux mille dix-huit (2018). Le tableau 9.7C est  
9 basé sur les mises en service projetées des années  
10 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept  
11 (2017), deux mille dix-huit (2018). Le tableau 9.7D  
12 sur les mises en service réelles disponibles des  
13 années deux mille quatorze (2014) à deux mille  
14 seize (2016). Alors on aimerait comparer le facteur  
15 C cumulé des années deux mille quinze (2015) à deux  
16 mille dix-huit (2018), qui est présenté aux  
17 tableaux 9.7C et 9.7D à un facteur C cumulé pour  
18 ces mêmes années, qui serait établi sur les mises  
19 en service réelles des années deux mille seize  
20 (2016) à deux mille dix-huit (2018). Donc, est-ce  
21 que vous pourriez nous fournir un nouveau tableau  
22 sous la même forme que les tableaux 9.7C et 9.7D,  
23 mais qui présenteraient le facteur C cumulé pour la  
24 période deux mille seize (2016) à deux mille dix-  
25 huit (2018), sur la base des mises en service en

1 réelles de deux mille seize (2016) à deux mille  
2 dix-huit (2018)? Plutôt que les mises en service  
3 des années disponibles, là, deux mille quatorze  
4 (2014) à deux mille seize (2016).

5 M. MARCO VÉZINA :

6 R. On va le prendre en engagement, là, j'ai pas  
7 l'information, là.

8 Q. **[5]** Parfait, ça fait qu'on pourrait prendre  
9 l'engagement de présenter les tableaux... bien  
10 présenter, dans le fond, un tableau sous la même  
11 forme que les tableaux 9.7C et 9.7D, présentant un  
12 facteur C cumulé pour la période deux mille seize  
13 (2016) à deux mille dix-huit (2018), sur la base...  
14 sur la base des mises en service réelles de deux  
15 mille seize (2016) à deux mille dix-huit (2018).

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est l'engagement numéro 8.

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Puis dans le même engagement aussi je vous  
20 demanderais si c'est possible de faire également  
21 cet exercice de comparaison pour quatre cycles de  
22 MRI sur la période deux mille sept-deux mille dix-  
23 huit (2007-2018), donc pour qu'on ait le tableau,  
24 l'équivalent du tableau 9.7C et l'équivalent du  
25 tableau 9.7D et l'équivalent du tableau que je

1 viens de vous demander, là, avec les mises en  
2 service réelles pour quatre cycles de MRI sur la  
3 période deux mille seize (2016) à deux mille dix-  
4 huit (2018). Est-ce que vous pourriez nous le  
5 fournir aussi?

6 R. Deux mille sept (2007) à deux mille dix-huit  
7 (2018)?

8 Q. **[6]** Deux mille sept (2007) deux mille dix-huit  
9 (2018), excusez-moi, oui.

10 R. On a ça? Oui, on va prendre l'engagement.

11 Q. **[7]** Parfait, merci.

12

13 E-8 (HQT) : Fournir un tableau sous la même forme  
14 que les tableaux 9.7C et 9.7D,  
15 présentant un facteur C cumulé pour la  
16 période 2016 à 2018, sur la base des  
17 mises en service réelles de 2016 à  
18 2018; faire le même exercice de  
19 comparaison pour quatre cycles de MRI  
20 sur la période 2007-2018 (demandé par  
21 la Régie)

22 (9 h 25)

23 Ma prochaine question va porter sur des réponses du  
24 Transporteur en lien avec le retrait de  
25 l'indicateur impact IFD. Je vais vous référer à la

1 pièce B-0040 à la page 5. Est-ce qu'on pourrait  
2 l'afficher à l'écran? Au tableau R1.3, le  
3 Transporteur illustre l'application du mécanisme de  
4 liaison des indicateurs selon la décision  
5 D-2019-060. Si on regarde le tableau. Pour  
6 l'indicateur « impact indisponibilités forcées dues  
7 aux défaillances », le Transporteur évalue à dix  
8 (10) le résultat pour l'année deux mille dix-huit  
9 (2018). À la page suivante, à la page 6...

10 M. BENOÎT DELOURME :

11 R. Excusez-moi, Maître. Ça n'affiche pas. Est-ce que  
12 vous pourriez me reprendre l'écran?

13 Q. **[8]** Pour l'impact indisponibilités forcées dues aux  
14 défaillances, on peut voir que le Transporteur  
15 évalue à dix (10) pour l'année deux mille dix-huit  
16 (2018) le résultat. À la page suivante, le  
17 Transporteur conclut que sa compensation globale  
18 selon sa proposition, qui consiste à retirer  
19 l'indicateur impact IFD, est inférieure à celle qui  
20 résulterait de la décision D-2019-060.

21 Je vais maintenant vous référer à la pièce  
22 B-0040 à la page 10 au tableau R2.2. Au tableau  
23 R2.2, on peut voir pour l'année deux mille dix-huit  
24 (2018) que le résultat de l'indicateur impact IFD  
25 s'élève à quatre mille deux cent quatre-vingt-trois

1 (4283), soit un résultat plus élevé que le seuil  
2 maximal de trois mille deux cent vingt-six (3226)  
3 fixé par la Régie dans sa décision D-2019-060.

4 Alors, considérant que, pour l'année deux  
5 mille dix-huit (2018), l'indicateur impact IFD  
6 s'élève à quatre mille deux cent quatre-vingt-trois  
7 (4283), soit un résultat plus élevé que le seuil un  
8 maximal retenu par la Régie pour cet indicateur,  
9 est-ce que vous pouvez nous expliquer la note de  
10 dix (10) indiquée pour cet indicateur à l'année  
11 deux mille dix-huit (2018) au tableau R1.3? On se  
12 serait attendu à y voir une note de zéro.

13 M. STEVE CHAGNON :

14 R. On va prendre un engagement pour l'expliquer.

15 Q. **[9]** Parfait. Alors, l'engagement, ce serait  
16 d'expliquer la note de dix (10) pour l'indicateur  
17 IFD pour l'année deux mille dix-huit (2018)  
18 indiquée au tableau R1.3 considérant le résultat de  
19 quatre mille deux cent quatre-vingt-trois (4283)  
20 indiqué au tableau R2.2. Puis ce qu'on voulait  
21 savoir également, c'est -on pourrait le mettre dans  
22 l'engagement- c'est, s'il y a une erreur au niveau  
23 du chiffre, est-ce que cela affecte votre  
24 conclusion selon laquelle la compensation globale  
25 du Transporteur est inférieure avec sa proposition

1 que celle résultant de la décision D-2019-060.

2

3 E-9 (HQT) : A) Expliquer la note de dix pour  
4 l'indicateur IFD pour l'année 2018  
5 indiquée au tableau R1.3 considérant  
6 le résultat de 4283 indiqué au tableau  
7 R2.2; B) S'il y a une erreur au niveau  
8 du chiffre, est-ce que cela affecte  
9 votre conclusion selon laquelle la  
10 compensation globale du Transporteur  
11 est inférieure avec sa proposition que  
12 celle résultant de la décision  
13 D-2019-060 (demandé par la Régie)

14

15 Ma prochaine question maintenant est en lien avec  
16 une recommandation de l'AHQ-ARQ. Alors, le  
17 Transporteur demande le retrait de l'indicateur  
18 impact IFD aux fins de l'évaluation de la  
19 performance dans le cadre du MTÉR. L'AHQ-ARQ  
20 recommande de ne pas accéder à la demande du  
21 Transporteur et de lui accorder pendant le terme  
22 courant du MRI un résultat de zéro pour les douze  
23 point cinq (12,5) points reliés à l'indicateur  
24 impact IFD. Le Transporteur, en réponse à la  
25 question 5.1 de la DDR 4 de la Régie, à la pièce

1 B-0082 aux pages 16 à 17, indique notamment que la  
2 proposition de l'AHQ-ARQ est non fondée et  
3 inéquitable. Il soumet entre autres que la  
4 proposition de l'AHQ-ARQ pénalise injustement le  
5 Transporteur en retirant systématiquement douze  
6 point cinq pour cent (12,5 %) de la pondération du  
7 MTÉR.

8 (9 h 30)

9 Q. **[10]** Alors, ma question est la suivante : Si la  
10 pondération accordée à l'indicateur Impact IFD  
11 était réduite de moitié puis que l'autre partie  
12 était répartie sur les autres indicateurs, est-ce  
13 que vous considéreriez que cette proposition serait  
14 tout aussi inacceptable?

15 Considérant que, contrairement à la  
16 proposition de l'AHQ-ARQ, le Transporteur aurait  
17 toujours la possibilité d'obtenir une note globale  
18 de plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) s'il  
19 maintient la qualité de service pour les autres  
20 indicateurs?

21 R. On pense que c'est...

22 Q. **[11]** On voulait avoir vos commentaires à l'égard de  
23 cette proposition, disons, mitoyenne.

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Ça nous apparaît tout aussi inacceptable.

1 Q. **[12]** Parfait. Euh... maintenant, ma prochaine  
2 question va porter sur le critère « durée IFD-  
3 Impact ». À la pièce B-0080, à la page 7, le  
4 Transporteur indique que :

5 Il n'est pas en mesure de déterminer  
6 les périodes d'attente  
7 d'intervention[...]

8 R. Maître De Repentigny, excusez-moi... Juste... parce  
9 que... avec les cotes B... Il faut qu'on se  
10 retrouve avec...

11 Q. **[13]** Oui?

12 R. ... nos cotes. Alors...

13 Q. **[14]** C'est la pièce HQT-10, document 1.4.

14 R. Hum...

15 Q. **[15]** À la page 7, réponse à la DDR-4.

16 R. Et c'est la réponse à quelle question? Pardon?

17 Q. **[16]** C'est la réponse à la... Bien, c'est le  
18 passage où... juste un instant là... C'est la page  
19 7, c'est la réponse à la question 2.3. Le  
20 Transporteur indique que :

21 Il n'est pas en mesure de déterminer  
22 les périodes d'attente d'intervention  
23 en l'absence d'un besoin immédiat. Les  
24 systèmes d'entreprise ne permettent  
25 pas d'avoir cette nuance dans

1 l'évaluation de la durée. Le  
2 Transporteur est seulement en mesure  
3 de connaître quand l'emplacement  
4 d'exploitation a été retiré du réseau  
5 et quand il a été remis sous tension.

6 L'AHQ-ARQ recommande, quant à elle, d'utiliser la  
7 durée totale des indisponibilités forcées tant que  
8 le Transporteur n'est pas en mesure de déterminer  
9 la durée sans les temps d'attente d'interventions.

10 On voulait savoir si vous étiez capables de  
11 nous indiquer si la durée d'attente d'intervention  
12 représente une proportion importante de la durée  
13 totale mesurée par le critère « durée »?

14 M. STEVE CHAGNON :

15 R. On n'est pas en mesure de qualifier cet élément-là  
16 puisque, comme on l'a dit dans la réponse, on n'a  
17 pas les données pour le faire. Maintenant, il reste  
18 quand même qu'on est d'avis que la durée d'une  
19 intervention...

20 La durée, elle devrait être complète,  
21 incluant le temps d'attente, puisque cette durée-  
22 là, elle est le reflet de la manière dont on a  
23 traité les enjeux sur le réseau. Donc, la  
24 priorisation, les enjeux d'approvisionnements, et  
25 caetera.

1                   Donc, ce n'est pas seulement le délai  
2 d'intervention pure, mais le délai de ramener  
3 l'équipement sur le réseau qui est l'élément le  
4 plus important, à notre avis.

5                   Maintenant, pour répondre à votre question,  
6 la réponse est : Non, on ne peut pas qualifier...

7 Q. **[17]** Même pas un ordre de grandeur?

8 R. Je n'ai pas... on n'a pas cette information-là.

9 Q. **[18]** Puis on vous en a, peut-être, déjà parlé, mais  
10 est-ce que vous pouvez nous dire, c'est quoi les  
11 équipements les plus concernés là par cette  
12 problématique?

13 R. Bien, c'est l'ensemble des équipements là. On  
14 est...

15 Q. **[19]** Hum, hum.

16 R. Donc, les systèmes ne permettent pas d'avoir cette  
17 information-là. Donc, l'ensemble des systèmes du  
18 Transporteur peuvent avoir des durées d'attente et  
19 à ce moment-là, on ne peut pas les qualifier.

20 Q. **[20]** Parfait, merci. Maintenant, ma prochaine  
21 question va porter sur les réponses du Transporteur  
22 concernant la date d'application du mécanisme de  
23 liaison des indicateurs de performance au MTÉR.

24                   Alors, je vais vous référer à la pièce B-  
25 0066, à la page 10. Là, je n'ai pas la cote HQT,

1           mais on va pouvoir l'avoir là, si on l'affiche à  
2           l'écran, B-0066 à la page 10. C'est en réponse à la  
3           question 2.2... 2.1, excusez-moi. Parfait.

4                       Alors, la Régie vous demandait d'indiquer  
5           la date limite à laquelle la décision sur la  
6           liaison des indicateurs de performance au MTÉR  
7           aurait dû être rendue pour être applicable aux  
8           résultats de l'année deux mille dix-neuf (2019).

9           (9 h 35)

10           Le Transporteur a expliqué que... bon... la  
11           décision... Il considère la décision tardive et que  
12           la décision est caractérisée par certains éléments,  
13           dont l'inclusion de quatre nouveaux indicateurs, le  
14           remplacement d'un des six indicateurs proposé par  
15           un autre indicateur, une pondération différente de  
16           celle proposée. Et ensuite, il indique que pour  
17           avoir la possibilité d'influencer les résultats des  
18           indicateurs par un ajustement de ses actions, il  
19           doit pouvoir faire un travail continu tout au long  
20           de l'année. Et avec une décision reçue au début du  
21           mois de mars, il aurait été possible, bon,  
22           d'appliquer la liaison, mais comme elle a été  
23           rendue en mai il n'est pas possible, selon lui.  
24           Alors j'aimerais simplement que vous élaboriez un  
25           peu plus sur la question de la tardivité étant

1 donné que les audiences dans ce dossier-là sont  
2 intervenues en février, la décision est arrivée en  
3 mars, est-ce que vous considérez que dans ce  
4 contexte-là la décision est arrivée tardivement?

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. C'est une question de principe, c'est-à-dire il  
7 faut connaître les règles du jeu avant de  
8 commencer. On arrive avec une décision au mois de  
9 juin et on va être évalué sur la base de ces  
10 critères-là, qui sont établis en milieu d'année.  
11 Alors c'est pas une demande qui nous apparaît  
12 raisonnable au niveau de l'entreprise, que de juger  
13 de sa performance, alors qu'on connaît, on reçoit  
14 une décision en juin, on prend connaissance de la  
15 décision, on se familiarise avec les indicateurs et  
16 par la suite ça laisse peu de temps pour agir en  
17 fonction des indicateurs qu'on détermine, qui sont  
18 les indicateurs qu'on doit suivre au courant de  
19 l'année. Donc, c'est vraiment une question de  
20 principe, de dire : bien si on commence... si on  
21 joue une partie, bien on va connaître les règles  
22 dès le départ. Puis le mois de mars, bien le mois  
23 de mars c'est le moment habituel dans lequel... fin  
24 février, début mars, c'est le moment habituel dans  
25 lequel on reçoit une décision, donc c'est dans le

1 cours normal des choses.

2 Q. [21] Est-ce que vous avez informé la Régie lors du  
3 dossier tarifaire précédent, que pour être  
4 applicable à l'année deux mille dix-neuf (2019), la  
5 décision devait être rendue avant le début du mois  
6 de mars, considérant que c'était la demande que  
7 vous aviez formulée. C'était pour une application  
8 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) et les  
9 années suivantes, donc dans le contexte où le  
10 débat, dans le fond, a eu lieu pour une application  
11 pour deux mille dix-neuf (2019), est-ce que vous  
12 avez informé la Régie pour lui dire : écoutez, si  
13 jamais la décision était rendue après telle date,  
14 on ne peut pas l'appliquer à l'année deux mille  
15 dix-neuf (2019).

16 R. Bien la position qui a été présentée c'était celle  
17 de dire que les paramètres allaient s'appliquer  
18 durant la période du MRI, donc lorsqu'on était dans  
19 le cadre des débats, on entrevoyait que ça allait  
20 s'appliquer sur l'ensemble de la période, mais de  
21 façon pratique une fois qu'on reçoit une décision  
22 au mois de juin, ça devient très difficile par la  
23 suite d'agir en fonction de cette décision-là et  
24 d'ajuster les comportements en fonction de ce qui  
25 est souhaité comme mesure de performance. Donc, je

1 ne pense pas qu'il y a eu cette indication-là dans  
2 le dernier dossier, là. J'ai pas révisé tout le  
3 dossier, là, mais je ne pense pas effectivement  
4 qu'on a fait cette mise en garde-là sur l'année  
5 deux mille dix-neuf (2019). Je dois vous dire qu'on  
6 a plutôt... lorsqu'on a reçu la décision au mois de  
7 juin puis on s'est mis à l'analyser, c'est là qu'on  
8 s'est rendu compte qu'en fin de compte c'est un peu  
9 tard dans l'année pour commencer à être jugé sur  
10 des actions d'une année complète, basé sur des  
11 indicateurs qu'on connaît à mi-année.

12 Q. **[22]** Parfait. Est-ce que vous avez des commentaires  
13 additionnels à formuler quant à la possibilité que  
14 la Régie décide, dans le présent dossier, que le  
15 mécanisme doit s'appliquer à l'année deux mille  
16 dix-neuf (2019)?

17 R. Écoutez, notre position est claire. Je veux dire si  
18 la Régie n'est pas d'accord avec notre position, la  
19 Régie décidera ce qu'elle veut décider par rapport  
20 à cet indicateur-là, mais vous demandez la position  
21 de l'entreprise, je vous la donne. Et clairement,  
22 pour nous, ça ne nous apparaît pas équitable de  
23 partir avec une année dans laquelle on reçoit des  
24 indicateurs à mi-année. Maintenant, je pense que  
25 c'est important que je vous la donne, la position

1 de l'entreprise, en toute transparence, on comprend  
2 que la Régie va trancher en bout de ligne.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître De Repentigny.

5 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[23]** Si je peux prendre juste... la question ici,  
9 elle est le... vous avez fait votre proposition au  
10 mois d'août deux mille dix-huit (2018) pour l'année  
11 deux mille dix-neuf (2019). La Régie a  
12 immédiatement annoncé que la période d'audience  
13 réservée pour la portion MRI serait janvier deux  
14 mille dix-neuf (2019). Vous vous attendiez quand  
15 même à une décision en mars deux mille dix-neuf  
16 (2019).

17 R. Pas nécessairement en juin.

18 (9 h 40)

19 Q. **[24]** Ça fait que... et si... et en fait l'autre  
20 question vient sur le fait que ce sont des  
21 indicateurs de maintien de la qualité. Normalement,  
22 c'est quelque chose que vous auriez dû continuer.  
23 Vous étiez sur votre lancée. C'est des chiffres  
24 historiques. Les données ne sont pas, comme marqué  
25 dans la décision de juin, des données pénalisantes

1 pour le Transporteur. Vous étiez en coût de  
2 services à ce moment-là. Pour deux mille dix-neuf  
3 (2019), vous êtes toujours en coût de services là,  
4 je parle. Vous étiez dans le MRI, mais la première  
5 année était en coût de services. Donc, j'aimerais  
6 juste bien comprendre.

7 Je comprends que l'instinct humain, c'est  
8 de dire « bien là, si je veux avoir droit à ma  
9 portion du MTÉR, j'aurais peut-être mis plus  
10 d'efforts sur certains indicateurs si j'avais su  
11 que c'étaient ceux-là qui allaient compter. » Mais,  
12 c'est tous des indicateurs de maintien. Ils étaient  
13 théoriquement tous susceptibles d'être dans le  
14 MTÉR, ceux qu'on suivait déjà, parce qu'on avait  
15 dit qu'on prendrait l'historique. Non? Je...

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Bien, c'est comme, c'est comme je ferais un  
18 parallèle avec des objectifs corporatifs. Les  
19 objectifs qu'on fixe au niveau de rémunérations au  
20 niveau des gestionnaires, on fait plein de choses  
21 dans une année. On détermine ce qui peut être  
22 prépondérant, ce qui peut être plus important en  
23 cours d'année, puis les gens ajustent leurs  
24 comportements en fonction des objectifs qui sont  
25 fixés.

1                   Alors, oui, il y a plusieurs indicateurs.  
2                   D'abord, il y en a plusieurs qui ont été rajoutés  
3                   par rapport à ce qui était proposé. Mais, oui, il y  
4                   a plusieurs indicateurs, on fait plein de choses  
5                   dans l'année. Mais, ce que la Régie nous dit par  
6                   ces indicateurs-là qu'elle a choisis pour le MTER,  
7                   elle nous dit « lorsqu'on va évaluer le maintien de  
8                   la qualité de service, c'est ceux-là qu'on va  
9                   regarder précisément. » Et il ne faut pas s'étonner  
10                  que ça va conditionner le comportement de  
11                  l'entreprise.

12                Q. **[25]** Merci. Je m'excuse, Maître de Repentigny.

13                   Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

14                Q. **[26]** Ma prochaine question va porter sur les mises  
15                   en service deux mille dix (2010). Alors, je vais  
16                   vous référer à la pièce B-0011, soit HQT-5,  
17                   Document 1, à la page 52. On pourrait l'afficher à  
18                   l'écran, s'il vous plaît, c'est le tableau A7.7-3.

19                   Vous l'avez. Parfait. Le tableau A7.7-3  
20                   présente les mises en service prévues pour l'année  
21                   témoin deux mille vingt (2020). Est-ce que vous  
22                   pouvez nous indiquer si, à l'heure actuelle, des  
23                   éléments susceptibles d'induire des retards ou des  
24                   reports dans les mises en service prévues sont, en  
25                   date d'aujourd'hui, connus du Transporteur?

1 R. La seule mise en service qui risque de décaler,  
2 c'est celle de Nemiscau. Mais, Nemiscau, on se  
3 souvient que le dossier a été déposé récemment à la  
4 Régie pour étude. Et comme à l'habitude, si on n'a  
5 pas la décision de la Régie avant, avant la  
6 décision, je ne dirais pas « la finale » là, mais  
7 la décision sur le fond qui, par la suite, nous  
8 demande de faire une mise à jour. Alors, cette mise  
9 en service là sera retirée.

10 Q. **[27]** O.K. Parfait. Ma prochaine question va porter  
11 sur l'acuité des prévisions. Alors, je vais vous  
12 référer à la preuve de l'AQCIE-CIFQ, à la pièce C-  
13 AQCIE-CIFQ-0010, à la page 8. On pourrait  
14 l'afficher à l'écran, si c'est possible.

15 (9 h 45)

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. AQCIE-CIFQ page 8?

18 Q. **[28]** Oui. C'est le tableau dans le bas de la page  
19 qui présente les immobilisations corporelles en  
20 exploitation. Alors, le tableau de l'AQCIE présente  
21 les écarts entre les montants réels et projetés  
22 pour les immobilisations corporelles nettes en  
23 exploitation selon la moyenne des 13 soldes pour la  
24 période deux mille quatorze (2014) à deux mille  
25 dix-huit (2018). Pour cette période, la moyenne des

1 écarts entre les montants projetés par le  
2 Transporteur et les montants réels est de trois  
3 cent soixante-cinq point un millions (365,1 M\$). De  
4 plus, on constate un écart pour l'année deux mille  
5 dix-huit (2018) de quatre cent cinquante-trois  
6 virgule quatre millions (453,4 M\$), soit un montant  
7 plus élevé pour la période observée.

8 Sur la base de ce tableau-là présenté par  
9 l'AQCIE, on pourrait conclure qu'il y a, malgré les  
10 outils développés par le Transporteur au cours des  
11 dernières années, une surestimation récurrente pour  
12 chacune des cinq dernières années. Dans le cadre de  
13 la présentation du panel 1, le Transporteur a  
14 notamment indiqué qu'il est confiant de réaliser  
15 les mises en service prévues pour deux mille dix-  
16 neuf (2019) et que le solde d'ouverture de la base  
17 de tarification en deux mille vingt (2020) est  
18 adéquat.

19 Ce qu'on aimerait, c'est, est-ce que vous  
20 pouvez préciser les éléments qui devraient nous  
21 permettre de croire que le Transporteur a, pour  
22 deux mille vingt (2020), amélioré l'acuité de ses  
23 prévisions quant au moment prévu des mises en  
24 service au cours de l'année deux mille vingt  
25 (2020)? Parce qu'on comprend que, pour les mises en

1 service qui sont projetées, le total des mises en  
2 service qui est projeté au niveau de l'acuité des  
3 prévisions, je pense que, en général, c'est  
4 correct, mais en ce qui a trait à la moyenne des 13  
5 soldes puis au moment prévu des mises en service  
6 dans l'année, on voit qu'il y a une surestimation.  
7 Donc, c'est sur cet élément-là qu'on veut savoir  
8 qu'est-ce qui devrait faire en sorte qu'on devrait  
9 croire que vos prévisions sur le moment des mises  
10 en service vont être plus justes que par les années  
11 passées?

12 M. MARCO VÉZINA :

13 R. Comme on l'a expliqué, donc la gestion de  
14 TransÉnergie a mis depuis quelque temps en place  
15 plusieurs moyens pour améliorer l'acuité des mises  
16 en service. Entre autres, on a mentionné les  
17 objectifs pour la Haute Direction. Je suis moins  
18 impliqué dans ce que je vais énumérer, mais c'est  
19 des mesures qui ont été mises en place. Donc, on a  
20 aussi mis des objectifs pour les chefs pour les  
21 mises en service. Les chefs réalisation de projets  
22 s'assurent d'avoir l'organisation prête puis de  
23 pouvoir respecter les temps et les coûts. On a mis  
24 en place aussi des comités conjoints avec Hydro-  
25 Québec Équipements pour bien s'assurer de

1 l'avancement des projets puis de la portée des  
2 mises en service.

3 Môme chose, il y a des comités conjoints  
4 entre le planificateur chez TransÉnergie et  
5 l'exploitant pour s'assurer qu'on ait une meilleure  
6 acuité de mises en service aussi. Également, on est  
7 protégé par notre facteur de glissement. Le facteur  
8 de glissement, on le comprend mieux. Il est  
9 appliqué de façon mensuelle aussi. Puis on regarde  
10 l'avancement des projets au moment d'établir pour  
11 nous aider là-dessus. Donc, c'est comme ça un peu  
12 qu'on a amélioré dans les dernières années  
13 l'acuité. Puis on voit que, pour deux mille dix-  
14 neuf (2019), ça commence à porter fruit. On a des  
15 mises en service année de base qui s'alignent pour  
16 être supérieures à ce qui est année témoin deux  
17 mille dix-neuf (2019).

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Pour l'année deux mille dix-neuf (2019), je vous  
20 référerai à la page 7 de la présentation  
21 principale qu'on a faite vendredi, dans laquelle on  
22 voit effectivement pour les grands projets les  
23 mises en service qui sont effectuées dans les mois  
24 qui étaient prévus.

25 Q. [29] Parfait. Puis pour les améliorations que vous

1       avez apportées, vous dites, dans les dernières  
2       années, est-ce qu'il y a eu des nouvelles  
3       améliorations? Est-ce qu'il y a des nouveaux  
4       éléments qui se sont concrétisés dans la dernière  
5       année qui pourraient nous permettre de croire qu'il  
6       y a un changement par rapport au passé? Ou quand  
7       vous parlez des objectifs et tout ça, ça fait déjà  
8       plusieurs années que c'est déjà en place?

9       M. MARCO VÉZINA :

10      R. Je vais débiter. D'abord, Hydro-Québec a renégocié  
11      ses conventions collectives. Puis, entre autres,  
12      avec les métiers, on s'est doté d'une plus grande  
13      flexibilité opérationnelle avec des horaires de  
14      travail trois/un, trois/sept, à des horaires de  
15      douze (12) heures par jour. Donc, c'est sûr, là,  
16      que ça donne une meilleure capacité opérationnelle  
17      pour suivre les entrepreneurs, faire nos mises en  
18      service. Donc, il y a eu des petits changements au  
19      niveau des conventions collectives. Puis mes  
20      collègues aussi vont compléter la réponse.

21      (9 h 50)

22      M. MARC-ANTOINE ROY :

23      R. Donc, un autre élément également qui a été mis en  
24      place dans la dernière année, afin de favoriser les  
25      mises en service, et on a mis en place une... On la

1 baptise ainsi là, mais c'est une espèce de tour de  
2 contrôle au niveau des retraits pour s'assurer  
3 qu'on voit bien venir les retraits à venir puis  
4 qu'on arrive à octroyer ces retraits-là aux moments  
5 opportuns et qu'on décèle les enjeux d'avance.

6           Donc, ce que j'ai qualifié de « tour de  
7 contrôle » là, c'est une conférence téléphonique  
8 qui regroupe l'exploitant et les unités de  
9 maintenance, et les unités d'équipements pour  
10 s'assurer que tout le monde est là au bon moment et  
11 à temps. Donc, c'est un des éléments qui a été mis  
12 en place, également.

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Si je peux me permettre d'ajouter une vision un  
15 petit peu moyen terme. Donc, quand on identifie des  
16 projets qu'on sait qu'ils vont être difficiles à  
17 faire, à réaliser. Donc, je pense, par exemple, au  
18 rehaussement thermique des lignes Lévis-Nicolet,  
19 dans le cadre du Projet NECEC.

20           Donc, c'est un projet qu'on vient de vous  
21 déposer il y a quelques semaines là, un dossier  
22 Régie, mais là, on sait que ça va être difficile,  
23 donc on monte une équipe ad hoc pour avoir toutes  
24 les parties prenantes autour de la table et faire  
25 un suivi régulier.

1                   Donc, on va placer ces retraits, qui sont  
2 complexes, rapidement dans le temps, et on va  
3 construire autour de ça, les autres retraits, les  
4 autres actions sur le réseau et on va faire en  
5 sorte de stabiliser ces éléments-là, deux ans  
6 d'avance, trois ans d'avance.

7    Q. [30] Merci. Je vais maintenant vous référer à la  
8 pièce B-0101, la présentation du Panel 1 et la page  
9 6, dont vous venez de parler, considérant... qui  
10 porte sur l'année deux mille dix-neuf (2019). La  
11 page 6... merci.

12                   Dans votre tableau de la page 6, on peut  
13 voir que soixante-neuf pour cent (69 %) des mises  
14 en service prévues de deux milliards trois cent  
15 trente-cinq millions (2 335 M\$) ont été réalisées  
16 au trente et un (31) octobre deux mille dix-neuf  
17 (2019). Ce qui nous donne un montant d'environ là,  
18 un milliard six cent onze millions (1 611 M\$).

19                   Si on enlève, de ce montant-là, les six  
20 plus importants projets qui ont été réalisés  
21 jusqu'à maintenant là, pour une valeur d'un  
22 milliard deux cent vingt-six millions (1 226 M\$),  
23 on obtient un montant d'environ trois cent quatre-  
24 vingt-cinq millions (385 M\$) de mises en service  
25 réalisées au trente et un (31) octobre deux mille

1 dix-neuf (2019), pour des projets autres que les  
2 six plus importants.

3 Alors, à l'égard de ces projets-là, qui  
4 sont inclus dans le trois cent quatre-vingt-cinq  
5 millions (385 M\$), est-ce que les mises en service  
6 ont été réalisées aux dates prévues? En général,  
7 est-ce que vous êtes en mesure de préciser?

8 M. MARCO VÉZINA :

9 R. Bien, c'est ça. Outre les six plus grandes mises en  
10 service là, on parle quand même là de dizaines de  
11 projets pour les autres éléments. Puis c'est pour  
12 ça, entre autres, qu'on introduit notre facteur de  
13 glissement qui vient un peu pallier à un potentiel  
14 décalage qu'il pourrait y avoir parce qu'on  
15 comprend que c'est plusieurs petits projets aussi.

16 Ça fait que je n'ai pas l'information comme  
17 telle là, mais on demeure confiant là que...

18 L'important, c'est que notre solde d'ouverture de  
19 la base de tarification de deux mille vingt (2020)  
20 soit adéquat. Puis on demeure confiant là qu'avec  
21 les mécanismes qui sont en place, que ça devrait  
22 l'être là.

23 Q. **[31]** Est-ce que vous seriez en mesure de prendre un  
24 engagement pour nous indiquer si, en général, ou  
25 si, de façon précise là, si les mises en service

1 ont été réalisées, telles que prévues?

2 R. Il faudrait que je vérifie la capacité qu'on a de  
3 le faire. Comme je vous le dis, il y a les facteurs  
4 de glissement qui viennent pallier un peu ce  
5 potentiel-là. Il faudrait que je vérifie si on peut  
6 prendre un engagement pour ça là, pour les trois  
7 cents autres millions (300 M\$) là.

8 Q. **[32]** O.K. On pourrait prendre l'engagement de  
9 vérifier puis si c'est possible, fournir  
10 l'information? Alors...

11 R. Exactement.

12 Q. **[33]** Parfait. Alors, ça va être l'engagement  
13 numéro...

14 LA GREFFIÈRE :

15 10.

16 Q. **[34]** Et ça sera de : Pour les projets inclus dans  
17 le trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 \$),  
18 préciser si les mises en service ont été réalisées  
19 aux dates prévues. Mais préalablement à ça,  
20 vérifier, si c'est possible là, sans trop de  
21 travail, peut-être là, de fournir l'information  
22 demandée.

23

24 E-10 (HQT) : Pour les projets inclus dans le trois  
25 cent quatre-vingt-cinq millions

1 (385 \$), préciser si les mises en  
2 service ont été réalisées aux dates  
3 prévues. Et préalablement, vérifier  
4 s'il est possible de fournir  
5 l'information demandée (Demandé par la  
6 Régie).

7

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Oui. Vous comprendrez que c'est une question de  
10 délai aussi, hein? Avec l'audience qui est en  
11 cours.

12 Q. **[35]** Oui.

13 R. C'est une question de... Est-ce qu'on est capable  
14 de le faire rapidement? Comme maître Duquette le  
15 mentionnait, les argumentations s'en viennent...

16 Q. **[36]** Oui.

17 R. ... mercredi, je pense là... ou peut-être jeudi,  
18 selon maître Fréchette là, mais...

19 Q. **[37]** Oui.

20 R. ... mais... donc, c'est juste une question  
21 de : Est-ce qu'on est capable de le produire  
22 rapidement?

23 (9 h 55)

24 Q. **[38]** Parfait.

25 R. Vous pourrez nous préciser le délai, puis on pourra

1 voir, s'il y a lieu, de requérir ou non.

2

3 M. MARCO VÉZINA :

4 R. J'essaie de voir, là, peut-être qu'on pourrait...

5 une variante, peut-être de regarder les plus

6 importantes parmi ceux-là puis de faire un

7 pourcentage qui pourrait apparaître probant, là, je

8 ne sais pas si on peut se rendre à un certain

9 pourcentage.

10 Q. **[39]** Si vous êtes en mesure d'expliquer environ

11 quatre-vingt pour cent (80 %) du montant, ça

12 pourrait être... ça pourrait être raisonnable.

13 Mes prochaines questions maintenant vont  
14 porter sur le projet de raccordement des centrales  
15 du complexe de La Romaine. Alors dans l'éventualité  
16 où la Régie considérerait que l'impact - c'est une  
17 proposition de l'AQCIE - et dans l'éventualité où  
18 la Régie considérerait que l'impact du report de la  
19 mise en service de la centrale Romaine-4 ne devait  
20 pas être assumé par la clientèle du Transporteur,  
21 nous souhaiterions obtenir l'impact de ce report  
22 sur le revenu requis de deux mille vingt (2020).

23 On a évalué cet impact, selon nos calculs,  
24 à environ cinquante-six point huit millions (56,8  
25 M). Je vais déposer le tableau en question, mais on

1 peut l'afficher également à l'écran. O.K. O.K. Je  
2 vais déposer le tableau puis je peux vous en  
3 remettre une copie.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Ce sera la cote A-37.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Madame la Greffière, si on vous envoie une copie  
8 électronique par courriel...

9 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... est-ce que vous pourriez l'afficher?

13 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

14 La description du tableau c'est : « Impact des  
15 mises en service sur le revenu requis deux mille  
16 vingt (2020) pour le projet la Romaine ». Est-ce  
17 que c'est possible finalement de l'afficher à  
18 l'écran ou...?

19

20 A-0037 : Tableau intitulé « Impact des mises en  
21 service sur le revenu requis 2020 pour  
22 le projet la Romaine »

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Monsieur Parent, auriez-vous la gentillesse

1 d'envoyer la pièce électronique? Merci.

2 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

3 Q. **[40]** Je vais vous dire en gros, là, ce qu'on a  
4 constaté.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Parfait.

7 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

8 Q. **[41]** Donc, ce qu'on a évalué c'est que si la mise  
9 en service de la centrale Romaine-4 avait eu lieu  
10 tel que prévu au mois d'avril deux mille vingt  
11 (2020), on évalue l'impact sur le revenu requis de  
12 l'année deux mille vingt (2020) à quarante-quatre  
13 virgule un millions de dollars (44,1 M\$). Avec le  
14 report de la mise en service de la Romaine-4, on  
15 évalue cet impact à cent point neuf millions de  
16 dollars (100,9 M\$). En conséquence, selon notre  
17 évaluation, un montant additionnel de cinquante-six  
18 virgule huit millions (56,8 M\$) sera inclus au  
19 revenu requis de l'année deux mille vingt (2020) en  
20 raison de ce report-là, et bon, du décalement de la  
21 contribution. Alors ce qu'on voulait c'est... est-  
22 ce que vous pouvez nous confirmer si cette  
23 évaluation est exacte et si c'est possible de le  
24 faire maintenant on peut certainement prendre un  
25 engagement pour confirmer l'évaluation de la Régie

1 et voir s'il y a des nuances à faire, selon vous,  
2 quant à notre évaluation. Et ça, c'est bien sûr  
3 dans l'éventualité où la Régie décidait de se  
4 rendre à l'idée que la contribution ne doit pas...  
5 que le report ne doit pas être assumé par la  
6 clientèle.

7 R. On peut certainement prendre l'engagement de  
8 valider les mathématiques.

9 Q. **[42]** Parfait. Alors engagement numéro 11 :  
10 confirmer si l'évaluation fournie au tableau de la  
11 pièce A-37 est exacte.

12  
13 E-11 (HQT) : Confirmer si l'évaluation fournie au  
14 tableau de la pièce A-37 est exacte  
15 (demandé par la Régie)

16  
17 R. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions  
18 concernant la Romaine, mais bien entendu on va  
19 faire la validation des mathématiques, si elles  
20 sont exactes, mais c'est à la lumière de toutes les  
21 réponses qu'on a déjà fournies concernant...

22 Q. **[43]** Oui, oui.  
23 (10 h00)

24 R. ... le dossier, là. Je pense que c'est... je  
25 réitère tout ce qu'on a mis en preuve concernant

1 l'opportunité d'apporter une modification au niveau  
2 de la mise en service de la Romaine-4.

3 Q. **[44]** Parfait. Je vais avoir quelques questions sur  
4 le projet. D'abord, est-ce que vous pouvez  
5 confirmer que le montant actuellement dans la base  
6 de tarification de un milliard quatre cent  
7 soixante-trois virgule un millions (1,463,1 G\$)  
8 pour le projet de raccordement des centrales du  
9 complexe la Romaine est uniquement lié aux  
10 centrales la Romaine-1, 2 et 3? C'était le montant  
11 du rapport annuel au trente et un (31) décembre  
12 deux mille dix-huit (2018).

13 M. MARCO VÉZINA :

14 R. Ça n'inclut pas les mises en service de Romaine-4.

15 Q. **[45]** Parfait. Ça fait que c'est vraiment juste 1,  
16 2, 3?

17 R. Oui.

18 Q. **[46]** Parfait. Étant donné que, bon, seule la mise  
19 en service de la centrale de la Romaine-4 a été  
20 reportée, aurait-il été possible, lorsque vous avez  
21 convenu d'une entente écrite sur les conditions du  
22 report là suivant l'article 23 de l'entente de  
23 raccordement, d'y inclure le versement des  
24 contributions associé à tout le moins aux centrales  
25 de la Romaine-1, 2 et 3? On vous a posé des

1 questions à cet égard-là dans les DDR. Mais, je  
2 reviens un peu pour savoir : est-ce que ça aurait  
3 été une possibilité pour vous de conclure, dans  
4 votre entente sur le report, du versement de la  
5 contribution au moins pour les centrales déjà en  
6 service ou c'était une impossibilité selon vous?

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. C'était une... c'est une réalité contractuelle.  
9 C'est-à-dire dans l'entente de raccordement avec...  
10 pour la centrale Romaine, il est prévu que la  
11 contribution, et ça, ça a été interprété tel quel  
12 par la Régie aussi par le passé, il est prévu que  
13 la contribution arrive à la fin des travaux, à la  
14 toute fin des travaux qui inclut Romaine-1 à  
15 Romaine-4. Alors, c'est en guise de respect des  
16 ententes commerciales qui sont en place que de  
17 devancer la contribution pour une partie des mises  
18 en service n'était pas... il n'était pas possible  
19 de le considérer.

20 Q. **[47]** Ça fait que c'était une impossibilité sur le  
21 plan contractuel de faire ça avec le Producteur.  
22 Vous pouvez y revenir en argumentation si vous le  
23 voulez, mais la question, c'est ça. C'est une  
24 impossibilité contractuelle?

25 R. Comme je l'ai mentionné, lorsqu'on regarde

1 l'entente qui a été signée avec le Producteur  
2 concernant le raccordement des centrales, le cadre  
3 réglementaire, qui était en vigueur au moment où  
4 ces ententes-là ont été signées, prévoit que la  
5 contribution arrive à la toute fin des travaux.  
6 L'entente prévoit également la possibilité que,  
7 comme tous autres travaux, la possibilité qu'il y  
8 ait un décalage.

9 L'entente prévoyait la mécanique pour  
10 pouvoir constater, pour pouvoir faire part de ce  
11 décalage-là. Donc, l'entente prévoyait elle-même  
12 cette possibilité-là qu'il y ait un décalage. On se  
13 rappelle que l'entente a été signée en deux mille  
14 dix (2010) avec une mise en service prévue en deux  
15 mille vingt (2020), donc... Oui, deux mille vingt  
16 (2020), donc dix (10) ans plus tard.

17 Et on constate aujourd'hui un retard d'un  
18 an puis je pense que l'information au dossier  
19 démontre les motifs sérieux, les difficultés  
20 sérieuses que le Producteur a rencontrées dans la  
21 réalisation de la centrale Romaine-4, les  
22 ajustements au niveau de la santé et sécurité qui  
23 ont été mis en place au niveau du chantier.

24 Donc, les motifs suffisants, raisonnables,  
25 réalistes permettant effectivement ce... justifiant

1 ce décalage-là d'une année au niveau des mises en  
2 service de cette centrale-là.

3 Q. **[48]** Est-ce qu'on comprend que s'il devait y avoir  
4 d'autres reports, d'autres retards, de façon  
5 hypothétique, pendant plusieurs années, ce serait  
6 toujours la même réponse. C'est-à-dire que vous ne  
7 pourriez pas exiger le versement de la contribution  
8 en aucun cas?

9 R. Imaginons-nous que le contrat n'est pas avec Hydro-  
10 Québec Production, mais qu'il est avec une  
11 entreprise, un tiers, dans laquelle l'entente  
12 prévoit le versement de la contribution à la fin  
13 des travaux. Je vous répondrai à la question.  
14 D'abord, comme vous mentionnez, elle est  
15 hypothétique, les mises en service sont prévues en  
16 vingt-vingt et un (2021). Et j'aurais les mêmes  
17 encadrements à respecter si jamais il y avait un  
18 décalage de vingt, vingt et un (2021) à vingt,  
19 vingt-deux (20-22) par exemple.

20 (10 h 05)

21 Ce sont les mêmes encadrements, c'est le même cadre  
22 constitué qui est en place, que ce soit aujourd'hui  
23 ou l'an prochain.

24 Q. **[49]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la  
25 pièce B-0044, toujours sur le projet La Romaine.

1 C'est la pièce HQT-10, Document 3.1, à l'annexe 1.

2 R. Vous pouvez répéter la page s'il vous plaît?

3 Q. **[50]** C'est l'annexe 1 à la toute fin du document.

4 R. O.K.

5 Q. **[51]** C'est la lettre du quatre (4) mars deux mille  
6 dix-neuf (2019). Je pense que c'est la deuxième ou  
7 troisième lettre. Ah, quatre (4) mars deux mille  
8 dix-neuf (2019). Si on va un petit peu plus bas  
9 peut-être, c'est le paragraphe qui commence par  
10 « également, le Transporteur demande ». Voilà!

11 Également, le Transporteur demande au  
12 Producteur de présenter des états  
13 d'avancement détaillés de ses travaux  
14 selon le calendrier suivant :

15 - 2 juillet 2019;

16 - 4 novembre 2019;

17 - 2 juillet 2020;

18 - 2 novembre 2020.

19 Et ensuite c'est indiqué :

20 Ces états d'avancement devront  
21 contenir une mention confirmant, ou  
22 infirmant, que la mise sous tension  
23 initiale et la mise en exploitation  
24 des deux groupes turbines-alternateurs  
25 de la central de la Romaine-4 sont

1                                   prévus selon les dates mentionnées  
2                                   plus haut.

3           Est-ce que le Transporteur a reçu l'état  
4           d'avancement détaillé des travaux du quatre (4)  
5           novembre deux mille dix-neuf (2019)?

6   R. Oui.

7   Q. **[52]** Est-ce que l'état d'avancement confirme les  
8           dates prévues de mise sous tension et de mise en  
9           exploitation?

10   R. La mise sous tension initiale (MSTI) est toujours  
11           prévue à la même date. Il y a un léger décalage au  
12           niveau des mises en exploitation. Pour le premier  
13           groupe turbine-alternateur, c'est maintenant le  
14           mois d'octobre vingt/vingt et un (20/21). Et pour  
15           le deuxième groupe turbine-alternateur, c'est le  
16           mois de décembre vingt/vingt et un (20/21).

17   Q. **[53]** Est-ce que vous pouvez déposer l'état  
18           d'avancement du quatre (4) novembre deux mille dix-  
19           neuf (2019)?

20   R. Oui.

21   Q. **[54]** Parfait. Donc, engagement numéro...

22           LA GREFFIÈRE :

23           12.

24           Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

25           Déposer l'état d'avancement du quatre (4) novembre

1 deux mille dix-neuf (2019) auquel on réfère à la  
2 pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre du quatre (4)  
3 mars deux mille dix-neuf (2019).

4

5 E-12 (HQT) : Déposer l'état d'avancement du 4  
6 novembre 2019 auquel on réfère à la  
7 pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre  
8 du 4 mars 2019 (demandé par la Régie)

9

10 Q. **[55]** Je vais maintenant vous référer à la pièce  
11 B-0101 à la page 25. C'est la présentation du panel  
12 1 du Transporteur. Le Transporteur... On voulait  
13 savoir si vous pourriez déposer un échéancier pour  
14 l'indicateur de taux de disponibilité des  
15 équipements pour le prochain MRI. Donc,  
16 l'indicateur que vous entendez mettre en place,  
17 est-ce que vous pourriez nous déposer un échéancier  
18 pour la réalisation de cet indicateur-là?

19 R. Oui, il n'y aura aucun problème à déposer un  
20 échéancier. Le seul bémol que je mettrais, c'est,  
21 prenons le temps de déterminer l'échéancier comme  
22 il faut. Je pense qu'il faut apprendre de ce qui  
23 s'est passé avec le développement de l'indicateur  
24 IFD impact. Je pense que ça ne nous a pas servi  
25 d'essayer de le faire trop rapidement. On a fait

1 part de complexité qui était réelle. Et on a vu  
2 malheureusement le résultat que ça a donné. Alors,  
3 tout à fait, tout à fait ouvert à pouvoir le  
4 partager et le transmettre. Mais prenons le temps  
5 de se fixer des délais qui sont réalistes en  
6 fonction de la complexité de la tâche qui est à  
7 réaliser.

8 Q. **[56]** À quel moment vous pourriez penser être en  
9 mesure de fournir un échéancier?

10 R. Je ne sais pas si ça conviendrait à la Régie, mais  
11 on pourrait transmettre quelque chose en janvier.

12 Q. **[57]** Parfait. On pourrait prendre l'engagement de  
13 déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de  
14 disponibilité des équipements pour le prochain MRI  
15 en janvier, au mois de janvier deux mille vingt  
16 (2020).

17 LA GREFFIÈRE :

18 Engagement 13.

19

20 E-13 (HQT) : Déposer l'échéancier pour l'indicateur  
21 de taux de disponibilité des  
22 équipements pour le prochain MRI au  
23 mois de janvier 2020 (demandé par la  
24 Régie)

25

1 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 Parfait. Ça va mettre fin à mes questions. Merci.

3 (10 h 10)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Maître Turmel.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour, Madame la Présidente. Avec votre  
8 permission, sur la nouvelle preuve ce matin, sur la  
9 nouvelle proposition, on avait une légère question,  
10 si vous me permettez.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Certainement, avant la... avant la Formation.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Pardon, oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[58]** Alors c'est pour ça que j'ai couru du bout de  
19 la salle, un peu essoufflé. Donc, bonjour au banc.  
20 Pas essoufflé vraiment, mais bon. Si on peut mettre  
21 la proposition que vous avez déposée ce matin à  
22 l'écran, Madame la Greffière. C'est à la page 4 en  
23 lien... bien la proposition du Transporteur, là,  
24 avec l'IF. J'ai bien compris de votre présentation  
25 ce matin que l'IFD impact, bon, vous... on le met

1 de côté parce qu'il y a l'aspect de la maturité,  
2 c'est exact, qui n'est pas là, qui n'est pas  
3 rencontré.

4 M. STEVE CHAGNON :

5 R. En fait, c'est notre position que le IFD impact  
6 n'est pas mature.

7 Q. **[59]** Et qu'il n'était pas... que les... il n'était  
8 pas stabilisé, si j'ai compris, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[60]** C'est ça. Avec la nouvelle proposition que  
11 vous faites, qui apparaît au tableau, les bons IF,  
12 durée première contingence, perte de transit, êtes-  
13 vous d'avis que, avec ce que vous nous présentez,  
14 l'enjeu de stabilité, avec ces variables-là, il  
15 est... il est... comment dire, réglé...

16 R. Peut-être... peut-être...

17 Q. **[61]** ... encadré.

18 R. ... préciser, là, peut-être qu'on a... c'est pas  
19 clair avec le tableau, mais les... les trois  
20 lignes: durée, première contingence et perte de  
21 transit sont les mêmes indicateurs qui étaient dans  
22 la proposition en annexe de la Régie du IFD. On n'a  
23 pas d'indicateur durée, première contingence et  
24 perte de transit associé au IF. Donc, ce sont  
25 exactement les mêmes lignes qui ont été reprises

1 dans le tableau.

2 Q. **[62]** O.K. Mais à votre avis, ceci étant dit, la  
3 problématique de la stabilité est-ce que, avec  
4 cette nouvelle proposition-là, cette nouvelle  
5 mouture ça réglerait cet aspect-là?

6 R. Pour nous, ce n'est pas réglé. Comme on a dit dans  
7 le... dans la présentation, ça reste un palliatif  
8 dans le contexte où on veut utiliser des  
9 indicateurs dans la disponibilité du réseau, mais  
10 il y a... les risques qu'on a énoncés existent  
11 toujours.

12 Q. **[63]** D'accord. O.K. Merci beaucoup. Et pendant que  
13 j'y suis, une question de clarification, si on me  
14 permettra, complètement avec les mises en service,  
15 si on me permettra une question. On a parlé de  
16 Romaine, sur Saint-Patrick, clarifier dans le  
17 tableau de vendredi on parlait que quatre-vingt-  
18 quinze... le poste Saint-Patrick, quatre-vingt-  
19 quinze millions (95 M), il avait été mis en servie  
20 en avril. Vous vous rappelez votre tableau, on peut  
21 le mettre, Madame la Greffière, la présentation  
22 de... de vendredi. C'était la page 6. Tout à  
23 l'heure... on l'a montrée tout à l'heure à l'écran.  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 C'était la pièce B-101, je crois.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [64] B-101, pardon. Oui.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. À la page 7 on voit les dates, puis Saint-Patrick  
5 on voit mars.

6 Q. [65] Oui, c'est ça. Merci. Simplement parce que  
7 donc tout à l'heure il y avait une question sur  
8 Romaine et ça nous a fait revenir... quand on  
9 regarde le poste Saint-Patrick à la page 6, on voit  
10 qu'en mars donc le taux a été mis en service. Or,  
11 lorsqu'on regarde la pièce B-0046, page 5, ce sont  
12 une réponse aux DDR de la FCEI. Je peux vous  
13 envoyer là B-0046, page 5. Il y a une inadéquation  
14 dans les chiffres, on se demandait juste... peut-  
15 être qu'on ne comprenait pas, là, donc à la page 5,  
16 c'est la pièce B-0046, HTQ-10, Document 5.1, le  
17 tableau... voilà. Descendez, Madame la Greffière.  
18 Bon. On ne voit pas très bien à l'écran, mais on  
19 remarque que sous les mises en service réelles,  
20 c'est la dernière série de données, là, en bas de  
21 la page, mise en service réelle ou prévue dans les  
22 demandes tarifaires. On voit que... en mars, on  
23 voyait soixante-trois millions (63 M) puis on  
24 essayait de simplement... donc, la colonne, la  
25 troisième colonne de la dernière... voilà, vous

1       êtes bonne, Madame la Greffière. On voyait  
2       soixante-trois millions (63 M) et on essayait de  
3       comprendre s'il y avait une différence... quand  
4       même de trente-cinq (35)... trente-deux millions  
5       (32 M). Non pas qu'on cherche, là, des... on veut  
6       comprendre tout simplement.

7       R. On va prendre l'engagement de réconcilier les  
8       chiffres, là.

9       Q. **[66]** Oui. D'accord.

10      R. Effectivement, on voit la différence entre les  
11      deux, mais je ne peux pas vous l'expliquer  
12      présentement.

13      Q. **[67]** O.K. Alors l'engagement, Madame la Greffière?

14      LA GREFFIÈRE :

15      14.

16      Me ANDRÉ TURMEL :

17      Alors merci beaucoup, donc réconcilier, en lien  
18      avec la pièce B-0046, page 5, les mises en service  
19      réelles ou prévues qui montrent, pour le mois de  
20      mars, soixante... soixante-trois point un millions  
21      (63,1 M) versus la pièce B-101 pour les mises en  
22      service du poste Saint-Patrick, qui montrent  
23      quatre-vingt-quinze millions (95 M).

24

25      E-14 (HQT) : Réconcilier, en lien avec la pièce B-

1 0046, page 5, les mises en service  
2 réelles ou prévues qui montrent, pour  
3 le mois de mars, 63,1 M versus la  
4 pièce B-0101 pour les mises en service  
5 du poste Saint-Patrick, qui montrent  
6 95 M (demandé par la FCEI)

7

8 (10 h 15)

9 Je vous remercie beaucoup pour votre flexibilité.  
10 Ça termine nos questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci beaucoup. Maître Roy.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

14 Me NICOLAS ROY :

15 Q. [68] Monsieur Verret, une petite question en suivi  
16 de la question que vous a posée maître de  
17 Repentigny, qui était la proposition : « Si la  
18 Régie réduisant de moitié la pondération accordée à  
19 l'indicateur impact IFD, est-ce que ça serait une  
20 solution acceptable là, pour vous? » Vous avez  
21 répondu : « Non ». Est-ce que vous pourriez  
22 expliciter?

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. Bien, c'est pour les mêmes motifs qu'on vous a  
25 donnés, qu'on a mis en réponse à la demande



1 Régie le souhaite et si elle le trouve  
2 pertinent[...]  
3 [...]quand j'ai déposé ma cause  
4 tarifaire pour deux mille dix neuf  
5 (2019), j'avais complété mon  
6 année[...]  
7 [...]Non, c'est pas vrai ça, je ne  
8 l'avais pas fait encore tout à fait.  
9 Mais, mettons que j'aurais fait une  
10 projection avec l'année complète, la  
11 dernière année complète dont je  
12 disposais, dix-sept (17) ou dix-huit  
13 (18), je ne sais pas exactement,  
14 dépendamment de la date à laquelle on  
15 dépose la cause tarifaire. J'injecte  
16 virtuellement le projet dedans. Je  
17 mesure l'écart, l'écart de pertes  
18 entre les deux et on produit cette  
19 information dans la cause tarifaire  
20 pour l'année suivante. Ça, ce serait  
21 la proposition quantitative, ciblée  
22 pour certains projets bien  
23 spécifiques.  
24 Auriez-vous la gentillesse d'indiquer... parce que  
25 là, vous faisiez référence à des projets comme

1 Chamouchouane et Micoua-Saguenay. Est-ce que vous  
2 auriez la gentillesse de dire si les autres  
3 projets, est-ce que c'est tous des projets du type  
4 735 Chamouchouane? Ou est-ce que ça peut être  
5 d'autres types de projets que des projets 735?

6 M. BENOÎT DELOURME :

7 R. J'aurais tendance à dire que c'est plutôt les  
8 projets de Ligne 735 et que les autres, a priori,  
9 sont plutôt tous, de faibles influences, mais si  
10 jamais, parmi ceux-là, il y aurait un exception  
11 qu'on trouverait pertinente pour produire le  
12 quantitatif, on pourrait le faire aussi.

13 Mais a priori, à brûle-pourpoint, c'est  
14 plutôt les lignes 735 qui se qualifient et les  
15 autres ne se qualifient pas.

16 Q. [70] S'il y avait des centrales, par exemple, qui  
17 devaient s'établir au sud, c'est purement  
18 hypothétique là, je... qui pourraient avoir une  
19 influence à ce moment-là...

20 R. Si on devait intégrer beaucoup d'éolien dans les  
21 années à venir et qu'on voulait mesurer cette  
22 influence, on pourrait faire une réévaluation, par  
23 exemple, de l'influence de l'éolien sur notre taux  
24 de pertes.

25 Aujourd'hui, on a vu qu'à quatre gigawatts

1 (GW), c'est faible, mais si on devait doubler, on  
2 pourrait s'interroger sur le fait que ça pourrait  
3 avoir une modification de la sensibilité. Donc,  
4 effectivement, c'est des choses comme ça qui  
5 pourraient être réévaluées.

6 Mais là, je le ferais plus, comme on l'a  
7 déjà fait en deux mille dix-huit (2018) c'est-à-  
8 dire la sensibilité de notre taux de pertes par  
9 rapport à une variation de l'éolien. Donc, ça ne  
10 serait pas tout à fait cet exercice-là, ça serait  
11 plus refaire un morceau du tableau des facteurs  
12 influençant.

13 Q. [71] D'accord. Alors, je comprends que vous ne  
14 donneriez pas nécessairement les chiffres, mais une  
15 estimation de la variation à la hausse ou à la  
16 baisse?

17 R. Par exemple, oui.

18 Q. [72] Est-ce que... j'imagine que vous nous  
19 donneriez, à ce moment-là, là, également, la  
20 méthode avec laquelle vous avez fait cette  
21 estimation?

22 R. Oui. Bien, a priori là, ça sera basé sur les huit  
23 mille sept cent soixante (8 760) points qu'on  
24 retravaillerait, puis on refait un écart. À la base  
25 là, ça sera forcément autour de ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Euh... je m'excuse là... mes  
3 questions... c'est parce que je suis en suivi de  
4 beaucoup de sujets, alors ça part dans tous les  
5 coins.

6 (10 h 20)

7 Alors, l'échéancier pour le taux de disponibilité  
8 fait selon l'ACÉ, vous avez dit, bon « peut-être  
9 janvier, le développer dans le cadre du premier MRI  
10 pour une deuxième... la deuxième génération du  
11 MRI. » Vous allez nous indiquer évidemment comment  
12 on peut calculer un historique, j'imagine, dans  
13 cette façon de faire? C'est parce que s'il arrive  
14 trois mois avant la deuxième mouture du MRI, bien  
15 évidemment, ça devient... s'il n'y a pas une façon  
16 de calculer l'historique, ça devient... il n'y a  
17 pas de comparatif.

18 M. STEVE CHAGNON :

19 R. Évidemment, l'historique, lorsque l'on a fini par  
20 déterminer la méthode de calcul et que nos bases de  
21 données sont arrimées là, l'historique est  
22 relativement simple à obtenir après ça. Le défi,  
23 c'est de le calibrer et de... Donc, l'idée, c'est  
24 de justement se donner le temps dans la période  
25 entre aujourd'hui et le prochain MRI pour faire

1 tout cet exercice-là, aussi en ayant une discussion  
2 avec la Régie sur cet élément-là pour les cibles et  
3 des seuils et de l'historique.

4 Q. **[73]** Oui. C'est parce qu'on se souvient de la  
5 conversation l'année passée. Prendre des données  
6 projetées pour un indicateur, c'est pas  
7 nécessairement optimal si on veut vérifier s'il y a  
8 un maintien de la qualité, alors...

9 R. Peut-être sur cet aspect-là, je pourrais peut-être  
10 mentionner quelque chose. Évidemment, la stratégie  
11 de maintenance et de pérennité du Transporteur  
12 depuis deux mille huit (2008) a été établie avec le  
13 modèle de gestion de l'actif. Et ce modèle de  
14 gestion de l'actif là prévoyait une hausse des IF  
15 et une stabilisation dans le temps pour un retour.

16 Donc, ce qu'on est en train de vivre  
17 aujourd'hui, c'est une stabilité. Même si  
18 l'indicateur est à la hausse, c'est une stabilité  
19 par rapport à l'objectif de la stratégie du  
20 Transporteur sur la gestion de ses actifs.

21 Q. **[74]** Je comprends, mais c'est juste que quand je  
22 veux vérifier l'état actuel par rapport à où il  
23 était, c'est difficile de faire et de comparer où  
24 il était avec des données projetées. Alors,  
25 c'est... ça devient difficile.

1 R. Évidemment, mais cependant le modèle... Puis là  
2 bien, Marie-Josée pourrait peut-être le bonifier,  
3 mais le modèle de gestion d'actifs permet de se  
4 projeter avec l'évolution de l'état du  
5 Transporteur.

6 Q. [75] Écoutez, on verra quand vous nous le  
7 présenterez. Je fais juste vous dire, il y a des  
8 difficultés inhérentes à vérifier l'état du  
9 maintien quand vous utilisez des données projetées.

10 R. On a bien saisi le malaise associé à la projection.

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Peut-être, je peux peut-être compléter.

13 Q. [76] Allez-y.

14 R. Comme on a mentionné, la stratégie de pérennité se  
15 déploie depuis plus de dix (10) ans dans laquelle  
16 un lissage des investissements était prévu puis un  
17 vieillissement du réseau était prévu. Et les  
18 indisponibilités forcées sont en lien avec ce  
19 vieillissement-là du réseau qu'on va vivre. Je n'ai  
20 peut-être pas les termes exactement techniques là,  
21 mais ma collègue pourra me corriger au besoin.

22 Quand on... Donc, il y a une attente d'une  
23 certaine détérioration au niveau du réseau. Et si  
24 on veut voir si on a un maintien de la qualité, si  
25 on veut travailler logiquement avec une base

1 prospective qui est la base appropriée par rapport  
2 au sujet dont on discute, bien c'est de voir si  
3 est-ce qu'on se détériore par rapport à la  
4 prévision qui est prévue ou est-ce qu'on fait mieux  
5 que la prévision qui est prévue. Ça nous donne un  
6 point de comparaison.

7 Si on se compare par rapport à l'historique  
8 avec un réseau qui est vieillissant, la tâche  
9 devient pratiquement impossible à réaliser.

10 Q. [77] Je comprends, je comprends le concept. Puis  
11 comme je vous dis, on verra lorsque vous nous le  
12 présenterez. C'est juste que là ça devient de  
13 l'hypothétique sur de l'hypothétique au carré,  
14 divisé par l'hypoténuse d'une autre hypothétique.  
15 Alors, ça devient moins concret.

16 R. On aura la tâche de vous le présenter, mais le  
17 modèle de gestion des actifs n'est pas  
18 hypothétique. Je voudrais... on se compare avec un  
19 peu partout dans le monde sur le travail que l'on  
20 fait, que l'on réalise, les projections. On gère le  
21 réseau en conséquence, c'est loin d'être  
22 hypothétique. Je vous dirais que le modèle, il est  
23 parmi les meilleurs modèles que vous allez  
24 retrouver au monde entier. Et les projections qui  
25 en découlent sont tout à fait réalistes.

1 (10 h 25)

2 Q. [78] Je ne veux pas nier le côté effectif de la  
3 stratégie de pérennité où on voit... Bon. On se  
4 souvient, il y a la plage qui est entre huit (8) et  
5 douze (12) si on veut calculer le risque, etc. Et  
6 cette... et cette courbe-là varie d'une année à  
7 l'autre. Ceci dit, si on veut vérifier la  
8 résultante, comparer deux projections, bien on  
9 attendra de voir vos explications sur la façon  
10 qu'on pourra calculer le résultat réel en fonction  
11 de ça. J'ai pas fini.

12 Pendant qu'on est sur les IFD, je suis  
13 aussi bien d'y aller tout de suite. Je vais vous  
14 avouer, c'est peut-être moi qui est obtuse, alors  
15 j'aimerais que vous m'expliquiez votre présentation  
16 de ce matin. Pourquoi la tendance des IF est  
17 différente de celle des IFD? Vous nous dites que  
18 c'est parce que c'est un sous-ensemble... écoutez,  
19 les IFD occurrence est un sous-ensemble des  
20 indicateurs IF. Ça, ça va. Puis je vous dirais même  
21 que les impacts IFD est un sous, sous-ensemble  
22 des... de l'IF puisqu'il est un sous-ensemble  
23 des... enfin, une autre famille de l'IFD où on  
24 calcule un certain nombre de choses.

25 Je cherche à voir en quoi le fait qu'il est

1 un sous-ensemble amène un décrochage entre la  
2 corrélation du nombre d'IF et le nombre d'IFD, une  
3 corrélation. Il y avait un nombre d'IFD qui fait  
4 partie du nombre des IF. Si le nombre des IFD  
5 augmente, le nombre des IF, théoriquement, devrait  
6 augmenter de façon corollaire. Auriez-vous la  
7 gentillesse de m'expliquer la mathématique du  
8 décrochage?

9 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

10 R. En fait, l'augmentation des IFD, ce qu'on a  
11 mentionné ce matin, est principalement due aux deux  
12 familles, là, les sectionneurs et les disjoncteurs.  
13 Donc, ces deux familles-là occupent une grosse  
14 proportion du sous-ensemble. Maintenant, ces deux  
15 familles-là quand je les ramène dans l'IF, elles se  
16 diluent davantage dans le carré de sable, qui est  
17 beaucoup plus large. Donc, le poids relatif, c'est  
18 ce qu'on disait, le poids relatif des défaillances  
19 associées aux sectionneurs et aux disjoncteurs dans  
20 le IFD représentait soixante-seize pour cent (76 %)   
21 de ce carré de sable-là. Mais quand je les ramène  
22 dans l'IF, où là j'ai le parc électrique et les  
23 automatismes aussi, donc c'est beaucoup plus large,  
24 leur poids est davantage... il est moindre en fait.

25 Q. [79] Donc, le décrochage c'est parce qu'en

1           pourcentage leur pondération de chacun diffère,  
2           donc c'est ce qui fait... mais c'était vrai il y a  
3           un an ou il y a deux ans aussi. Alors pourquoi si  
4           l'année passée il y avait une parfaite corrélation,  
5           cette année il n'y en a plus?

6       R. En fait, la corrélation qu'on parle ce matin  
7           existait aussi l'an dernier, c'était... c'est  
8           simplement la tendance que l'on voit au niveau de  
9           l'IF. Ce qu'on voit c'est une forme de  
10          stabilisation, on voit qu'il y a encore un enjeu au  
11          niveau des sectionneurs, mais... mais on voit une  
12          forme de stabilisation en raison des interventions  
13          qui ont été faites puis de l'injection de la  
14          maintenance aussi, qui commence à se matérialiser  
15          davantage au niveau de l'IF. Je ne sais pas si...

16       M. STEVE CHAGNON :

17       R. Bien peut-être si je peux... je peux bonifier. On  
18          avait une tendance à la hausse des IFD et des IF.  
19          C'est... et là, l'aspect de corrélation, donc les  
20          deux étaient à la hausse. Maintenant, la pente de  
21          chacun est différente parce que le type d'actif...  
22          la lunette, donc la loupe n'est pas la même. Ce qui  
23          se passe c'est qu'en ce moment, on l'a expliqué, le  
24          Transporteur injecte de l'argent sur son réseau  
25          pour améliorer la situation des IF. Donc, comment

1 on a fait cette injection d'argent-là? C'est par  
2 priorisation. Si on... on regardait le tableau de  
3 la présentation qu'on faite ce matin, dans la...  
4 dans la diapositive numéro 2, là, celle où on  
5 voyait la... les tableaux de IFD, bien on peut voir  
6 qu'au niveau des transformateurs on avait une  
7 tendance à la hausse et qu'on a réussi à se  
8 ramener. En effet, ça c'est le résultat de la  
9 priorisation de cet actif-là, comme premier actif  
10 au niveau de l'injection de sommes supplémentaires.  
11 Les transformateurs ont un impact important sur le  
12 réseau, donc on s'est affairé à ramener la  
13 situation de cet actif-là le plus rapidement  
14 possible parce que les impacts sont importants  
15 lorsqu'un transformateur n'est plus disponible.  
16 Alors que, pour les disjoncteurs et les  
17 sectionneurs, c'est venu dans un deuxième temps.

18 De plus, comme Marie-Josée... comme madame  
19 Roby l'a mentionné, les... l'injection d'argent  
20 dans des familles où il y a beaucoup d'actifs, ça  
21 prend un certain temps avant de se voir. Donc, on  
22 voit quand même, au niveau des disjoncteurs, que la  
23 tendance est à la hausse, mais que tranquillement  
24 pas vite on devrait y arriver et évidemment les  
25 sectionneurs ça va nous prendre un peu plus de

1 temps. Donc, ici, on est vraiment dans une lunette  
2 très précise, alors que globalement bien les IFD,  
3 évidemment sur le réseau, pour tous les autres  
4 actifs... les IF, excusez-moi, les IF sur le réseau  
5 pour tous les actifs, bien ont une tendance encore  
6 à la hausse. On parle... on semble se stabiliser,  
7 mais nous, au niveau du Transporteur, on ne porte  
8 pas le diagnostic d'une stabilisation à ce stade-ci  
9 sur le IF.

10 (10 h 30)

11 Cependant, on voit que l'impact des  
12 stratégies semble porter fruit. Et quand on aura  
13 réussi à ramener aussi les disjoncteurs et les  
14 sectionneurs, on pourra dire qu'on a eu un succès à  
15 travers cette stratégie-là.

16 Q. [80] Je vais vous amener sur votre tableau... Je  
17 n'ai pas noté la pièce. C'est la présentation de ce  
18 matin, Madame la Greffière. Si vous pourriez la...  
19 Oui, exactement. C'est sur cette page-là. La  
20 proposition du Transporteur. Je veux juste bien  
21 comprendre comment vous l'aviez établie. Durée  
22 première contingence et perte de transit. Bien,  
23 vous l'avez dit, c'est des éléments de  
24 disponibilité du réseau. Ce que vous n'aimiez pas,  
25 c'est que les chiffres qui avaient été pris,

1 c'était calculé en fonction de l'IFD impact où on  
2 appliquait les écarts, si c'était en zéro... Enfin,  
3 il y avait certains critères mathématiques qui  
4 faisaient qu'on leur donnait une cote de zéro ou de  
5 un. Je veux juste comprendre pourquoi vous ne les  
6 aimez pas les impacts.

7 R. En fait, je veux juste mentionner ce matin, puis on  
8 a eu aussi une question de ce type-là, peut-être  
9 que ce n'est pas clair. Mais les trois dernières  
10 lignes du tableau pour durée de première  
11 contingence et perte de transit, on propose  
12 exactement les mêmes indicateurs qui étaient dans  
13 l'annexe. Ce qu'on dit, c'est que la notion de les  
14 appeler « impacts », pour nous, à la lumière des  
15 discussions, c'est plutôt des qualificatifs de la  
16 disponibilité du réseau. Donc, on a la première  
17 contingence, on a des durées de IFD et on a des  
18 pertes de transit. Mais ce ne sont pas  
19 nécessairement des impacts pour...

20 À la manière dont vous l'aviez illustré  
21 vendredi dernier, vous parliez d'un transport du  
22 point A au point B. Pour qualifier le trajet, une  
23 première contingence peut se qualifier comme étant  
24 une route qui est barrée, mais qui ne nous empêche  
25 pas de se rendre du point A au point B. On peut

1 prendre une autre route. Donc, ça qualifie le  
2 trajet, mais ce n'est pas un impact. Donc, c'est  
3 pour ça qu'on a retiré cette notion d'impact-là,  
4 mais ça reste les mêmes indicateurs à défaut d'en  
5 avoir d'autres.

6 Q. **[81]** O.K. C'est juste ça que je voulais clarifier,  
7 parce que, évidemment, nous, on a pris les chiffres  
8 de l'IFD impact, mais on s'entend que ces trois  
9 critères-là, durée, première contingence et perte  
10 de transit, ce que ça veut à première...  
11 initialement ce que ça voulait mesurer, c'était la  
12 disponibilité du réseau. Donc, là, c'était les  
13 chiffres qui portaient... qui faisaient difficulté  
14 à cause de... C'est ça que j'essaie de déterminer,  
15 la notion d'impact. Nous, ce n'était pas en termes  
16 d'impact. On les a pris parce que c'était... ça  
17 avait une influence sur la disponibilité du réseau.

18 R. Exactement. Et donc, nous, on réitère, on est  
19 d'accord. En fait, on aurait peut-être dû voir  
20 IFD-durée. Donc, ça reste quand même les durées  
21 IFD. On n'a pas d'autres indicateurs disponibles  
22 pour la durée actuellement, ni pour la première  
23 contingence, ni pour la perte de transit. Donc, ça  
24 reste les trois associés au IFD.

25 Q. **[82]** Et, là, vous préférez IF plutôt que IFD parce

1 que, pour vous, ça a un plus grand nombre  
2 d'équipements. Donc, on peut aller voir le pont à  
3 Trois-Rivières et le pont de Québec si on veut  
4 traverser éventuellement, si on reste dans la même  
5 analogie?

6 R. Oui.

7 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

8 R. Il y avait la notion aussi de stabilité dans ces  
9 indicateurs-là. Ce que l'on voit, c'est que le IFD  
10 va être... il est encore en croissance. Donc, on  
11 pensait aussi que la Régie souhaitait une certaine  
12 stabilité au niveau de ces indicateurs-là. Et on  
13 pense que le IF répond probablement davantage que  
14 le IFD en ce moment.

15 Q. **[83]** Mais je ne sais pas si c'est la stabilité  
16 qu'on recherchait autant qu'un indicateur qui  
17 donnait... Parce que, là, ce qui était ici, c'était  
18 le nombre. Alors, il y avait soit le nombre de  
19 défaillances, soit le nombre... Mais c'était une  
20 occurrence qui survenait sur le réseau. Et, là, la  
21 question qui se pose, c'est, si on ne calcule pas  
22 les occurrences et qu'on mettait un quatre points  
23 plutôt que trois, mais sur trois critères, est-ce  
24 que c'est quelque chose qui vous satisferait plus?

25 M. STEVE CHAGNON :

1 R. En fait, la proposition d'utiliser le IF plutôt que  
2 le IFD, c'était justement pour répondre à la  
3 préoccupation qu'on sent de la Régie de voir une  
4 projection comme étant la cible ou les seuils de  
5 l'indicateur. Donc, à la lumière de nos  
6 observations, il semble y avoir une stabilisation  
7 au niveau du IF. Donc, dans ce contexte-là, on  
8 était à l'aise à proposer des cibles, des seuils  
9 associés à une stabilisation.

10 Q. **[84]** Donc vous prenez l'historique?

11 R. L'historique deux mille quinze, dix-huit (2015-  
12 2018).

13 (10 h 35)

14 Q. **[85]** Deux mille quinze, dix-huit (2015-2018). Je  
15 vais revenir sur La Romaine. Là, est-ce que je  
16 comprends bien... Puis là, j'ai essayé de prendre  
17 mes notes, mais... Je sais qu'on va avoir  
18 l'engagement, mais là, le deuxième alternateur, on  
19 parlait de décembre vingt vingt et un (2021), ça  
20 veut dire quoi en termes du mois, de la réception  
21 et de la contribution du Producteur et de son  
22 inscription à la base de tarification? Est-ce qu'on  
23 parle vingt vingt-deux (2022)? Je voudrais juste  
24 avoir une...

25 M. STÉPHANE VERRET :

1 R. Ça devrait concorder en même temps, au moment de la  
2 mise en service, le même mois.

3 Q. **[86]** Donc, ça serait en décembre vingt vingt et un  
4 (2021)?

5 R. Décembre vingt vingt et un (2021).

6 Q. **[87]** Et j'aimerais revenir sur quelques-unes des  
7 questions que maître De Repentigny vous a posées  
8 sur La Romaine. Alors, Monsieur Verret, c'est vous  
9 qui êtes le directeur, commercialisation... Et là,  
10 je m'excuse là, il y a probablement une...

11 R. Affaires réglementaires.

12 Q. **[88]** ... et Affaires réglementaires, voilà. Maître  
13 De Repentigny vous demandait : « Est-ce qu'il y a  
14 une impossibilité contractuelle? » Je sais que vous  
15 avez répondu qu'en fonction du cadre réglementaire,  
16 vous ne vous sentiez pas dans l'obligation de le  
17 faire, mais la question était plus au niveau  
18 contractuel. Est-ce qu'il y avait une impossibilité  
19 contractuelle de demander au Producteur de verser  
20 partiellement la contribution pour La Romaine 1, 2,  
21 3?

22 R. Exiger la contribution pour Romaine 1, 2, 3,  
23 revient essentiellement à demander à ce qu'il y ait  
24 des contributions qui soient versées pour des mises  
25 en service qui sont échelonnées dans le temps. Et

1 c'est l'effet de demander cette contribution-là  
2 pour Romaine 3.

3 Q. **[89]** Mais est-ce que vous auriez pu la demander?  
4 C'est ça la question. Ce n'est pas : Est-ce que  
5 c'était opportun? C'était : Est-ce que vous auriez  
6 pu la demander?

7 R. L'interprétation de l'entente, qui est un contrat  
8 entre les deux parties, est que la contribution est  
9 exigible à la fin de l'ensemble des travaux.

10 Q. **[90]** Oui, mais le report est optionnel. Alors, est-  
11 ce que ça aurait pu être demandé, de la part du  
12 Transporteur, dans le cadre d'un report optionnel,  
13 de demander de verser partiellement, une partie de  
14 la contribution?

15 R. Vous dites : « Le report est optionnel. » Ce que  
16 j'ai mentionné, tout à l'heure, c'est que le report  
17 était conditionné par des événements qui ont été  
18 vécus au niveau de la réalisation de la centrale.

19 Puis je vous dirais que ce n'est pas le  
20 seul projet dans lequel on voit, de la part de  
21 promoteurs, des retards dans des mises en service  
22 de projets. Ça arrive au niveau des éoliennes, ça  
23 arrive dans différents projets.

24 Alors, ce n'est pas... je vous dirais, ce  
25 n'est pas une option que le Producteur a utilisée,

1 c'est une conséquence d'événements qui sont arrivés  
2 sur le site de réalisation de la centrale.

3 Et l'entente de raccordement prévoyait  
4 cette possibilité d'un décalage au niveau de la  
5 mise en service. Donc, contractuellement, cette  
6 possibilité-là était prévue.

7 Malheureusement, c'est arrivé, puis le  
8 Producteur nous en a avisés et on a convenu, au  
9 niveau des modalités, au niveau de l'échéancier,  
10 des explications sur les prochaines étapes à venir  
11 pour être informés et s'assurer que ça allait se  
12 réaliser selon la nouvelle projection qui était  
13 fournie par le Producteur.

14 Q. [91] Alors, vous, dans votre interprétation,  
15 c'était une impossibilité de demander cette  
16 contribution, dans le cadre du report?

17 R. Mon interprétation, c'est que ça allait à  
18 l'encontre de l'entente de raccordement, de  
19 demander la contribution plus tôt qu'en vingt vingt  
20 et un (2021), maintenant, avec les nouvelles dates  
21 de mises en service.

22 Puis, je voudrais également vous référer à  
23 la décision de la Régie. Il y a deux ans, je veux  
24 dire, on a eu tout un débat concernant cette  
25 possibilité-là. Il y avait déjà une proposition qui

1           avait été faite par l'AQCIE, il y a deux ans.

2                       Et dans la décision de la Régie, peut-être,  
3           Madame la Greffière, vous pourriez l'afficher à  
4           l'écran. C'est la décision...

5    Q. **[92]** D-2018-021.

6    R. Exactement, au paragraphe 550.

7           (10 h 40)

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Pendant que madame la greffière va la chercher.

10          Oui. 021, paragraphe 550. Juste me... peut-être me  
11          confirmer. Le Transporteur, lui, il est prêt. Il a  
12          fait tout ce qu'il avait à faire pour raccorder la  
13          Romaine-4?

14          M. BENOÎT DELOURME :

15    R. Il reste des travaux à synchroniser dans le poste  
16          Romaine-4, qui seront synchronisés en fonction de  
17          la mise en service du Producteur.

18    Q. **[93]** Mais essentiellement tout est construit, là,  
19          je veux dire c'est...

20    R. Bien...

21    Q. **[94]** Je comprends qu'il peut y avoir quelques fils  
22          et quelques...

23    R. Il y a des transformateurs, là, on va synchroniser  
24          la mise en service de ces éléments-là avec... avec  
25          ses... ses travaux à lui parce qu'on ne veut pas

1 non plus... on gère notre argent aussi, là. C'est-  
2 à-dire que si on construit trop vite, on va  
3 accumuler de l'intérêt pour rien, là, donc on s'est  
4 synchronisé avec lui pour minimiser les flux  
5 financiers, pour les faire arriver exactement en  
6 même temps que lui. Donc, nous, on gère... on gère  
7 notre impact en termes de cumul d'intérêts, on les  
8 minimise pour arriver pile en même temps que lui.

9 Q. **[95]** Mais si... s'il avait demandé le raccordement  
10 en mars vingt vingt (2020), vous auriez...

11 R. On aurait été prêts aussi, là, oui.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. Je vous ramène.

14 Q. **[96]** Oui, absolument, paragraphe 550.

15 R. Oui, paragraphe 550. Je vous le mentionne parce  
16 qu'à ma compréhension, ça s'inscrit totalement dans  
17 l'interprétation qu'on a fait du contrat, cette  
18 décision-là. Donc, il est indiqué :

19 Par ailleurs, considérant l'impact  
20 tarifaire lié au versement de la  
21 contribution à la fin des travaux, la  
22 Régie est d'avis qu'une attention  
23 particulière de la part du  
24 Transporteur devrait être portée à ce  
25 projet afin qu'il se réalise selon

1 l'échéancier prévu.

2 Donc, on comprend qu'au niveau de la centrale,  
3 c'est pas le Transporteur qui la construit, c'est  
4 le client.

5 La Régie note à cet égard  
6 l'affirmation du Transporteur selon  
7 laquelle la contribution sera versée  
8 au mois de septembre 2020

9 Donc et non pas au mois d'avril. Tout à l'heure, on  
10 a fait référence à avril, je crois.

11 lors de la mise en service finale du  
12 Projet la Romaine, selon la prévision  
13 disponible lors de l'audience.

14 Alors lorsqu'on lit ce paragraphe-là, il est tout à  
15 fait cohérent et logique avec l'action qui a été...  
16 qui a été prise au niveau du report de la  
17 contribution en vingt vingt et un (2021). La Régie  
18 n'a pas indiqué ici que, peu importe ce qui arrive  
19 c'est pas grave, la contribution va être exigée en  
20 vingt vingt (2020). La Régie reconnaît, dans ce  
21 paragraphe-là, la possibilité qu'il y ait un  
22 décalage avec un impact financier. Alors... et la  
23 projection, donc lorsqu'on discutait de cette  
24 question-là c'était selon l'information dont on  
25 avait de disponible au moment de l'audience.

1 Q. **[97]** Oui, mais on lit aussi que la Régie pensait  
2 que vous porteriez une attention particulière.  
3 Alors... et maintenant, il y a un report. Là, on le  
4 comprend et peut-être que vous pourriez me le  
5 confirmer, mais le... le Transporteur fait un  
6 rendement supérieur en raison de cette non-  
7 contribution sur sa base de tarification, puisque  
8 sa base de tarification est plus élevée.

9 R. Vous savez, on a eu tous ces échanges-là dans la  
10 politique d'ajout, effectivement l'actif est  
11 dans... est dans la base de tarification, puis on a  
12 mis une mesure prospective pour régler ces enjeux-  
13 là à l'avenir.

14 Q. **[98]** Alors la question de maître De Repentigny, et  
15 je la reprends : si ces reports devaient se...  
16 parce qu'on comprend que le Producteur aussi a à y  
17 gagner financièrement au report puisqu'il n'a pas à  
18 verser la contribution. Vous confirmez ça aussi?

19 R. Écoutez, je...

20 Q. **[99]** Bien dans le fond...

21 R. Strictement parlant au niveau de la contribution,  
22 mais est-ce qu'il y a un intérêt à reporter la  
23 centrale Romaine-4 en fonction de ses besoins? Ça,  
24 je...

25 Q. **[100]** Non, non, mais on parle seulement...

1 R. ... je ne peux pas me prononcer là-dessus.

2 Q. **[101]** ... en termes de la contribution, là, je...  
3 j'ai pas les livres du Producteur, ça ne me tente  
4 pas de les avoir non plus, mais c'est de voir en  
5 termes de contribution, lui, il gagne parce qu'il  
6 n'a pas à verser de contribution.

7 R. Jusqu'à tant que la contribution soit versée,  
8 effectivement, il n'a pas... il n'a pas à la  
9 verser.

10 Q. **[102]** Alors ceux... ceux qui... ceux qui y perdent  
11 financièrement, c'est les clients.

12 R. Je reviens... dans ce cas-là, on va... on va  
13 rediscuter de tout l'échange qu'on a eu, vous et  
14 moi, dans le cadre de la politique d'ajout. Je vous  
15 rappelle que les revenus associés à ce... à ce  
16 raccordement-là au niveau des conventions de  
17 service sont incorporés au niveau du calcul du  
18 tarif depuis deux mille neuf (2009). Et il y a une  
19 baisse de tarif importante qui a eu lieu, je pense  
20 que c'est l'année deux mille neuf (2009),  
21 effectivement, là. Donc, la clientèle bénéficie de  
22 l'ensemble des revenus générés depuis l'année deux  
23 mille neuf (2009), avec une baisse de tarif  
24 importante pour tout le monde. Donc, ce n'est  
25 pas... je pense qu'il faut balancer le coût

1 supplémentaire associé à la contribution avec les  
2 revenus qui proviennent des conventions de service,  
3 qui supportent le coût de la centrale.

4 (10 h 45)

5 Q. **[103]** Je pense qu'on ne reprendra pas la politique  
6 d'ajout parce qu'un jour, elle va se terminer, on  
7 le souhaite.

8 R. On le souhaite tous.

9 Q. **[104]** Mais, mon point est le report et que ça fait  
10 tout simplement les seuls qui financièrement, puis  
11 on peut avoir une vision différente sur le suivi  
12 des engagements et qu'est-ce que ça peut avoir  
13 comme impact sur la clientèle. Mais, pour  
14 l'instant, s'il y a un report, ce qui aurait fait  
15 baisser le tarif, cette baisse de tarif ou cette  
16 pression à la baisse sur les tarifs, je devrais  
17 dire, est reportée d'autant?

18 R. Malheureusement, oui.

19 Q. **[105]** Et je reprends la question donc de maître de  
20 Repentigny. Si ça devait être reporté plusieurs  
21 fois encore, est-ce qu'à un moment donné on doit  
22 considérer ça comme un abandon de projet puis de  
23 l'enlever ou qu'est-ce qu'on fait? Parce que elle  
24 est où la limite?

25 R. Écoutez, votre question est hypothétique là.

1 Q. **[106]** Absolument. Mais, je vous demande...

2 R. Je vais déposer un engagement, une lettre du quatre  
3 (4) novembre qui confirme les mises en service en  
4 vingt vingt et un (2021), alors... Puis j'ai  
5 répondu déjà que les encadrements sont les mêmes.  
6 Alors, je ne vois pas de report indéfini de cette  
7 centrale-là dans les cartons. Je veux dire, il y a  
8 beaucoup d'argent qui a été investi par tout le  
9 monde pour la réalisation de la centrale et de la  
10 ligne de raccordement en conséquence.

11 Q. **[107]** Merci. Juste un instant, je vais juste  
12 vérifier si j'ai d'autres questions. Ça termine mes  
13 questions. Je vous remercie beaucoup. Avez-vous un  
14 contre-interrogatoire, Maître Fréchette?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Pour le réinterrogatoire, bien c'est la pause là,  
17 mais à première vue, je n'en vois pas. Je pense  
18 qu'on pourrait... si vous voyez au retour de la  
19 pause les gens du panel 3 bien installés et puis  
20 prêts à l'assermentation, si vous me permettez,  
21 c'est qu'il n'y en aura pas.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on va revenir à onze heures et cinq  
3 (11 h 05). Je vous remercie.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 S'ils ne sont pas, vous me permettez, on les libère  
6 conditionnel, Madame Duquette? Si on ne les revoit  
7 pas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, en fait, s'ils restent dans la salle un  
10 quinze (15), vingt (20) minutes puis que je ne les  
11 vois pas assis là, bien je les libérerai...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... même s'ils sont assis.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Au retour.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Au retour.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Merci beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24

25 SUSPENSION

1

2 PREUVE DE HQT - Panel 3

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vois le nouveau panel, alors...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors, oui, on progresse.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, à l'exception de... Je vais juste, je vais  
9 juste vérifier avant que je dise des bêtises.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Madame Salhi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 À l'exception de madame Salhi, tout le monde est  
14 libéré.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est ça que je leur ai dit, je leur ferai le  
17 message puis ils se sont dirigés... je leur ai dit  
18 que vous seriez d'accord, pour aller faire les  
19 engagements.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ça fait que, hein, on n'était pas pour les faire  
24 patienter, alors... puis c'est dans les notes,  
25 alors ils étaient rassurés.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup, Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est moi. Alors, le panel 3 maintenant. Alors, le  
5 panel 3, donc qui est composé de madame Sophie  
6 Paquette, madame Wahiba Salhi, madame Paquette qui  
7 est chef - Commercialisation qui... on n'a pas de  
8 question spécifique, mais si jamais, sachant  
9 l'inspiration parfois qui vous prend, si jamais  
10 vous avez des questions sur la commercialisation,  
11 alors vous avez madame Paquette qui est là, c'est  
12 la pièce HQT-7 qu'on connaît tous, ainsi que les...

13 Ensuite, vous avez madame Salhi. Vous avez  
14 par la suite monsieur Talbot, j'ai commencé par la  
15 gauche parce que, bon, les dames... Alors, monsieur  
16 Talbot qui est le directeur - Planification de la  
17 direction principale, expertise et soutien aux  
18 opérations. Alors, monsieur Talbot vous  
19 entretiendra des questions que vous avez eues à  
20 l'égard du projet Aqueduc. Et la personne qui  
21 l'accompagne à sa gauche est monsieur Bruno Picard  
22 qui est chef - Planification de la même direction  
23 principale.

24 Alors, ces deux personnes-là sont nos deux  
25 experts qui seront en mesure de vous renseigner sur

1 les tenants et aboutissants du projet, sa valeur,  
2 son origine, où il en est en termes de déploiement,  
3 et caetera, puis comment il s'insère dans la zone  
4 globale. Alors, voilà!

5 On a préparé une présentation à cet égard-  
6 là. Avant peut-être d'aller à l'assermentation, si  
7 vous me permettez, à la présentation, il y avait  
8 une animation qui apparaissait à la page 5. La  
9 version papier ne l'a pas, alors on vous redéposera  
10 une version papier qui va contenir... qui va  
11 contenir l'animation. Mais, à l'écran vous l'aurez,  
12 c'est à la page 5. Il va apparaître des  
13 pourcentages à l'égard... à l'intérieur de  
14 certaines cases pour chacun des postes qui sont  
15 identifiés. Ça va? C'est bien. Alors, si vous  
16 permettez, Madame Lebuis.

17 (11 h 13)

18

---

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)  
20 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

21

22 BRUNO PICARD, chef - Planification des réseaux  
23 régionaux Montréal, ayant une place d'affaires au  
24 Complexe Desjardins, Tour Est, 9e étage, Montréal  
25 (Québec);

1 STÉPHANE TALBOT, directeur - Planification, ayant  
2 une place d'affaires au Complexe Desjardins, 9e  
3 étage, Montréal (Québec);

4

5 SOPHIE PAQUETTE, chef - Commercialisation des  
6 services de transport, ayant une place d'affaires  
7 au Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage,  
8 Montréal (Québec);

9

10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, déposent et disent :

12

13 WAHIBA SALHI

14

15 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et  
16 dit :

17

18 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

19 Q. **[108]** Peut-être rapidement pour les formalités  
20 d'usage, si vous me permettez. Alors, Madame  
21 Paquette, la preuve déposée par le Transporteur sur  
22 le sujet de la commercialisation qui se retrouve à  
23 la fois à la pièce HQT-7, Document 1, ainsi qu'aux  
24 réponses aux demandes de renseignements ont été  
25 préparés sous votre contrôle et vous les adoptez

1           comme étant votre témoignage?

2           R. Oui, je l'affirme.

3           Q. **[109]** Je vous remercie. Messieurs, Monsieur Talbot  
4           tout d'abord, la présentation concernant le projet  
5           de l'Aqueduc ainsi que les réponses aux DDR  
6           concernant le projet ont été élaborées sous votre  
7           contrôle et vous les adoptez comme étant votre  
8           témoignage?

9           R. Tout à fait.

10          Q. **[110]** Monsieur Picard, même question. Alors, la  
11          présentation a été préparée sous votre contrôle  
12          ainsi que les réponses, vous y adhérez et pour  
13          faire votre témoignage?

14          R. Tout à fait. Tout à fait.

15          Q. **[111]** Merci. Alors, voilà! Si vous me permettez, on  
16          va laisser la parole au panel qui fera, qui vous  
17          brossera le tableau du projet Aqueduc. Je vous  
18          remercie. La parole est à vous.

19          Mme WAHIBA SALHI :

20          R. Donc, bonjour au nom de tous mes collègues et du  
21          mien. Le panel... Donc, le panel 3, je dirais,  
22          remodelé, est aujourd'hui présent principalement  
23          pour... en écho finalement à la lettre que la Régie  
24          nous a émise le deux (2) décembre, la pièce A-0030,  
25          dans laquelle la Régie souhaitait que des témoins

1 du Transporteur élaborent sur la prudence et  
2 l'utilité d'ajouter un quatrième transformateur au  
3 poste de l'Aqueduc.

4 La présentation va être organisée en quatre  
5 partie. La première partie « Chronologie du projet  
6 de l'Aqueduc » vous sera présentée par ma collègue  
7 Sophie Paquette. Elle vous informera aussi des  
8 bénéfices de l'impact tarifaire du projet. Au point  
9 2 et au point 3, mes collègues, monsieur Talbot et  
10 monsieur Picard vous présenteront le projet, la  
11 zone visée, l'importance du poste de l'Aqueduc et  
12 les bénéfices d'additionnels du projet également.  
13 Et suivra par la suite une conclusion.

14 Donc, je passerais la parole à madame  
15 Paquette pour le point numéro 1.

16 Mme SOPHIE PAQUETTE :

17 R. Alors, bon matin à tous. Au niveau de la  
18 chronologie du projet, donc juste une petite mise  
19 en contexte ici.

20 Donc, en deux mille dix-sept (2017), nous  
21 avons reçu une demande du Distributeur pour le  
22 raccordement de nouveaux clients dont treize  
23 mégawatts (13 MW) dès septembre 2018. Donc, il faut  
24 se remettre un peu dans le contexte où nous étions  
25 en deux mille dix-sept (2017). On était en pleine

1 effervescence, on avait reçu plusieurs dizaines de  
2 demandes de raccordement de nouveaux clients,  
3 parfois avec un contexte là, une certaine situation  
4 d'urgence parce qu'il y avait des délais parfois  
5 très serrés.

6           Donc, on a reçu, c'est ça, cette demande-  
7 là. Et comme dans la relation commerciale qu'on a  
8 avec le Distributeur, c'est un peu la même chose  
9 qu'on a avec nos clients aussi point à point.  
10 C'est-à-dire que le Transporteur, la réception  
11 d'une demande comme ça, doit toujours agir avec  
12 diligence. D'abord, pour déterminer la solution  
13 technico-économique qui répond le mieux aux besoins  
14 et, par la suite, une fois qu'elle est approuvée ou  
15 autorisée par le client, bien démarrer les travaux  
16 et les réaliser dans des délais qui sont  
17 raisonnables.

18           Donc, suite à la demande du Distributeur  
19 dans le cas qui nous occupe aujourd'hui là, le  
20 poste de l'Aqueduc, on a... nos équipes techniques  
21 ont réalisé un avant-projet de décembre deux mille  
22 dix-sept (2017) à janvier deux mille dix-huit  
23 (2018). Donc, ça s'est fait très rapidement. Et ça,  
24 ça s'explique par le fait que nos équipes  
25 techniques étaient déjà mobilisées au poste de

1 l'Aqueduc pour réaliser plusieurs projets de  
2 pérennité. Donc, c'est pour ça, les équipes étaient  
3 déjà présentes puis ont pu réaliser un avant-projet  
4 rapidement.

5 (11 h 18)

6 Donc, par la suite, en janvier deux mille  
7 dix-huit (2018), on a présenté la solution retenue  
8 par le Transporteur pour répondre aux besoins du  
9 Distributeur. La solution retenue consiste à  
10 l'ajout notamment de deux départs de ligne à vingt-  
11 cinq (25) kV qui ont été mises d'ailleurs en  
12 service à l'automne deux mille dix-huit (2018) à la  
13 demande du Distributeur, et consiste également à  
14 l'ajout du quatrième transformateur au poste de  
15 l'Aqueduc qui est prévu septembre deux mille vingt  
16 (2020).

17 Donc, le Distributeur, suite à la  
18 présentation de la solution retenue, nous a  
19 autorisé, le Transporteur, à débiter les travaux  
20 fin janvier deux mille dix-huit (2018). Donc, c'est  
21 ce qu'on a fait. Mais mon collègue monsieur Talbot  
22 va vous expliquer maintenant plus le volet  
23 technique du projet.

24 M. STÉPHANE TALBOT :

25 R. Bonjour tout le monde. Je vais y aller avec le

1           pointeur pour situer un petit peu. On a deux  
2           schémas, deux diapo de schémas. Il y a un peu de  
3           détail technique à vous expliquer. C'est plus  
4           simple avec une image. Alors je vais pointer. Donc,  
5           avant de débiter, on va cerner. Ici, la zone qu'on  
6           veut parler, c'est la zone qui est cernée en jaune  
7           ici. Mais avant, je vais vous situer un peu sur le  
8           plan. Tout ce qui est ici dans le centre, c'est  
9           l'île de Montréal, la partie du haut Laval et les  
10          Basses-Laurentides dans le haut de l'écran, et tout  
11          le bas ici, c'est la Montérégie.

12                    Juste avant d'arriver tout près de  
13          Montréal, puis juste prendre le temps d'expliquer  
14          que l'alimentation de l'île de Montréal, au départ,  
15          elle provient de notre réseau sept cent trente-cinq  
16          mille (735 000) volts qui a plusieurs points  
17          d'attache alentour de la boucle métropolitaine. Si  
18          on regarde du côté est où que je pointe  
19          présentement, j'ai le poste Duvernay, qui est à  
20          sept cents (700) kV; et le poste Bout-de-l'Île le  
21          sept cents (700) kV qui est à l'intérieur de l'île;  
22          j'ai le poste Boucherville ici. Donc trois postes  
23          ici sept cents (700) kV qui assurent par une  
24          alimentation trois cent quinze (315) kV un bouclage  
25          ici comme ça, qui m'assurent d'avoir un point

1 d'injection pour tout l'est de Montréal via ces  
2 trois postes-là, dans le fond. J'ai une source  
3 forte du côté est par ces trois postes-là.

4 Derrière la pancarte « légende » ici, j'ai  
5 le poste Chénier sept cent trente-cinq (735) kV  
6 qui, lui, via ce poste-là, on alimente à trois cent  
7 quinze (315) kV via au poste Chomedey Laval, on  
8 descend à Montréal au poste Saraguay ici. Donc,  
9 tout le nord de l'île, l'alimentation provient du  
10 poste Chénier.

11 Si je vais du côté sud, j'ai le poste  
12 Hertel ici. Le poste Hertel alimente à trois cent  
13 quinze (315) kV une patte ici, une ligne, deux  
14 lignes trois cent quinze (315) kV, Viger pour le  
15 centre-ville de Montréal et de l'autre côté, il y a  
16 deux lignes biternes trois cent quinze (315) kV qui  
17 arrivent au poste de l'Aqueduc.

18 Alors, ce qu'on va parler aujourd'hui,  
19 c'est le poste de l'Aqueduc qui est alimenté par  
20 deux lignes trois cent quinze (315) kV du poste  
21 Hertel et de deux lignes cent vingt (120) kV de la  
22 centrale Beauharnois. Le fameux cercle jaune qu'on  
23 avait, on vient de l'agrandir. Bon. Là, je vais  
24 vous parler du poste l'Aqueduc. Le poste Aqueduc,  
25 c'est un poste qui a deux fonctions. Sa première

1 fonction, c'est une fonction source.

2 Le poste Aqueduc reçoit son énergie à trois  
3 cent quinze mille (315 000) volts du poste Hertel  
4 et, à partir de deux transformateurs trois cent  
5 quinze cent vingt mille (315-120) volts, alimente  
6 une série de postes à cent vingt mille (120 000)  
7 volts. Il alimente le poste Rockfield, le poste  
8 Hampstead. Et cet axe-là se poursuit jusqu'à  
9 Saraguay de l'autre côté. Et vers le centre-ville  
10 de Montréal, le poste Hadley, Atwater, ainsi de  
11 suite.

12 Alors, il a une fonction source qu'il  
13 réalise avec deux transformateurs trois cent  
14 quinze, cent vingt (315-120). L'ensemble de sa  
15 charge pour la grande zone ici, on parle de mille  
16 cent (1100) MVA. Ça, c'est la première fonction du  
17 poste Aqueduc.

18 Le poste Aqueduc a une deuxième fonction.  
19 Le poste Aqueduc a aussi de la charge. Toute la  
20 grande zone de ville LaSalle ici, que je suis après  
21 encercler avec le pointeur, le poste Aqueduc  
22 alimente de la charge dans cette zone-là. On parle  
23 de tout près de cinquante mille (50 000) clients.  
24 On parle de cent cinquante (150) clients  
25 industriels, dont la Ville de Montréal, la station

1 de pompage de la ville de Montréal qui alimente le  
2 trois quarts de la population en eau potable de  
3 l'île de Montréal. On parle de un point cinq  
4 million (1,5 M) de clients. Donc, ça, c'est la  
5 deuxième fonction du poste Aqueduc.

6 (11 h 23)

7 Je poursuis. Le réseau, si je regarde  
8 l'ensemble de la zone à laquelle le poste Aqueduc  
9 contribue, l'ensemble de la zone est bâti à  
10 différents niveaux de tension. Là, je parle de  
11 moyenne tension. On parle de douze (12 kV) et  
12 vingt-cinq (25 kV).

13 Il y a un historique à ça. Les postes que  
14 vous voyez dans cette zone-là, ont été construits  
15 dans les années soixante-dix (1970). À l'époque,  
16 les niveaux de tension étaient du cent vingt mille  
17 volts (120 000 V), du côté de la haute tension. Et  
18 la basse tension était du douze mille volts  
19 (12 000 V).

20 Quarante (40) ans plus tard, cinquante (50)  
21 ans plus tard, ces niveaux de tension-là ont donné  
22 ce qu'ils avaient à donner, il n'y a plus tellement  
23 de marges manoeuvre. Et tranquillement, pas vite,  
24 on convertit vers du vingt-cinq (25 kV).

25 Ce qui est important de regarder, ici, dans

1       cette zone-là, c'est qu'on a des postes qui ont en  
2       moyenne tension, du douze (12 kV) et du vingt-cinq  
3       (25 kV), qui ont les deux, et certains n'ont que du  
4       douze (12 kV).

5               Alors, dans la zone qui est ici, il n'y a  
6       que trois postes qui ont du vingt-cinq (25 kV). Le  
7       Poste Hampstead qui a du vingt-cinq (25 kV), le  
8       Poste Aqueduc a du vingt-cinq (25 kV) et le Poste  
9       Hadley a du vingt-cinq (25 kV).

10              Ce qu'il faut comprendre, c'est que  
11       l'industrie, le marché, aujourd'hui, va sur du  
12       vingt-cinq mille volts (25 000 V). Tout nouveau  
13       client est principalement raccordé à vingt-cinq  
14       mille volts (25 000 V).

15              Ce qui n'apparaît pas sur votre  
16       présentation, qu'on va vous remettre, par la suite,  
17       après là, c'est ce qui vient d'être rajouté là. Il  
18       y a eu une animation puis quand tu les imprimes, ça  
19       ne sort pas là.

20              Là, maintenant, si je reprends les mêmes  
21       installations. On va regarder, maintenant, la  
22       capacité qu'il nous reste dans chacun de ces  
23       postes-là.

24              Si je prends le poste Hampstead, le poste  
25       Hampstead, au niveau du vingt-cinq mille volts

1 (25 000 V), je suis déjà à cent cinq pour cent  
2 (105 %). Pour la pointe qui s'en vient, je suis  
3 déjà à cent cinq pour cent (105 %) de capacité du  
4 vingt-cinq mille volts (25 000 V), au poste  
5 Hampstead.

6 Si je m'en vais au poste Hadley, je suis à  
7 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) du poste, de  
8 la capacité du poste. Et puis si je vais à Aqueduc,  
9 je suis à quatre-vingt-sept (87 %).

10 Si je prends l'ensemble de la marge, à  
11 vingt-cinq mille volts (25 000 V) de la zone, il me  
12 reste six pour cent (6 %) de marge pour l'ensemble  
13 de capacité de vingt-cinq mille volts (25 000 V),  
14 dans cette zone-là.

15 Ce qui n'est pas indiqué sur le dessin. Ce  
16 qu'il faut comprendre, c'est que les postes qu'on  
17 voit ici, Hampstead, Rockfield, Hadley, c'est tous  
18 des postes qu'on appelle « à l'ultime ». Ces  
19 postes-là, il n'est plus possible de rajouter des  
20 équipements dedans, rajouter des transformateurs.  
21 On n'est plus capable de rajouter de la capacité de  
22 transformation, ils sont à leur « ultime ».

23 Le seul poste où on est capable de rajouter  
24 de la capacité, c'est au Poste Aqueduc.  
25 Présentement, le poste Aqueduc a trois

1 transformateurs de charge, trois cent quinze (315),  
2 vingt-cinq (25) et il a la possibilité d'en  
3 rajouter un quatrième.

4 Aussi, si on regarde qu'est-ce qui s'en  
5 vient dans cette zone-là pour les prochaines  
6 années. On a le Plan de conversion. Le Plan de  
7 conversion de l'île de Montréal. Le Plan de  
8 conversion de l'île de Montréal, c'est quoi? Le  
9 Plan de conversion de l'île de Montréal, c'est de  
10 prendre toute l'alimentation haute tension à cent  
11 vingt mille volts (120 000 V), et de la convertir à  
12 trois cent quinze mille volts (315 000 V). Et  
13 prendre toute l'alimentation de douze mille volts  
14 (12 000 V), à moyenne tension, et de la convertir à  
15 vingt-cinq mille volts (25 000 V).

16 Sur la zone qu'on voit ici... et pourquoi  
17 on fait ça? Bien, comme je vous l'ai dit tout à  
18 l'heure, un petit peu, les architectures de  
19 l'époque, mille neuf cent soixante-dix (1970), ont  
20 atteint leur niveau de capacité. Il faut augmenter  
21 la capacité.

22 Sur la zone qu'on voit ici, présentement,  
23 quand on va arriver avec la conversion de ces  
24 postes-là, tous les postes qu'on voit ici, à  
25 l'exception du poste Aqueduc, vont être démantelés.

1 Le poste Hampstead, le poste Rockfield, le poste  
2 Hadley vont être démantelés. Ils vont être  
3 reconstruits à trois cent quinze (315), vingt-cinq  
4 (25), les trois postes.

5 Le seul qui ne sera pas démantelé, c'est  
6 Aqueduc parce que lui, il a déjà du trois cent  
7 quinze (315) et il a déjà du vingt-cinq (25). Son  
8 architecture, elle est déjà faite pour l'évolution  
9 de l'île de Montréal.

10 Ah! J'oubliais un point. Ceci étant dit,  
11 quand on va convertir les postes Hampstead,  
12 Rockfield et Hadley de cent vingt mille volts  
13 (120 000 V) à trois cent quinze mille volts  
14 (315 000 V), et de douze mille volts (12 000 V) à  
15 vingt-cinq mille volts (25 000 V), on va avoir  
16 besoin de marge de manoeuvre.

17 (11 h 28)

18 L'ajout de transformation, ou la marge  
19 disponible au poste Aqueduc, va nous permettre de  
20 nous donner de la flexibilité et simplifier la  
21 conversion. Autrement dit, on va être capable de  
22 transférer de la charge, par exemple, de Hadley  
23 vers Aqueduc avant de convertir le poste. Ça va  
24 nous donner de la souplesse, ça va simplifier les  
25 travaux.

1                   Donc, je répète ici en « bullet point »,  
2                   c'est un peu les mêmes points que je viens de vous  
3                   dire, mais en résumé. Le poste Aqueduc, c'est  
4                   l'alimentation principale du centre-ville, sud-  
5                   ouest de Montréal au niveau de sa fonction source.  
6                   Au niveau de sa fonction satellite, c'est le seul  
7                   poste à vingt-cinq mille volts (25 000 V) qui a de  
8                   la capacité d'intégration. Tous les postes de la  
9                   zone sont à l'ultime, on parle de l'architecture, à  
10                  l'exception du poste Aqueduc.

11                  Tout nouveau client, le marché, l'industrie  
12                  va à vingt-cinq mille volts (25 000 V), donc il  
13                  faut aller localiser les nouveaux clients sur les  
14                  postes vingt-cinq mille volts (25 000 V). Je  
15                  reviens sur l'importance stratégique aussi du volet  
16                  charge du poste Aqueduc, il alimente soixante-  
17                  quinze pour cent (75 %) en eau potable la Ville de  
18                  Montréal, soixante-quinze pour cent (75 %) de la  
19                  population, on parle de un point cinq million  
20                  (1,5 M) de la population.

21                  Tous les postes à douze (12 kV) seront  
22                  convertis à vingt-cinq (25 kV) dans le plan  
23                  d'évolution de l'Île-de-Montréal. Le poste Aqueduc,  
24                  ce sera le seul qui va conserver son architecture.  
25                  Puis comme je le disais, afin de simplifier la

1 conversion, un transfert de charge vers le poste  
2 Aqueduc sera requis. Il ne reste que six pour cent  
3 (6 %) de marge à vingt-cinq mille volts (25 000 V)  
4 dans la zone visée. Je répète, le poste Hampstead  
5 est déjà en dépassement. C'est une zone à fort  
6 potentiel de développement industriel.

7           Quand on regarde les charges ponctuelles à  
8 venir, on en a ciblé quelques-unes qu'on avait mis  
9 d'ailleurs dans la DDR... dans la réponse DDR, au  
10 niveau de la STM on parle d'un garage de quinze  
11 mégawatts (15 MW) qui s'en viendrait vers deux  
12 mille vingt-quatre-deux mille vingt-cinq (2024-  
13 2025). On parle d'un centre de données de quinze  
14 mégawatts (15 MW) et on parle aussi d'une résidence  
15 pour personnes âgées de sept point deux mégawatts  
16 (7,2 MW).

17           Les bénéfices additionnels au projet. Dans  
18 la dernière année et demie, on a perdu deux  
19 transformateurs au poste Aqueduc. On a perdu un  
20 transformateur source, trois cent quinze cent vingt  
21 (315-120) en septembre deux mille dix-huit (2018)  
22 et on a perdu un transformateur charge trois cent  
23 quinze vingt-cinq (315-25) en mai deux mille dix-  
24 neuf (2019). Le premier a été remplacé, le  
25 deuxième, on regarde présentement comment on va

1 exécuter les travaux, comment on va le remplacer et  
2 puis étant donné que c'est un poste, je vous le  
3 rappelle, c'est un poste des années soixante-dix  
4 (70), une conception des années soixante-dix (70),  
5 qui dit conception des années soixante-dix (70), à  
6 l'époque on avait des postes avec peu de... peu de  
7 redondance, c'est-à-dire on n'a pas des jeux de  
8 barres bouclés au niveau de la basse tension, on a  
9 moins de sectionneurs, donc moins de flexibilité.

10 Quand on regarde comment on va remplacer le  
11 trois cent quinze vingt-cinq (315-25), le  
12 transformateur qui a brisé en mai deux mille dix-  
13 neuf (2019), ça complexifie énormément les travaux  
14 si on n'a pas l'ajout du quatrième transformateur  
15 trois cent quinze vingt-cinq (315-25).

16 Pour vous donner peut-être un peu plus de  
17 détail, quand on regarde... c'est des postes, je  
18 vous rappelle les années soixante-dix (70), c'est  
19 des postes qui ne sont pas aux normes  
20 d'aujourd'hui. Un exemple de ça, le transformateur  
21 qui a brisé, celui qu'on... celui... quand on va le  
22 remplacer on doit le mettre aux normes, entre  
23 autres, environnementales, on doit mettre un bassin  
24 de récupération des huiles, par exemple. Remplacer,  
25 installer un bassin de récupération d'huile pour ce

1 transformateur-là nécessite que j'arrête deux  
2 transformateurs en parallèle pendant au moins deux  
3 mois.

4 Ceci étant dit, la charge... la capacité de  
5 transformation du poste Aqueduc charge, il y a  
6 trois transformateurs. Je vais être obligé d'en  
7 mettre deux à « off » pendant deux mois pour faire  
8 les travaux, ça veut dire que je vais mettre  
9 l'équivalent de cinq cent (500 MVA) de charge sur  
10 un transformateur pendant deux mois. Donc, l'ajout  
11 du quatrième transfo, il est très, très bénéfique  
12 dans le cadre de ce projet-là. On parle d'améliorer  
13 la flexibilité opérationnelle du poste en  
14 exploitation et en maintenance. Donc ça, c'est les  
15 bénéfices additionnels au projet. Je passe la  
16 parole à...

17 Mme SOPHIE PAQUETTE :

18 R. Donc, de mon côté, avant de conclure sur la  
19 présentation, je voulais juste aborder rapidement  
20 l'impact tarifaire pour le Transporteur de ce  
21 projet-là.

22 (11 h 33)

23 Donc, en effet, la mise en service à la...  
24 plutôt à la fermeture de l'année de mise en service  
25 du projet qui est actuellement prévu en deux mille

1 vingt (2020), donc pour la mise à jour finale de  
2 l'agrégation des projets, donc le Transporteur va  
3 ajuster les mégawatts de croissance sur vingt (20)  
4 ans liés au projet, selon la dernière prévision des  
5 mégawatts de croissance sur vingt (20) ans liés au  
6 projet selon la dernière prévision des besoins du  
7 Distributeur, qu'on devrait recevoir autour de  
8 septembre deux mille vingt (2020). Suite à cette  
9 mise à jour-là, c'est certain qu'on va également  
10 ajuster le montant maximal d'allocations accordé au  
11 Distributeur en conséquence.

12           Donc, advenant le cas où la prévision des  
13 besoins en croissance du poste de l'Aqueduc soit  
14 inférieure aux besoins qui étaient prévus  
15 initialement par le Distributeur, bien, ça aura  
16 comme conséquence que le Distributeur aura à payer  
17 une contribution supérieure à ce qui était  
18 initialement prévu pour ce projet-là. Donc, pour le  
19 Transporteur, il n'y a aucun impact tarifaire. La  
20 neutralité est maintenue ou est préservée pour les  
21 autres clients du Transporteur.

22 Mme WAHIBA SALHI :

23 R. Donc, en guise de conclusion, nous souhaitons  
24 revenir sur les aspects de « prudemment acquis » et  
25 « d'utilité ». Donc, vous l'avez entendu, mes

1 collègues, le projet est prudemment acquis. Tout  
2 d'abord, il est justifié par une demande qui est  
3 faite par le Distributeur. Au moment où la décision  
4 a été prise de commencer le projet, les charges  
5 ponctuelles à ce moment-là étaient déjà présentées  
6 à la Régie dans le cadre des demandes  
7 d'autorisation des demandes d'investissement de  
8 moins de vingt-cinq millions (25 M\$).

9 Monsieur Talbot vous a mentionné également  
10 qu'il y avait des charges ponctuelles à venir de  
11 près de quarante mégawatts (40 MW). Et, finalement,  
12 le projet en tant que tel note tarifairement pour  
13 la clientèle. D'un autre côté, le projet est utile.  
14 Il est utile tout d'abord pour répondre aux enjeux  
15 de croissance des besoins de transport, mais il est  
16 également utile à l'exploitation du réseau.

17 Monsieur Talbot vient de vous mentionner quelles  
18 étaient toutes les contraintes que l'on avait au  
19 niveau du poste Aqueduc. Et la venue du quatrième  
20 transformateur va permettre justement au  
21 Transporteur de réaliser tout ce qu'il a à réaliser  
22 dans le poste de l'Aqueduc. Cela termine.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Alors, ça complète le témoignage du panel 3. Ils  
25 sont disponibles pour être contre-interrogés.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Cadrin, avez-vous des questions pour  
3 le panel 3?

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

5 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Bonjour aux  
6 membres du panel.

7 Q. **[112]** Nous étions à regarder de notre côté, on  
8 comprend votre présentation, mais dans la demande  
9 de renseignements numéro 3 de la Régie, vous avez  
10 déjà fourni certaines réponses, qui est la pièce  
11 B-0075, et pour donner référence au texte que vous  
12 utilisiez, c'était les pages 35 et 36 qui sont les  
13 plus pertinentes. C'est la réponse 10.1.  
14 Évidemment, on parle du poste de l'Aqueduc. Je vous  
15 fais lecture pour vous mettre un peu dans le  
16 contexte.

17 En février 2018, le Transporteur  
18 débutait un projet afin de répondre à  
19 la demande du Distributeur de  
20 raccordement de clients (dont des  
21 centres de données) prévus au poste de  
22 l'Aqueduc pour un ajout de 13 MW en  
23 septembre 2018 et atteignant 63 MW en  
24 2020.

25

1 Pour répondre à cette demande, l'ajout  
2 de départs de ligne a été concrétisé  
3 en septembre 2018 et la livraison au  
4 poste d'un nouveau transformateur est  
5 prévue en janvier 2020 pour sa mise en  
6 service en septembre 2020. À ce jour,  
7 les travaux sont complétés à plus de  
8 80 %. Contrairement au contexte  
9 d'effervescence relié aux secteurs des  
10 centres de données présent en 2018,  
11 les plus récentes prévisions du  
12 Distributeur ne confirment plus  
13 l'atteinte de la CLT du poste de  
14 l'Aqueduc en 2020.

15  
16 Toutefois, des charges importantes  
17 demeurent prévues d'ici à 2025 par le  
18 Distributeur, totalisant plus de 37  
19 MW : un centre d'hébergement de  
20 données (15 MW), un complexe  
21 résidentiel en plusieurs phases et une  
22 résidence pour aînés (7,2 MW) et un  
23 projet de la STM (15 MW).

24 La première question est la suivante : Pouvez-vous  
25 nous fournir la prévision annuelle sur dix ans de

1 la charge prévue en hiver au poste Aqueduc trois  
2 cent quinze-vingt-cinq (315-25) que le Distributeur  
3 vous avait fournie en date de février deux mille  
4 dix-huit (2018), qui est le début de la citation?

5 M. STÉPHANE TALBOT :

6 R. On ne l'a pas avec nous, mais on va prendre  
7 l'engagement.

8 Q. **[113]** On est rendu à quel numéro d'engagement?

9 LA GREFFIÈRE :  
10 15.

11 (11 h 38)

12 R. Juste pour être clair, la prévision vous parlez de  
13 février deux mille dix-huit (2018)?

14 Q. **[114]** Oui, en fait c'est au début, vous dites :

15 « En février deux mille dix-huit (2018) le  
16 Transporteur a débuté un projet afin de répondre à  
17 la demande du Distributeur ». Je comprends qu'on  
18 vous fournit, dans le fond, des prévisions et non  
19 des demandes spécifiquement. Donc, ce qu'on vous  
20 demandait c'est d'avoir la prévision qui vous a été  
21 fournie, annuelle, sur dix (10) ans pour la charge  
22 prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25, que le  
23 Distributeur vous avait fournie en février deux  
24 mille dix-huit (2018). Est-ce que ça va, Monsieur?

25 R. Peut-être une précision.

1 Q. [115] Oui, en date de février, excusez-moi. Alors  
2 ce serait en date de février deux mille dix-huit  
3 (2018), celle que vous aviez en main. À ce moment-  
4 là, c'est peut-être pas « fournie en février deux  
5 mille dix-huit (2018) », je l'ai peut-être mal  
6 cadrée.

7 R. Si votre demande c'est d'avoir la prévision, on  
8 va... on va vous la fournir, mais juste pour qu'on  
9 comprenne, dans le cadre de l'activité ici d'ajout  
10 du quatrième transformateur 315-25 au poste  
11 Aqueduc, c'est pas une prévision de charge qui nous  
12 a enclenché le processus, c'est une demande...  
13 c'est une demande officielle, une demande  
14 ponctuelle de client. Alors la prévision qu'on va  
15 vous transmettre ne reflétera pas nécessairement ce  
16 que vous cherchez, c'est-à-dire une croissance de  
17 la charge à travers la prévision.

18  
19 E-15 (HQT) : Fournir la prévision transmise par le  
20 Distributeur en février 2018 sur 10  
21 ans pour la charge prévue en hiver au  
22 poste Aqueduc 315-25 (demandé par  
23 l'AHQ-ARQ)

24

25 Q. [116] D'accord. Juste un instant. Ensuite, un peu

1 plus loin dans la citation vous mentionniez, et ça  
2 commence par « contrairement », le paragraphe  
3 pertinent :

4 au contexte d'effervescence relié au  
5 secteur des centres de données présent  
6 en deux mille dix-huit (2018), les  
7 plus récentes prévisions du  
8 Distributeur ne confirment plus  
9 l'atteinte de la CLT.

10 Alors la question est un peu le corollaire, là, de  
11 la précédente, là, dans le fond : qu'est-ce qu'on  
12 vous a fourni comme précision... comme prévision.  
13 Et je vais vous faire la lecture de la question  
14 pour les fins, je présume, de prendre un  
15 engagement, à moins que vous l'ayez par coeur :  
16 pouvez-vous fournir la prévision annuelle sur dix  
17 (10) ans de la charge prévue en hiver au poste  
18 Aqueduc 315-25, qui correspond aux - et j'ouvre les  
19 guillemets - « plus récentes prévisions du  
20 Distributeur » - fermer les guillemets - de votre  
21 réponse 10.1 de la DDR-3 de la Régie, B-0075.

22 R. C'est encore une demande de prévision que vous  
23 cherchez à avoir? C'est laquelle que vous voulez?

24 Q. **[117]** Les plus récentes prévisions du Distributeur  
25 auxquelles vous faites référence directement dans

1 la réponse 10.1. Vous voyez ça à la deuxième ligne  
2 de votre deuxième paragraphe de réponse, qui  
3 commence par « contrairement ». Alors vous nous  
4 dites qu'il y a des nouvelles informations, dans le  
5 fond, qui vous sont... qui sont venues vous être  
6 fournies. Et c'est là où on veut avoir la réponse.

7 R. O.K. Je vais revenir avec ce que j'ai dit tout à  
8 l'heure. La prévision qu'on a à ce moment-là, je ne  
9 pense pas que c'est l'élément que vous cherchez, on  
10 va vous la fournir. C'est des... c'est des demandes  
11 ponctuelles qu'on a reçu.

12 Q. **[118]** Demandes ponctuelles que vous référez juste  
13 un peu plus bas : « Toutefois, des charges  
14 importantes »...?

15 R. Exact.

16 Q. **[119]** D'accord.

17 Mme SOPHIE PAQUETTE :

18 R. Peut-être juste en complément d'information. Dans  
19 le fond, le Distributeur en deux mille dix-sept  
20 (2017) a fait une demande au Transporteur pour le  
21 raccordement de nouveaux clients, qui n'étaient pas  
22 reflétés dans la... la prévision du Distributeur à  
23 ce moment-là. C'est sûr, je ne suis pas à la place  
24 du Distributeur, mais notre compréhension c'est que  
25 tant que les clients ne sont pas confirmés, ils ne

1           sont pas ajoutés à la prévision sur dix (10) ans  
2           que l'on reçoit. Toutefois on n'a jamais reçu, on  
3           n'a pas eu d'indication, là, contraire du  
4           Distributeur que sa demande n'est plus valide. Au  
5           contraire, les travaux sont... on a complété  
6           quatre-vingt pour cent (80 %) des travaux jusqu'à  
7           maintenant, là, donc c'est vraiment des... pour des  
8           besoins ponctuels du Distributeur.

9           Q. **[120]** Je ferai un nouvel engagement simplement pour  
10           différencier les deux, si vous me permettez. Alors  
11           ce sera 16, c'est pas pour en ajouter plus, mais ce  
12           sera peut-être plus clair. Et on nous avait  
13           transférés à vous pour une question que vous avez  
14           peut-être déjà entendue. Je vous vois hocher de la  
15           tête, alors vous avez l'air déjà connaissante de la  
16           question peut-être. Alors la pièce peut-être de  
17           référence, une pièce révisée, là, qui est la pièce  
18           B-0067. Merci, Madame la Greffière, de l'afficher à  
19           l'écran. Et c'est à la page 26, pour être précis.  
20           C'est la ligne Vaudreuil-Soulanges que nous  
21           regardions. C'est une question assez précise,  
22           j'allais vous dire, sur ça. Alors en affichant le  
23           tableau à l'écran vous allez avoir l'information.  
24           Si jamais je n'ai pas la cote Hydro. Alors  
25           Vaudreuil-Soulanges, vous l'avez à l'écran, c'est

1 parfait. Alors je vous fais donc référence à cette  
2 ligne-là. Contrairement aux autres cas semblables  
3 du tableau, pourquoi ne voit-on pas de mention dans  
4 la colonne « Remarques » pour ce cas où la charge  
5 prévue en hiver - cent trente six (136 MVA) -  
6 surpasse la CLT de cent vingt-neuf MVA

7  
8 E-16 (HQT) : Fournir la prévision annuelle sur 10  
9 ans de la charge prévue en hiver au  
10 poste Aqueduc 315-25, qui correspond  
11 aux « plus récentes prévisions du  
12 Distributeur » de la réponse 10.1 de  
13 la DDR-3 de la Régie, B-0075 (demandé  
14 par l'AHQ-ARQ)

15

16 (11 h 43)

17 M. BRUNO PICARD :

18 R. Donc, bonjour. Pour répondre à votre question, pour  
19 le Poste Vaudreuil-Soulanges, effectivement, la CLT  
20 est atteinte. Par contre, nous avons un projet  
21 d'addition d'un transformateur, d'un quatrième  
22 transformateur, pour rendre le poste à son ultime,  
23 au Poste Vaudreuil-Soulanges.

24 Donc, il aurait dû y avoir une mention  
25 comme quoi qu'il y a une addition de transformateur

1 dans ce poste-là.

2 Q. **[121]** Est-ce que vous avez l'année? Pour l'ajout,  
3 en question, qui est prévue?

4 R. En fait, il devrait être mis en service à la fin du  
5 présent mois de novembre.

6 Q. **[122]** Attendez un peu...

7 R. Euh... décembre, pardon... pardon.

8 Q. **[123]** Oups... j'allais vous dire : Est-ce qu'il est  
9 en service? Ah! Ah! Je le vois tout rouge là,  
10 mais... c'est parfait. Alors, ça sera pour Noël,  
11 dans le fond.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Ça complète les questions, je vous remercie. Si je  
14 peux me permettre, pour la Régie, au niveau de  
15 l'intendance, nous regardons les choses avancer,  
16 dans un premier temps.

17 Et dans un deuxième temps, nous regardons  
18 les engagements reçus et non reçus, et caetera. Et  
19 nous, notre présentation, elle est déjà  
20 passablement avancée, voire pratiquement terminée  
21 sous réserve des engagements en question.

22 On voit déjà qu'on va dépasser le temps de  
23 présentation qui avait été annoncé de quarante-cinq  
24 (45) minutes, originalement, pour passer à peu près  
25 autour d'une heure (1 h) environ.

1                   La suggestion que j'allais vous faire,  
2 c'est de ne pas faire cette présentation-là  
3 aujourd'hui, mais plutôt de la faire demain.

4                   Un, pour finaliser la présentation papier  
5 qui va être au soutien de ça, et possiblement avoir  
6 certains engagements qui vont nous être transmis en  
7 cours de route, ou du moins, on pourra au moins les  
8 commenter demain là, pendant la présentation  
9 verbale de monsieur Raymond.

10                  Si on les reçoit demain matin, par exemple  
11 là, on pourra au moins s'ajuster en conséquence.  
12 Alors, je le dis tout simplement comme ça : Si  
13 jamais d'autres intervenants étaient plus prêts que  
14 nous à passer aujourd'hui et ont moins de  
15 contraintes, à ce niveau-là, ça pourrait, peut-  
16 être, faciliter les choses.

17                  De toute façon, on va s'emmenner avec une  
18 présentation qui va, peut-être, être scindée ou du  
19 moins qui va avoir lieu aujourd'hui, on aura les  
20 questions demain. Mais je sais que vous aimez ça,  
21 des fois, mais dans ce cas-ci, ce n'est peut-être  
22 pas un idéal, j'allais vous dire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Je demanderais à Monsieur Pelletier, à ce  
25 moment-là, si... Je le vois hocher de la tête,

1           alors l'AQCIE-CIFQ sera prête à passer cet après-  
2           midi.

3           Me STEVE CADRIN :

4           Avec cravates incluses, et tout là.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Là... euh... Il est retourné à Québec, en fin de  
7           semaine. Et Maître Turmel, est-ce que la FCEI  
8           serait en mesure de passer, cet après-midi?

9           Me ANDRÉ TURMEL :

10          Bonjour. Oui, la FCEI serait en mesure de passer  
11          cet après-midi, sous réserve que si on n'a pas  
12          obtenu des réponses aux engagements, on se donnera  
13          le droit de commenter, le cas échéant, par la  
14          suite, comme on peut le faire de manière usuelle  
15          là, mais oui, on pourra aider la Régie là-dessus.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Merci. Alors, on va... Merci beaucoup, Maître  
18          Cadrin, d'avoir fait la précision. Maître  
19          Pelletier, avez-vous... Vous n'avez pas de  
20          questions?

21                    Je ne vois pas maître Dubé... non, il n'est  
22          pas là. Maître Turmel, ça va être à vous, si vous  
23          avez des questions.

24          Me ANDRÉ TURMEL :

25          Je n'ai pas de questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de questions? Maître... Est-ce que maître  
3 Thibault-Bédard est là? Je ne la vois pas. Maître  
4 De Repentigny, ça va être à vous.

5 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

6 Bonjour, Alexandre De Repentigny, pour la Régie.

7 Q. **[124]** Alors je vais avoir une question de  
8 précision. Quand on vous a adressé la DDR-2, la DDR  
9 du vingt-deux (22) novembre deux mille dix-neuf  
10 (2019), c'est la pièce B-0075, vous avez répondu,  
11 bon... Vous avez parlé des plus récentes charges du  
12 Distributeur, annoncées par le Distributeur,  
13 mais...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Q. **[125]** Vous permettez... vous permettez... Est-ce  
16 que vous l'avez eue, Monsieur Talbot?

17 M. STÉPHANE TALBOT :

18 R. La DDR-3, page 35?

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Oui, c'est ça.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est ça. O.K., merci.

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Q. **[126]** Dans cette DDR-là, ainsi qu'également dans le  
25 document « État de la transformation des postes »,

1 c'est la pièce B-0037, il n'y a pas d'information  
2 concernant les projets dont vous nous avez faits  
3 état là, de conversion pour Rockfield, Hadley ou  
4 Hampstead.

5 Alors, on se demandait pourquoi cette  
6 information-là n'a pas été donnée, dans le cas de  
7 la DDR qui vous a été adressée, le vingt-deux (22)  
8 novembre deux mille dix-neuf (2019)? Ni pourquoi on  
9 ne voit pas cette information-là dans le cadre du  
10 document « État de la transformation des postes »?

11 R. Peut-être de répondre... quand on a répondu... La  
12 question, c'est quand on a répondu à : « Pourquoi  
13 qu'on n'a pas donné cet élément-là? »

14 C'est... dans le fond... on vient ici, on  
15 précise davantage, un peu comme les bris des deux  
16 transformateurs. C'est que, quand on regarde le  
17 menu détail de tout ça, bien là, on se met à sortir  
18 plus d'arguments, disons ça comme ça. Quand on a  
19 répondu, on pensait que c'était satisfaisant ce  
20 qu'on avait répondu. Ça, c'est à haut niveau là,  
21 c'est comme ça, c'est de cette façon-là qu'on a  
22 pris la question.

23 (11 h 48)

24 Q. **[127]** Deuxième question. Vous n'avez pas parlé non  
25 plus du comment le poste Atwater, qui est un poste

1 trois cent quinze vingt-cinq (315 25 kV) est  
2 considéré dans votre analyse?

3 M. STÉPHANE TALBOT :

4 J'en ai parlé, mais je peux revenir là-dessus. Dans  
5 le fond, le...

6 Q. **[128]** Est-ce que vous pourriez? Oui.

7 R. Dans la zone, la zone, je peux peut-être remettre  
8 la... Dans la zone, le poste Aqueduc a deux  
9 fonctions, une fonction source, une fonction  
10 satellite. Dans la fonction satellite, on comprend  
11 qu'il est alimenté à trois cent quinze mille volts  
12 (315 000 V) du côté haute tension et sa moyenne  
13 tension est à vingt-cinq mille volts (25 000 V). Il  
14 y a déjà tout ce qu'il faut pour rester dans la  
15 nouvelle structure du réseau de l'Île de Montréal  
16 qui est, à l'ultime, de mettre du trois cent quinze  
17 (315) partout et du vingt-cinq mille (25 000)  
18 partout.

19 Alors, ce qu'on va faire au poste Aqueduc?

20 On va...

21 Q. **[129]** Juste un instant, on me souligne que là, je  
22 voulais savoir comment le poste Atwater est  
23 considéré dans votre analyse?

24 R. Le poste Atwater va aussi être converti il y a déjà  
25 une partie de Saint-Patrick, le poste Saint-Patrick

1 qu'on met en service en partie cette année, va  
2 ramasser une partie de sa charge. Dans l'évolution,  
3 peut-être là ça apparaît. Bruno, Atwater, comment  
4 tu...?

5 M. BRUNO PICARD :

6 R. En fait, Atwater, c'est un poste qui va être  
7 partiellement démantelé, donc il y a un transfert  
8 de charge présentement en cours de la part du  
9 Distributeur pour transférer. Si on peut voir à  
10 l'écran, on voit Atwater en vert... J'ai... En page  
11 5 de la présentation qu'on vous a faite si vous  
12 regardez l'image, on voit à droite... on l'a à  
13 l'écran. Donc, on a Atwater en vert et en orange.  
14 En fait, c'est le... on a le poste Saint-Patrick  
15 qui a été mis en service juste à côté. Donc, on va  
16 avoir une conversion du réseau comme on l'a  
17 expliqué plus tôt, donc nos tensions, moyenne  
18 tension on passe de douze (12) à vingt-cinq (25).  
19 Et à la haute tension, de cent vingt à trois cent  
20 quinze (120 à 315), donc il y a une migration de la  
21 charge du Distributeur qui va se faire par le  
22 nouveau poste Saint-Patrick. Donc, le poste Saint-  
23 Patrick c'est un poste qui alimente, il est à la  
24 limite de la carte. Vous comprendrez qu'il alimente  
25 principalement le Centre ville de Montréal avec le

1 poste Guy et le poste central. Donc, c'est une  
2 autre zones de l'île de Montréal.

3 Si je peux vous glisser un mot sur le plan  
4 d'évolution de l'île de Montréal, depuis deux mille  
5 neuf (2009) l'entreprise a pris la décision de  
6 faire évoluer son réseau. Donc, comme dit  
7 précédemment, autant chez l'intention du  
8 Distributeur que chez l'intention du Transporteur  
9 afin de répondre à la demande pour le prochain  
10 siècle.

11 Donc, on a l'axe à l'écran Nord-Sud,  
12 Saraguay/Aqueduc qui va être un projet important de  
13 convertir une chaîne de postes. Donc, ce qu'on  
14 appelle, nous à l'interne, le projet ACE, donc  
15 l'axe Saraguay-Aqueduc, Rockfield, Hampstead,  
16 Laurent vont être convertis. Le poste Hadley va  
17 être converti plus tard. Vous comprendrez qu'on ne  
18 peut pas convertir d'ensemble des postes dans les  
19 mêmes deux, trois ans. Donc, c'est un projet qui va  
20 s'échelonner sur plusieurs décennies, de deux mille  
21 neuf (2009) à deux mille trente (2030), deux mille  
22 quarante (2040).

23 Donc, on a une séquence de conversion de  
24 chacun de nos postes, autant chez le Transporteur  
25 que chez le Distributeur.

1 Q. **[130]** Parfait. Merci. Ça va mettre fin à mes  
2 questions. Oui, c'est concernant... c'est un autre  
3 sujet, c'est pas sur le poste aqueduc. Je vais vous  
4 référer, c'est à la pièce B0-0066, c'est à la page  
5 39. C'est la réponse à la question R12.2 de la  
6 Régie. Vous mentionnez, c'est au paragraphe 2 :

7 Le Distributeur demande au  
8 Transporteur de ne pas identifier ses  
9 clients dont les installations sont en  
10 processus de raccordement. Par  
11 conséquent, le Transporteur fournit  
12 les informations relatives à tous les  
13 projets de raccordement de client du  
14 Distributeur inclus à la référence  
15 (i), mais sans les nommer.

16 Est-ce qu'on comprend qu'une fois le  
17 processus de raccordement terminé, les noms des  
18 clients pourraient être divulgués?

19 Mme SOPHIE PAQUETTE :

20 R. Habituellement, c'est une information qui est  
21 maintenue confidentielle. Donc, c'est pas une  
22 information même sur les schémas et tout,  
23 habituellement c'est toutes des informations  
24 confidentielles.

25 Q. **[131]** O.K. Donc, on ne pourrait pas avoir le suivi

1 au réel avec le nom des clients. O.K. Parfait.

2 Merci. Ça met fin à mes questions.

3 (11 h 53)

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, j'ai une question, enfin quelque-unes.

7 Q. **[132]** Mais question de compréhension. Dans votre  
8 présentation, c'est juste parce que... Je vous  
9 amène à « chronologie du projet », page 3. Je  
10 voulais juste comprendre. Parce que, là, on  
11 comprend que la demande d'autorisation pour ce  
12 projet-là a été déposée en deux mille dix-neuf  
13 (2019) dans le dossier R-4097. Mais corrigez-moi si  
14 je me trompe, mais vous avez dit tantôt que ça a  
15 été déposé en deux mille dix-huit (2018). Alors,  
16 est-ce que ça a été déposé en deux mille dix-huit  
17 (2018) ou en deux mille dix-neuf (2019), la demande  
18 d'autorisation d'investissement?

19 Mme SOPHIE PAQUETTE :

20 R. C'est dans la D.I. deux mille dix-neuf (2019).

21 Q. **[133]** Donc c'est ça...

22 R. Ah, j'ai peut-être fait une erreur ou, je ne sais  
23 pas qui.

24 Q. **[134]** En fait, je pense que c'est madame Salhi qui  
25 a indiqué que c'était en deux mille dix-huit (2018)

1 que la demande d'autorisation avait été déposée.

2 Mme WAHIBA SALHI :

3 R. Pour la D.I. deux mille dix-neuf (2019), à même la  
4 D.I. deux mille dix-neuf (2019), dans la catégorie  
5 croissance.

6 Q. **[135]** Dans la catégorie croissance. Mais vous avez  
7 eu l'autorisation du Distributeur en janvier deux  
8 mille dix-huit (2018). Donc, vous avez lancé le  
9 projet à ce moment-là. Pourquoi l'année de... C'est  
10 parce que vous auriez pu la déposer dans le dossier  
11 d'investissement deux mille dix-huit (2018). Si  
12 c'est en janvier... Ah, c'est dans l'autre avant.  
13 O.K. C'est beau. Je viens de faire le calcul. Je  
14 voulais juste... Ça me semblait l'année de  
15 distinction. Je voulais juste m'assurer de... Je  
16 m'excuse, j'ai oublié votre nom. Le monsieur qui  
17 est un petit peu caché par l'écran.

18 M. STÉPHANE TALBOT :

19 Bruno.

20 M. BRUNO PICARD :

21 Monsieur Picard.

22 Q. **[136]** Vous avez parlé du plan d'évolution. Je vous  
23 amène à la page 7 de votre présentation. Vous  
24 parlez de six pour cent (6 %) de marge des charges  
25 ponctuelles à venir : garage STM quinze mégawatts

1 (15 MW). On nous a mentionné vingt vingt-quatre  
2 (2024), vingt vingt-cinq (2025). Le centre de  
3 données puis les résidentes pour aînés, est-ce que  
4 c'est indiqué à quelque part dans la preuve? Je ne  
5 me souviens pas d'avoir vu des dates pour ces  
6 demandes-là. Est-ce qu'on parle encore vingt vingt-  
7 cinq (2025) ou est-ce que c'est plus tôt?

8 M. STÉPHANE TALBOT :

9 R. Dans la DDR 3, on avait spécifié deux mille vingt-  
10 cinq (2025), je pense.

11 Q. **[137]** Donc, les trois sont pour deux mille vingt-  
12 cinq (2025). Parce que ça pouvait se lire que  
13 c'était seulement le garage STM qui était vingt  
14 vingt-cinq (2025).

15 M. BRUNO PICARD :

16 R. En fait, c'est une progression naturelle, excusez  
17 l'anglicisme, le « Ramp-up ». Donc, la complétion  
18 totale des charges est pour deux mille vingt-cinq  
19 (2025). Par contre, il y a déjà une intégration  
20 graduelle de ces dernières d'ici deux mille vingt-  
21 cinq (2025).

22 Q. **[138]** Donc, ce qu'on comprend, c'est, l'ajout du  
23 quatrième transformateur, et je m'excuse si je ne  
24 suis pas ingénieur, mais l'ajout du quatrième  
25 transformateur n'est pas tellement... d'ici vingt

1 vingt-cinq (2025), n'est pas tellement pour  
2 répondre aux besoins du Distributeur que pour  
3 faciliter l'exploitation du réseau. Est-ce que je  
4 résume bien votre...

5 M. STÉPHANE TALBOT :

6 R. C'est les deux.

7 Q. **[139]** C'est les deux?

8 R. C'est les deux.

9 Q. **[140]** Mais la CLT du poste, elle, va être atteinte  
10 en vingt vingt-cinq (2025) quand ces trois projets-  
11 là vont se rajouter. Est-ce que je comprends bien?

12 R. On pourrait le dire autrement. Dans toute la grande  
13 zone, il reste six pour cent (6 %) de marge dans  
14 toute la zone qu'il y a là. Des clients ponctuels à  
15 quinze mégawatts (15 MW) comme ça dans cette grande  
16 zone-là peuvent arriver très rapidement, les  
17 « Ramp-up » comme Bruno dit, peuvent arriver vite.  
18 Donc, c'est clair que ça répond à cette croissance-  
19 là qui est présentement en progression.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça fait le tour de mes questions. Est-ce que vous  
22 avez un réinterrogatoire, Maître Fréchette?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Non. Ça complète de notre côté. Alors, le panel 3  
25 pourrait être libéré, celui-là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. À moins que... Je vois maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Non, ça n'a pas trait à la preuve d'HQT. C'est,  
5 comme on va passer cet après-midi, que ce n'était  
6 pas prévu, est-ce qu'on pourrait débiter à une  
7 heure trente (1 h 30)? Monsieur Gosselin a besoin  
8 de plus de temps. Je ne sais pas combien de temps  
9 la présentation de l'AQCIE durera. Mais assurément  
10 on passera l'AQCIE et la FCEI cet après-midi.

11 Simplement pour éviter de revenir à treize heures  
12 (13 h) plutôt qu'à treize heures trente (13 h 30).

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Bougez pas trop loin! Parce que, là, j'ai cru  
15 comprendre que vous vouliez passer jeudi pour  
16 vos...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Peut-être clore, je remercie le panel 3.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Vous êtes libérés.

21 (11 h 58)

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 L'intendance, on va s'en occuper. Merci beaucoup de  
24 votre... Puis il y a l'aspect, si vous me  
25 permettez, là, c'est juste...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Absolument.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... j'imagine que les avocasseries, vous êtes assez  
5 polie pour nous supporter. Puis je voulais vous  
6 donner aussi, avant de l'oublier, alors vous avez  
7 posé la question à monsieur Roy en faisant revivre  
8 le panel 2 sur la validation deux mille dix-neuf  
9 (2019). Alors ce qu'il me mentionne, ce qu'on me  
10 mentionne, après vérification, c'est que fin mars  
11 deux mille dix-neuf (2019) l'exercice va être  
12 complet, complété, ça c'est certain. Ils ont quand  
13 même l'objectif de vous le rendre en février, si  
14 c'est possible.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Mais ils préfèrent se garder une marge de... si ça  
19 va mal, hein, si... si on présente ça comme ça, là,  
20 c'est meilleur... c'est préférable d'arriver avec  
21 une bonne nouvelle que de... d'arriver avec une  
22 mauvaise puis vous demander encore des écarts. Pour  
23 eux, vraiment mars deux mille dix-neuf (2019), fin  
24 mars deux mille dix-neuf (2019) ils sont certains  
25 qu'ils vont être en mesure de... d'avoir complété

1 la validation, mais leur objectif c'est quand même  
2 - je vous le dis, là, parce qu'ils me l'ont  
3 mentionné - c'est de... d'essayer en février, là,  
4 si tout va bien, d'être présent.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 J'imagine, Maître Fréchette, que vous allez vous  
7 faire... devenir leur porte-parole et nous faire  
8 savoir en février si c'est pas possible?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Vous savez, je suis un grand livre ouvert, là, mais  
11 oui, effectivement, mais je vous dis textuellement  
12 ce qu'ils m'ont dit. C'est que vraiment ils vont  
13 faire les efforts pour que ce soit le plus  
14 rapidement possible, mais pour eux il y a toujours  
15 une petite contingence, un petit quelque chose,  
16 alors ils préfèrent vous... vous aiguiller plus  
17 vers la fin mars.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Alors pour l'intendance, effectivement,  
22 si je vous vole deux secondes, c'est toujours la  
23 même chose, ce dimanche, pour vous révéler ma vie  
24 personnelle, alors ce dimanche j'ai fait la somme  
25 des propos qui ont été faits... qui ont été tenus

1 par les clients... par mes clients, par les gens du  
2 Transporteur la semaine dernière. Et je fais ça à  
3 chaque soir, alors je fais la somme, là, et je leur  
4 donne... j'essaie toujours de leur donner un petit  
5 vingt-quatre heures (24 h), question de voir si  
6 l'interprète que je suis a bien compris, a bien  
7 synthétisé les éléments de réponse qui... à vos  
8 questions, ainsi que les éléments de preuve et  
9 ainsi que de faire le point avec madame Salhi,  
10 monsieur Verret pour s'assurer qu'on est en phase  
11 tous les trois pour être prêts à plaider ça  
12 adéquatement puis faire face à la musique.

13 Avec vous, j'ai toujours une petite goutte  
14 de sueur le long de l'épine dorsale. Vous, vous  
15 avez eu le temps de mûrir vos questions, mais moi  
16 la réponse, il faut qu'elle aille assez vite! Alors  
17 si vous permettez, oui, j'aurais apprécié une  
18 jachère de vingt-quatre-heures (24 h) entre la fin  
19 de l'audience et puis les plaidoiries, si c'était  
20 possible. C'est pour ça que le calendrier initial  
21 me convenait parfaitement. Vous l'aviez... vous  
22 l'aviez conçu comme ça. Alors si jamais... si  
23 c'était possible de le maintenir, je pense que ça  
24 nous permettrait à tous collectivement de mieux  
25 travailler.

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Juste parce que demain il y aurait une preuve. On  
3 pourrait terminer, bon, ça va terminer vers...  
4 mettons dix heures et demie (10 h 30).  
5 Me YVES FRÉCHETTE :  
6 Je pourrai souper à la maison.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Soyons... soyons prudents, disons midi (12 h).  
9 Me YVES FRÉCHETTE :  
10 C'est bien.  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Alors vous seriez prêt mercredi midi (12 h) à  
13 reprendre...  
14 Me YVES FRÉCHETTE :  
15 Bien c'est...  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Bien à midi (12 h)... treize heures (13 h), là,  
18 quand même.  
19 Me YVES FRÉCHETTE :  
20 Ce qu'on sait... ce qu'on sait, c'est que jeudi  
21 maître Pelletier avait déjà des difficultés, alors  
22 déplacer tout le monde ici pour une demie journée,  
23 c'est à vous de voir, hein. De treize heures (13 h)  
24 à quinze heures (15 h)...  
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien c'est ça, c'est...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... la période est...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors c'est le but de faire ça mercredi. Est-ce que  
7 vous seriez prêt... c'est parce que là vous auriez  
8 une demie journée, mercredi matin.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est comme je vous dis, il n'y a pas de problème.

11 Ça va me faire plaisir de travailler jusqu'à dix  
12 heures et demie (10 h 30), onze heures (11 h) mardi  
13 soir, question de donner la chance aux gens de lire  
14 les propos que j'aurai synthétisés dans un document  
15 qui, à chaque année - je ne sais pas si vos  
16 collègues ont eu la chance de voir ceux que j'ai  
17 faits les années précédentes - j'essaie toujours de  
18 vous brosser un tableau assez complet, thème par  
19 thème, en synthétisant les éléments les plus...  
20 selon nous, les plus proéminents.

21 Alors j'ai toujours pensé que c'était d'un  
22 usage utile à la Régie, puis on y met toujours  
23 beaucoup de soin. Je vais m'en remettre à vous, là,  
24 j'en ai assez péroré là-dessus, mais oui, ça va me  
25 faire plaisir de veiller jusqu'à onze heures

1 (11 h), si vous le souhaitez, mardi soir.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est bon. Je vais regarder ce qu'on peut faire et  
4 puis je vous reviens au retour de la pause lunch  
5 pour... et puis oui, on reviendra à treize heures  
6 trente (13 h 30) à ce moment-là. Je vous remercie.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

---

10 (13 h 34)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour à vous deux. Lequel prend la parole en  
13 premier.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bien, ça va être moi. Alors, simplement, mais j'ai  
16 pensé qu'au retour du lunch, ça vous aiderait pour  
17 l'après-midi, alors de vous donner le compte des  
18 engagements... Ah! Assis-toi pas, Pierre, c'est  
19 deux secondes - 2, 3, 4...

20 Me PIERRE PELLETIER :

21 C'est jamais arrivé.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Êtes-vous en train de dire que je suis un peu  
24 bavard, Maître Pelletier? Alors, les engagements 2,  
25 3, 4, 6, 7 et 9 vous seront produits incessamment,

1 seront déposés incessamment cet après-midi. Alors,  
2 ce sera déjà, plus ceux qu'on a déjà répondu là. Je  
3 n'ai pas la nomenclature directe là, mais on est  
4 quand même sur la bonne voie. Alors, c'est ce que  
5 je voulais mentionner. Merci, Maître Pelletier.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Avant qu'on commence avec vous, Maître  
8 Pelletier, pour l'horaire, alors ce qu'on va faire,  
9 c'est qu'on va finir la preuve, on va...  
10 aujourd'hui on va terminer l'AQCIE et la FCEI.  
11 Demain, on entendra les gens de l'AHQ-ARQ et par la  
12 suite on prendra la pause. Et on recommencera  
13 mercredi à treize heures (13 h 00).

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est noté. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et on passera mercredi Maître Pelletier après vous  
18 et puis maître Turmel, ce qui pourra permettre  
19 également à monsieur Gosselin de prendre son train  
20 vers Québec s'il le souhaite. Et puis si on est  
21 capable de placer maître Cadrin, ce sera mercredi,  
22 sinon ça ira à jeudi matin. On entendra la suite  
23 jeudi matin et puis votre réplique par la suite  
24 jeudi.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est noté. Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon? Maître Pelletier, c'est à vous.

5

6 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

7 Me PIERRE PELLETTIER :

8 C'est même parfait quant à moi là. Je me voyais mal  
9 retourner à Québec pour le douze (12) puis revenir  
10 pour le treize (13). Alors, j'apprécie cet  
11 aménagement. Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE  
12 et le CIFQ, Madame et Messieurs les régisseurs.

13 Le panel a pris place, il s'agit de  
14 monsieur Pierre Vézina qui est directeur - Énergie  
15 et Environnement, au Conseil de l'industrie  
16 forestière du Québec, au centre. Maître Jocelyn B.  
17 Allard qui est président de l'Association  
18 québécoise des consommateurs industriels  
19 d'électricité à ma gauche. Et monsieur Paul Paquin,  
20 analyste, à ma droite. Peut-être procéder à  
21 l'assermentation de ces témoins-là, Madame.

22

---

23 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)  
24 jour du mois de décembre ONT COMPARU :

25

1 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place  
2 d'affaires au 1685, Croissant-Séguin, Brossard  
3 (Québec);

4  
5 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur - Énergie  
6 environnement pour le CIFQ, ayant une place  
7 d'affaires au 1175, avenue Lavigerie, Québec  
8 (Québec);

9  
10 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président - Association  
11 québécoise des consommateurs industriels  
12 d'électricité, ayant une place d'affaires au 1010,  
13 rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal  
14 (Québec);

15  
16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent :

18  
19 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

20 Q. **[141]** Alors, j'ai une question, mais qui s'adresse  
21 à chacun de vous trois. Dans chaque cas, je vous  
22 demande si vous avez participé à la préparation du  
23 mémoire de l'AQCIE-CIFQ qui a été produit sous la  
24 cote C-AQCIE-CIFQ-0010 et si vous adoptez ce  
25 mémoire pour valoir à titre de votre preuve écrite

1 dans ce dossier. Alors, Maître Allard?

2 M. JOCELYN B. ALLARD :

3 R. Oui.

4 Q. **[142]** Monsieur Vézina?

5 M. PIERRE VÉZINA :

6 R. Absolument.

7 Q. **[143]** Et Monsieur Paquin?

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Oui.

10 Q. **[144]** Je vous remercie. Alors, monsieur Paquin a  
11 préparé une présentation dont le texte a été  
12 produit sur le site de la Régie en fin de semaine  
13 et que vous avez donc déjà en main. Alors, je vous  
14 demanderais de procéder, Monsieur Paquin.

15 M. PAUL PAQUIN :

16 Q. **[145]** Alors, bonjour, Madame et Messieurs les  
17 Régisseurs. Alors, comme vous avez pu... je ne sais  
18 pas si vous avez eu le temps de lire, probablement  
19 pas, la présentation qui a déjà été déposée. Vous  
20 allez vous rendre compte que j'ai retenu les faits  
21 saillants du mémoire et j'ai ajouté aussi à la  
22 toute fin quelques commentaires concernant la  
23 présentation du panel 1, soit la pièce B-0101.

24 (13 h 39)

25 Alors, sans plus tarder, concernant le

1 mémoire, on a parlé d'abord de l'intégration des  
2 centrales du complexe la Romaine. Alors, comme je  
3 pense que vous le savez tous, le complexe la  
4 Romaine, ça comprend plusieurs centrales dont les  
5 mises en service sur, on peut dire six ans, de deux  
6 mille quatorze (2014) jusqu'en deux mille vingt  
7 (2020). Ça veut dire que le Transporteur, pendant  
8 tout ce temps-là, lui, il est obligé d'établir son  
9 réseau pour être en mesure d'intégrer chacune de  
10 ces centrales-là.

11 Alors, la valeur des mises en service qui  
12 ont été réalisées au trente et un (31) décembre  
13 deux mille dix-huit (2018), selon ce rapport  
14 annuel, c'est un milliard quatre cent soixante-  
15 trois millions (1 463 M\$).

16 Ce montant est inclus dans la base de  
17 tarification du Transporteur. Dans un dossier  
18 antérieur, le Transporteur a indiqué que l'impact  
19 sur les revenus requis de deux mille dix-huit  
20 (2018) c'était de cent cinquante-deux millions de  
21 dollars (152 M\$). Et si on retourne à la décision  
22 qui avait été rendue dans le cadre du dossier sur  
23 La Romaine, le montant maximum que le Transporteur  
24 peut assumer sur sa base de tarification c'est neuf  
25 cent vingt-trois millions de dollars (923 M\$).

1                   Alors, en se basant sur ces valeurs, la  
2 contribution du Producteur s'élève à cinq cent  
3 trente-neuf millions de dollars (539 M\$), soit  
4 trente-sept pour cent (37 %) de la valeur des mises  
5 en service, ce qui correspond à des revenus requis  
6 de cinquante-six millions (56 M\$), soit trente-sept  
7 pour cent (37 %) du cent cinquante-deux millions  
8 (152 M\$) que j'ai mentionné plus tôt, sur une base  
9 annuelle.

10                   Ces revenus requis sont assumés par les  
11 clients tant que la contribution du Producteur  
12 n'est pas versée. Et il est bon de rappeler que,  
13 dans la décision 2011-083 qui autorise la  
14 réalisation du projet La Romaine, elle s'appuie  
15 notamment sur : les informations fournies dans  
16 l'entente de raccordement qui précise la date des  
17 mises en service, et c'est basé aussi sur l'impact  
18 tarifaire du projet qui montre une contribution en  
19 deux mille vingt (2020), par suite de la mise en  
20 service de la centrale La Romaine-4.

21                   Et dans l'Entente de raccordement, il est  
22 prévu à l'article 23 que s'il y a un report d'une  
23 date de mise sous tension initiale les parties  
24 doivent convenir des conditions de ce report.  
25 Effectivement, le Producteur et le Transporteur ont

1 convenu du report de la mise sous tension initiale.  
2 Et Les conditions du report ont été déposées. Il  
3 s'agit de l'Annexe 1 de B-0044.

4 Et dans cette annexe-là, il n'y a aucune  
5 mention de l'impact du report du paiement de la  
6 contribution sur les revenus requis de l'année deux  
7 mille vingt (2020). Pour l'année deux mille vingt  
8 (2020), l'impact sur le revenu requis serait de  
9 quarante-deux millions (42 M\$), si on fait ça  
10 globalement, soit les neuf douzième (9/12) de  
11 cinquante-six millions (56 M\$), parce qu'on parlait  
12 d'une mise en service au mois d'avril.

13 Alors, concernant ces choses-là, les  
14 intervenants, selon nous, cet impact est important  
15 et aurait dû être signalé à la Régie en vue d'une  
16 autorisation étant donné qu'il modifie l'analyse de  
17 l'impact tarifaire présentée au dossier R-3757-  
18 2011. Étant donné que le Transporteur a rempli ses  
19 obligations et que le report lui occasionne un  
20 préjudice, il aurait dû exiger le paiement de la  
21 contribution en deux mille vingt (2020) comme  
22 c'était prévu. Il s'agit d'une mesure de mitigation  
23 pour accepter le report de la mise sous tension  
24 initiale de La Romaine-4 et cette mesure  
25 permettrait de ne pas pénaliser les clients du

1 Transporteur.

2 À cet égard-là, nous faisons la  
3 recommandation suivante, soit d'exiger que le  
4 Transporteur modifie les conditions du report de la  
5 mise sous tension initiale en y ajoutant  
6 l'obligation pour le Producteur de payer la  
7 contribution en deux mille vingt (2020) comme cela  
8 était prévu. Subsidiairement, on recommande de  
9 considérer tout excédent au montant maximum pouvant  
10 être assumé par le Transporteur comme un compte à  
11 recevoir du Producteur et créditer la base de  
12 tarification de ce même montant. Ce qui arriverait  
13 à peu près au même résultat.

14 Par ailleurs, il est également prévu à  
15 l'Entente que dans le cas d'un report de la mise  
16 sous tension initiale, le Producteur devra  
17 rembourser au Transporteur l'excédent des frais  
18 financiers. Ainsi, si la Régie ne retient pas les  
19 recommandations des intervenants, elle devrait à  
20 tout le moins exiger que le Transporteur soit  
21 réputé avoir reçu l'excédent des frais financiers  
22 dû au report de la mise sous tension initiale de la  
23 centrale La Romaine-4 et réduire les revenus requis  
24 en conséquence. Selon les intervenants, ces frais  
25 financiers correspondent au montant de la

1 contribution que le Producteur aurait dû payer en  
2 deux mille vingt (2020) multiplié par le taux de  
3 rendement sur la base de tarification.

4 (13 h 44)

5 On va maintenant parler de la base de  
6 tarification comme telle. Alors, dans le mémoire,  
7 j'ai présenté un tableau qui montre la valeur nette  
8 de la base de tarification sur la moyenne des 13  
9 soldes. Alors, on peut constater dans ce tableau-là  
10 que la valeur de la base de tarification de l'année  
11 réelle est inférieure à la base de tarification de  
12 l'année témoin pour chacune des années, et l'écart  
13 moyen est de trois cent soixante-cinq millions de  
14 dollars (365 M\$).

15 Au mémoire, on retrouve également un  
16 tableau qui montre la valeur nette des  
17 immobilisations corporelles au premier (1er)  
18 janvier de l'année témoin et au premier (1er)  
19 janvier de l'année réelle pour la période deux  
20 mille quatorze, deux mille dix-huit (2014-2018).

21 Encore, ici, on voit qu'il y a un écart  
22 systématique entre la valeur de l'année témoin et  
23 la valeur de l'année réelle. L'écart a diminué,  
24 dans les dernières années, mais il est toujours  
25 favorable au Transporteur.

1                   Donc, avant même de prendre en  
2                   considération des mises en service (MES) et  
3                   l'amortissement, la base de tarification est  
4                   surévaluée.

5                   On va regarder, maintenant, l'impact, les  
6                   prévisions des mises en service. Pour les mises en  
7                   service, il y a deux aspects à considérer. Il y a  
8                   d'abord la valeur totale des mises en service, pour  
9                   une année donnée, et la répartition mensuelle des  
10                  mêmes mises en service pour la même année. Notre  
11                  analyse porte sur les répartitions mensuelles des  
12                  mises en service.

13                  Alors, là, encore là, le mémoire présente  
14                  le tableau suivant qui montre la portion, qui fait  
15                  le rapport entre la valeur des treize (13) soldes  
16                  versus la valeur totale pour les variations des  
17                  immobilisations. On a fait ça pour l'année témoin,  
18                  l'année de base et l'année réelle.

19                  Alors, ce qu'on constate, c'est que la  
20                  valeur des moyennes des treize (13) soldes est  
21                  systématiquement plus élevée dans le cas de l'année  
22                  témoin et de l'année de base, que dans le cas de  
23                  l'année réelle.

24                  Il y a donc un biais, et celui-ci a pour  
25                  effet d'intégrer, à la base de tarification de

1 l'année témoin et de l'année de base, une valeur  
2 des immobilisations corporelles plus élevées que la  
3 valeur réelle.

4 À partir des données de l'année deux mille  
5 vingt (2020), en appliquant la valeur moyenne de  
6 données réelles, soit vingt-quatre virgule trois  
7 pour cent (24,3 %) aux variations nettes totales  
8 prévues, c'est un milliard quatre cent dix millions  
9 (1 410 M\$). La valeur moyenne des treize (13)  
10 soldes, ajoutée à la base de tarification serait de  
11 trois cent quarante-deux millions (342 M\$).

12 Par contre, selon la preuve, le  
13 Transporteur, la moyenne des treize (13) soldes,  
14 les variations nettes s'élèvent à cinq cent six  
15 millions de dollars (506 M\$).

16 Alors, donc, l'utilisation de la  
17 répartition mensuelle moyenne, basée sur des  
18 données réelles, aurait donc pour effet de réduire  
19 la base de tarification de cent soixante-quatre  
20 millions de dollars (164 M\$).

21 Alors, l'analyse permet de conclure que la  
22 prévision de la répartition mensuelle des  
23 variations... des variations nettes pour une année  
24 donnée a un impact important sur la base de  
25 tarification. Cet impact a été systématiquement

1 favorable au Transporteur sur toute la période  
2 considérée.

3 On a fait une analyse semblable pour  
4 l'amortissement et on présente, encore là, un  
5 tableau qui montre, encore là, la différence entre  
6 l'amortissement total et la valeur, la moyenne des  
7 treize (13) soldes de l'amortissement.

8 Encore là, on constate que le pourcentage,  
9 dans ce cas-ci, est systématiquement plus élevé  
10 dans le cas des données réelles que dans le cas de  
11 l'année de base, et dans le cas de l'année témoin.

12 Encore, là, on a fait le même exercice pour  
13 l'année deux mille vingt (2020). Alors, en faisant  
14 l'exercice et en appliquant la valeur moyenne des  
15 données réelles, la moyenne des treize (13) soldes  
16 d'amortissement serait de six cent soixante-seize  
17 millions de dollars (676 M\$).

18 Par contre, si on regarde dans la preuve du  
19 Transporteur, la valeur est de cinq cent trente et  
20 millions (531 M\$). Donc, on a ici, un écart de cent  
21 quarante-quatre virgule huit millions (144,8 M\$).

22 Alors, l'impact total des mises en service  
23 et d'amortissement s'élèvent donc à trois cent huit  
24 millions de dollars (308 M\$). Et en considérant que  
25 la valeur des immobilisations nettes au premier

1 (1er) janvier est surévaluée, les intervenants  
2 recommandent à la Régie de réduire la base de  
3 tarification de cinq cents millions de dollars  
4 (500 M\$) (sic), et les revenus requis, en  
5 conséquences, de vingt-sept millions (27 M\$), soit  
6 quatre cents millions (400 M\$) multipliés par la  
7 base... le taux de rendement sur la base de  
8 tarification.

9 On va passer maintenant au facteur C. Le  
10 Transporteur présente un facteur de croissance des  
11 activités, qui est un facteur C, qui est évalué à  
12 trois virgule neuf millions (3,9 M\$).

13 Selon la méthodologie du Transporteur, il  
14 utilise le total des investissements générant des  
15 revenus additionnels et le total aussi des  
16 investissements en maintien et amélioration de la  
17 qualité du service, mais il ne prend pas en  
18 considération le mois des mises en service.

19 (13 h 49)

20 La conséquence, ça donne une valeur pour  
21 des équipements qui ne sont pas mis en service. En  
22 prenant la moyenne des 13 soldes des  
23 investissements, le Facteur C serait de un virgule  
24 neuf million de dollars (1,9 M\$), comme ça a été  
25 indiqué par le Transporteur en réponse à une

1 demande de renseignements.

2 Cet écart s'explique par le fait que les  
3 mises en service ne se concrétisent pas dès le  
4 début de l'année, mais graduellement et avec une  
5 plus grande concentration dans les derniers mois de  
6 l'année. Selon le Transporteur, l'approche de la  
7 moyenne des 13 soldes doit se faire en deux étapes,  
8 est complexe et ne vise pas l'allégement  
9 réglementaire. Alors les intervenants ne sont pas  
10 d'accord quand... notamment quant à la complexité  
11 de cette approche.

12 D'autre part, même si c'était le cas, la  
13 différence entre les deux résultats est appréciable  
14 et l'écart serait à chacune des années et serait  
15 toujours au bénéfice du Transporteur. Si au moins  
16 les écarts pouvaient être au bénéfice d'un ou  
17 l'autre, ça pourrait se compenser, mais là c'est  
18 toujours au bénéfice du Transporteur.

19 Alors ce biais systématique n'est pas  
20 acceptable pour la détermination d'un tarif juste  
21 et équitable. Dans leur mémoire, les intervenants  
22 proposent une méthodologie qui permet de diminuer  
23 la supposée complexité et l'utilisation de la  
24 valeur moyenne des 13 soldes.

25 On va passer maintenant au Facteur Y, soit

1 le projet de poste Manicouagan, réfection CS24 et  
2 abandon des travaux liés au CS23. Alors le  
3 Transporteur propose de radier un montant de vingt-  
4 cinq virgule neuf millions (25,9 M\$) comme Facteur  
5 Y. On se rappellera, dans la décision D-2009-60,  
6 que le facteur Y doit respecter notamment certains  
7 critères, notamment la récurrence des éléments de  
8 coût et un seuil de matérialité de quinze millions  
9 (15 M\$).

10 Alors concernant la récurrence des éléments  
11 de coût, la Régie avait mentionné dans sa décision  
12 D-2007-43, je vais vous lire uniquement ce qui  
13 était souligné :

14 Alors qu'un élément de coût traité en  
15 Facteur Y est habituellement récurrent  
16 d'une année à l'autre [...]

17 Alors ainsi, dans sa décision D-2018-001, la Régie  
18 avait reconnu que l'amortissement peut se qualifier  
19 comme Facteur Y pour le Transporteur, mais cette  
20 décision ne fait aucune mention de la radiation des  
21 coûts.

22 Et selon les intervenants, l'abandon des  
23 travaux liés au CS23 ne respecte pas le critère de  
24 récurrence. Quant à la matérialité du quinze  
25 millions (15 M\$), alors le montant radié comprend

1 deux coûts... deux éléments de coût, soit des coûts  
2 nets cumulés de dix-huit millions (18 M\$) et des  
3 coûts résiduels de onze millions (11 M\$).

4 On se rappellera que, initialement, le  
5 projet consistait en la réfection majeure du CS24  
6 et aussi il y avait des coûts reliés à des  
7 équipements connexes relatifs au CS23 et au CS24.

8 Maintenant, le coût des travaux a été  
9 réévalué dû à un rapport des travaux causé par le  
10 bris du CS24. C'est bien important de dire que  
11 c'est à cause du CS24 qu'il y a eu des reports de  
12 travaux. Et le Transporteur... le Transporteur  
13 mentionne qu'il ne peut pas fournir le coût des  
14 travaux séparément pour le CS23, CS24 et les  
15 systèmes connexes. Et il mentionne également que  
16 les écarts qui ont été constatés dans la  
17 réalisation des travaux ne sont pas entièrement  
18 imputables au CS24 et que les écarts ne sont pas  
19 tous compris dans la valeur des mises en service  
20 attribuables au CS24. Il ne précise pas non plus la  
21 valeur des écarts qui a été incluse dans la valeur  
22 des mises en service attribuable au CS24.

23 Alors concernant ce dix-huit millions (18  
24 M\$)-là, étant donné que la valeur de dix-huit  
25 millions (18 M\$) dépend de la valeur attribuée au

1 CS24 lors de sa mise en service et que la valeur  
2 des écarts attribués au CS24 n'est pas connue. La  
3 valeur du dix-huit millions (18 M\$) est sujet à  
4 caution.

5 Par ailleurs, le Transporteur mentionne  
6 qu'avec la ligne Micoua-Saguenay le CS23 n'est plus  
7 nécessaire. Et dans les études d'avant-projet  
8 concernant la ligne Micoua-Saguenay, ces études-là  
9 ont pris fin en décembre deux mille dix-sept (2017)  
10 et normalement, dans une étape d'avant-projet de ce  
11 type-là, le Transporteur détermine les équipements  
12 qui sont nécessaires pour assurer le respect des  
13 critères de fiabilité du réseau. Donc, dès ce  
14 moment-là le Transporteur savait ou aurait dû  
15 savoir que le CS23 n'était plus nécessaire. Et en  
16 conséquence, il aurait dû mettre fin aux travaux  
17 relatifs au CS23.

18 (13 h 54)

19 Ainsi, les coûts encourus depuis ce temps,  
20 soit depuis décembre deux mille dix-sept (2017),  
21 ces coûts-là s'élèvent à cinq virgule quarante-neuf  
22 millions (5,49 M\$) et ces coûts-là ne devraient pas  
23 être admis, et la valeur de dix-huit millions  
24 (18 M\$) devrait donc être réduite en conséquence.

25 Maintenant, concernant les coûts résiduels

1 de onze millions (11 M\$). Le Transporteur ne sait  
2 pas quelle portion de cette valeur sera reconnue  
3 utile et nécessaire pour l'exploitation de son  
4 réseau. Dans ce contexte, il n'est pas possible de  
5 vérifier si le seuil de matérialité de quinze  
6 millions (15 M\$) est respecté. En conséquence, les  
7 intervenants recommandent à la Régie de ne pas  
8 autoriser la radiation de vingt-neuf virgule cinq  
9 millions (29,5 M\$) comme un facteur Y. Par contre,  
10 si la Régie accepte d'une part de reconnaître la  
11 radiation comme facteur Y et estime que le seuil de  
12 matérialité est atteint, il restera à déterminer la  
13 valeur à radier.

14 On va parler maintenant des pertes de  
15 transport et analyse économique des projets. Alors,  
16 les intervenants sont d'accord avec le cadre  
17 d'analyse proposé par le Transporteur, avec la  
18 précision que, dans le cas de projet de lignes à  
19 sept cent trente-cinq (735) kV, la prise en compte  
20 des pertes par effet couronne se fera dès la  
21 première étape de l'évaluation des projets (sic) de  
22 même qu'une analyse de sensibilité sur le coût  
23 unitaire de l'énergie et la puissance sur la  
24 période d'analyse, comme cela a été confirmé par le  
25 Transporteur (dans les notes sténographiques du 5

1 décembre).

2 D'autre part, quant aux frais d'entretien  
3 et d'exploitation, les intervenants considèrent  
4 qu'il y a lieu de continuer la réflexion quant à la  
5 valeur à allouer à ces pertes. Et, là, ce n'est pas  
6 ici, je ne l'ai pas indiqué ici. Mais on peut  
7 mentionner dans le dossier qu'on avait regardé le  
8 dossier Micoua-Saguenay, la valeur des frais  
9 d'entretien et exploitation avait été évaluée à un  
10 virgule neuf million (1,9 M\$) pour la ligne Micoua-  
11 Saguenay pour la période d'analyse. Et cette  
12 valeur-là est beaucoup, beaucoup inférieure à la  
13 valeur qui aurait été allouée s'il avait évalué les  
14 frais d'entretien et exploitation selon ce qui est  
15 utilisé pour déterminer le facteur C dans le  
16 cadre... dans le cas de l'augmentation de la  
17 capacité du réseau, des équipements supplémentaires  
18 à ajouter.

19 Si on avait fait à ce moment-là... si on  
20 avait utilisé cette méthodologie-là, soit de... et  
21 ajouter dix-neuf millions... dix-neuf pour cent  
22 (19 %) c'est-à-dire de l'investissement, on aurait  
23 eu un montant de cent cinquante millions (150 M\$).  
24 Alors, il y a un écart très, très important entre  
25 la valeur qui avait été attribuée qui était un

1 virgule deux million (1,2 M\$) et le cent cinquante-  
2 quatre millions (154 M\$). Et je pense à ce moment-  
3 là qu'il y aurait lieu d'avoir éventuellement une  
4 réflexion quant à l'utilisation des frais  
5 d'entretien, exploitation.

6 Quant aux indicateurs de performance liés  
7 au MTÉR, les intervenants considèrent qu'il faut  
8 maintenir un critère relatif à la disponibilité du  
9 réseau dans le cadre du MTÉR. Et parmi les  
10 différents indices envisagés, les intervenants  
11 recommandent l'indice IFD-occurrence présenté par  
12 la Régie dans sa lettre du quatre (4) décembre.

13 Selon les intervenants, il vaut mieux  
14 d'avoir un indice, même s'il n'est pas parfait que  
15 de ne pas avoir d'indice du tout. Et c'est  
16 important d'avoir un indice pour la disponibilité  
17 du réseau. Selon les intervenants, un indice basé  
18 sur l'ensemble des IF n'est pas adéquat dans le  
19 cadre du MTÉR, car un tel indice couvre tous les  
20 types d'indisponibilités (la faune, les incidents,  
21 la météo, et caetera). Il inclut également les  
22 événements qui ne sont pas du contrôle du  
23 Transporteur. Par exemple, sur une période de cinq  
24 ans, il y a eu en moyenne cinq mille quatre cent  
25 soixante et on (5471) IF et mille sept cent

1 quarante-neuf (1749) IFD annuellement. À notre  
2 avis, il n'est pas adéquat de lier le partage des  
3 rendements à des événements qui ne sont pas du  
4 contrôle du Transporteur.

5 C'est uniquement dans le cadre du MTÉR.  
6 C'est pour d'autres cas. Ça peut être pertinent.  
7 Mais étant donné que le MTÉR concerne... veut lier  
8 le Transporteur et le sensibiliser à une meilleure  
9 performance, si on inclut dans ce critère-là des  
10 éléments sur lequel il n'y a pas de contrôle, ça ne  
11 nous apparaît pas adéquat.

12 (13 h 59)

13 On va passer maintenant aux commentaires  
14 concernant les présentations du panel 1. Alors, à  
15 la page 6 de la présentation, le Transporteur  
16 présente le mois et la valeur de réalisation des  
17 six plus importantes mises en service et indique  
18 que sept cent vingt-neuf millions (729 M\$) seront  
19 réalisés de novembre à décembre deux mille dix-neuf  
20 (2019).

21 Alors, je présente un tableau, ici, qui  
22 reprend les six mêmes projets majeurs et j'indique  
23 que ces mêmes six projets-là apparaissaient dans le  
24 dossier B-0011, qui présentait la date... la mise  
25 en service prévue, au début du dossier.

1 Et maintenant, les mêmes valeurs qui sont  
2 au dossier actuel, c'est-à-dire le B-0101... et on  
3 voit que sur le total, il y a un écart de soixante-  
4 cinq millions (65 M\$). C'est-à-dire que dans les  
5 dossiers, qui sont les dossiers réels, qu'on peut  
6 dire que B-0101, c'est la réalité.

7 La réalité, c'est un milliard deux cent  
8 vingt-six (1 226 M\$), alors que ce qui avait été  
9 prévu, initialement, c'est un milliard deux cent  
10 quatre-vingt-onze (1,291 M\$). Donc, on voit que,  
11 déjà, sans même... uniquement, ces six-là, il y  
12 aurait un écart de soixante-cinq millions (65 M\$)  
13 en trop.

14 Deuxième observation. En considérant les  
15 mises en service, les intervenants ont évalué...  
16 C'est-à-dire, le mois des mises en service, les  
17 intervenants ont évalué la valeur de la moyenne des  
18 treize (13) soldes du total des mises en service  
19 indiqué, soit un milliard neuf cent cinquante-cinq  
20 millions (1 955 M\$).

21 La valeur est de six cent quatre-vingt-  
22 quatre millions de dollars (684 M\$). Ce qui  
23 correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la  
24 valeur des mises en service.

25 Si on retourne au tableau qui a été monté,

1 initialement, si on retournait là, on pourrait voir  
2 que pour l'année deux mille dix-neuf (2019), le  
3 pourcentage qui avait été calculé selon le tableau,  
4 c'est quarante-deux virgule neuf millions  
5 (42,9 M\$).

6 C'est-à-dire la valeur des treize (13)  
7 soldes des mises en service correspondait à  
8 quarante-deux virgule huit millions (42,8 M\$) de la  
9 valeur totale.

10 Alors, si on appliquait... C'est-à-dire  
11 qu'on a, ici, un écart de pourcentage de trente-  
12 cinq (35 %) à quarante-deux (42 %). Alors, si on  
13 applique les écarts de pourcentage à la valeur  
14 totale des mises en service indiquée à B-0101, soit  
15 deux milliards trois cent trente-cinq millions  
16 (2 335 M\$), on obtient une réduction de cent  
17 quatre-vingt-deux millions (182 M\$) pour la moyenne  
18 des treize (13) soldes de mises en service.

19 De ces deux observations, on peut conclure  
20 qu'au premier (1er) janvier deux mille vingt  
21 (2020), la valeur des immobilisations sera  
22 inférieure à celle indiquée à l'année témoin deux  
23 mille vingt (2020), et que la valeur de la moyenne  
24 des treize (13) soldes des immobilisations de  
25 l'année deux mille dix-neuf (2019), sera inférieure

1 à celle indiquée à l'année de base deux mille dix-  
2 neuf (2019).

3 À la page 7 de la même présentation, le  
4 Transporteur présente un écart de deux cent  
5 soixante et un millions (261 M\$) entre la moyenne  
6 des treize (13) soldes de la base de tarification  
7 pour l'année témoin deux mille dix-neuf (2019) et  
8 l'année de base deux mille dix-neuf (2019).

9 Alors, les commentaires, c'est que la  
10 différence... la principale différence s'explique  
11 par les contributions internes e non pas par les  
12 immobilisations. Et la comparaison, ici, ça porte  
13 sur deux prévisions alors que la comparaison des  
14 intervenants porte, non pas sur deux prévisions,  
15 mais sur des prévisions, d'une part, et le réel,  
16 d'autre part.

17 A la page 28 (SIC), le Transporteur  
18 mentionne qu'il est confiant de réaliser la charge  
19 d'amortissement de un milliard quatre-vingt-dix-  
20 huit millions (1 098 M\$).

21 Alors, le commentaire qu'on peut faire là-  
22 dessus, c'est que la preuve des intervenants  
23 indique qu'il faut également considérer la  
24 répartition mensuelle de l'amortissement. Pour la  
25 même valeur d'amortissement, la moyenne des treize

1 (13) soldes peut varier appréciablement.

2 Et depuis ce temps-là, j'ai relevé un autre  
3 point qui n'est pas... il est venu après avoir  
4 déposé la présentation actuelle. À la page 9, le  
5 Transporteur mentionne que les ajouts nets, soit  
6 les mises en service moins l'amortissement, seront  
7 les plus bas des dernières années.

8 Ce qui est vrai, mais comme commentaires,  
9 on peut donner que la différence entre la valeur  
10 totale des mises en service et la valeur totale des  
11 amortissements, n'est pas une bonne prédiction de  
12 l'impact sur la base de tarification. Il faut  
13 considérer la répartition mensuelle et des mises en  
14 service, et de l'amortissement.

15 On peut vous donner un exemple. Supposons  
16 qu'il y a des mises en service d'un milliard (1 G\$)  
17 et il y a un amortissement aussi... des  
18 amortissements d'un milliard (1 M\$). Alors, on  
19 pourrait penser que l'impact est nul, mais ce n'est  
20 pas le cas du tout parce que si on applique le  
21 facteur moyen de vingt-quatre virgule trois pour  
22 cent (24,3 %), qu'on a calculé tout à l'heure sur  
23 la moyenne des 13 soldes. La moyenne des 13 soldes  
24 devient deux cent quarante-trois millions (242 M).

25 (14 h 04)

1 Et si on applique maintenant pour  
2 l'amortissement, encore là, la moyenne qui est  
3 indiquée au tableau plus haut, la moyenne c'est six  
4 cent soixante et un virgule trois pour cent  
5 (661,3 %), alors si on applique ça à la moyenne des  
6 13 soldes, la moyenne des 13 soldes à  
7 l'amortissement devient six cent treize millions  
8 (613 M). À ce moment-là, on s'aperçoit que la  
9 différence sur la base de tarification ce n'est pas  
10 zéro, mais moins trois cent soixante-dix millions  
11 (-370 M). On voit donc l'importance de la prévision  
12 de la répartition mensuelle de la mise en service  
13 des investissements. Alors ceci conclut ma  
14 présentation, je vous remercie de votre attention.  
15 Me PIERRE PELLETIER :

16 Q. **[146]** Merci, Monsieur Paquin. Au paragraphe 76 de  
17 la décision procédurale D-2019-118, la Régie avait  
18 prévu obtenir les commentaires des participants sur  
19 la recommandation qui était faite par l'AQCIE-CIFQ  
20 d'examiner la répartition des coûts puis des  
21 interconnexions.

22 Vous aviez indiqué que vous voudriez  
23 entendre les intervenants sur cette question-là,  
24 sans préciser à quel moment. J'ai présumé que ce  
25 serait à ce moment-ci, pour ce qui est de l'AQCIE-

1           CIFQ. Alors si vous avez des commentaires à  
2           adresser à la Régie, je pense que ce serait le  
3           moment de le faire, Monsieur Paquin.

4           M. PAUL PAQUIN :

5           R. Très, très sommairement, d'une part, la question  
6           devient encore plus pertinente avec les nouveaux  
7           projets d'interconnexion qui viennent de s'ajouter  
8           en deux mille dix-neuf (2019) à la liste des études  
9           d'impact du Transporteur. Mais ce qu'on veut  
10          retenir c'est qu'on veut maintenant resserrer le  
11          plus possible ce dossier-là et ne traiter que de la  
12          répartition des coûts des interconnexions seulement  
13          et non pas reprendre... reprendre l'analyse de la  
14          répartition des coûts de l'ensemble, soit de tous  
15          les autres éléments du réseau de transport. S'en  
16          tenir uniquement à la répartition des coûts  
17          d'interconnexion et aussi évidemment d'examiner  
18          l'impact tarifaire, sur la structure tarifaire que  
19          cela pourrait avoir. Et dans ce cadre-là, on pense  
20          qu'un dossier spécifique devrait être... ça devrait  
21          être traité dans un dossier spécifique. Alors ça...  
22          ça fait partie des recommandations. Je vous  
23          remercie.

24          Q. **[147]** Est-ce que de votre côté, Monsieur Vézina,  
25          Monsieur Allard, vous avez des choses à ajouter?

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Eh non, pour une fois.

3 Q. **[148]** Pour une fois, non. Même vous, Maître Allard?

4 M. JOCELYN B. ALLARD :

5 R. Vous me faites une belle réputation, non, pas pour  
6 le moment. Merci.

7 Q. **[149]** Alors je vous remercie, ça clôt la  
8 présentation des... des intervenants.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie. Je vais faire l'appel, mais vous  
11 me direz... vous me ferez un signe de tête si...

12 Maître Cadrin, je vois que vous n'avez pas de  
13 questions. Je ne vois toujours pas maître Dubé.

14 Maître Turmel, pas de questions. Maître Thibault-  
15 Bédard n'est pas là. Maître Fréchette.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Un instant s'il vous plaît. C'est bien, je vous  
18 remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je comprends que vous n'aurez pas de questions,  
21 c'est ça? O.K.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je vous remercie. Pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. C'est juste parce que je vous regardais

1 pas quand vous l'avez dit. C'est pour ça, je  
2 voulais juste vérifier, je suis désolée. Maître De  
3 Repentigny?

4 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

5 Q. **[150]** Oui. Bonjour. Une petite question de  
6 précision sur votre mémoire. À la page 12, vous  
7 mentionnez que : « Concernant la prise en compte  
8 des frais d'entretien et d'exploitation, les  
9 intervenants considèrent qu'il y a lieu de  
10 continuer la réflexion quant à la valeur à allouer  
11 à ces frais ». Est-ce que vous pouvez nous préciser  
12 dans quel forum cette réflexion pourrait être  
13 continuée?

14 R. Je... je pense que le meilleur forum,  
15 normalement... je ne sais pas s'il y aurait lieu...  
16 je ne sais pas si ce serait suffisant pour faire un  
17 dossier spécifique là-dessus. Peut-être qu'une  
18 tarifaire serait le bon forum parce que dans...  
19 dans un dossier spécifique, d'abord de toute façon  
20 il y a beaucoup moins d'intervenants et je ne pense  
21 pas que ce soit le bon. Ce serait d'avoir un  
22 dossier spécifique là-dessus probablement... non,  
23 c'est-à-dire ce serait mieux dans un dossier  
24 tarifaire d'après moi, mais avec... disons ça  
25 prendrait une preuve. Parce que juste traiter ça

1           comme dans le dossier actuel, je ne pense pas qu'on  
2           aurait pu aller assez au fond des choses.

3           (14 h 09)

4                       Je pense qu'il y aurait lieu d'avoir une  
5           meilleure justification du Transporteur à cet  
6           effet, parce que comme je l'ai un peu mentionné,  
7           c'est un peu, je dirais, un peu surprenant que,  
8           d'une part, que dans le dossier, d'abord dans le  
9           dossier... Excusez si je passe du coq à l'âne un  
10          peu là. Dans le dossier Micoua-Saguenay, ça avait  
11          été amené. Et encore là, on n'avait pas été dans le  
12          fond, sur le fond là-dessus. Et le Transporteur  
13          avait dit que ça n'étaient pas les mêmes objectifs  
14          qui étaient poursuivis. Ça n'avait pas été... ça  
15          n'avait pas les mêmes... les mêmes effets. Mais,  
16          par contre, quand on regarde que c'est utilisé dans  
17          le cadre comme Facteur C, dans le cadre d'un  
18          facteur C qui est le facteur de l'augmentation du  
19          réseau de transport.

20                      Alors, si on utilise le dix-neuf pour cent  
21          (19 %) pour dire qu'il faut ajouter de l'argent à  
22          la base de tarification qui est payée par tout le  
23          monde, ça m'apparaît une bonne indication que ça  
24          devrait être le bon chiffre. On ne peut pas dire,  
25          d'une part, on utilise le facteur... dans le cadre

1 du Facteur C on l'utilise, ça donne un chiffre.  
2 Mais, quand on arrive dans la comparaison des  
3 projets comme tels bien là c'est complètement autre  
4 chose.

5 Et complètement autre chose, comme je l'ai  
6 dit tout à l'heure, dans un cas, c'était un million  
7 deux cent mille (1,2 M\$). Là on passerait à cent  
8 cinquante-deux million (152 M\$). Alors, l'écart est  
9 tellement grand qu'il m'apparaîtrait qu'il y aurait  
10 peut-être quelque chose à voir là.

11 Q. [151] Merci.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [152] Trois petites questions de précision. La  
15 première, je vous amène à la page 3 de votre  
16 présentation. Mais, c'est à votre mémoire aussi là,  
17 mais je veux dire, on a la présentation sous les  
18 yeux. Vos recommandations quant au dossier la  
19 Romaine. Et je voulais juste vérifier ce que vous  
20 vouliez dire ici là. Vous aviez la première,  
21 évidemment : Considérer l'excédent de rendement  
22 devrait être enlevé... Je vais le reprendre.

23 [...] considérer tout excédent au  
24 montant maximum pouvant être assumé  
25 par le Transporteur comme un compte à

1 recevoir du producteur et créditer la  
2 base de tarification de ce même  
3 montant.

4 Ça, ça va.

5 Par ailleurs, il est prévu à l'Entente  
6 que dans le cas d'un report de la mise  
7 sous tension initiale, le Producteur  
8 devra rembourser au Transporteur  
9 l'excédent des frais financiers qui en  
10 découle. [...]

11 Là on parle bien des frais financiers qui découlent  
12 du compte d'écarts pour les projets qui sont en  
13 construction ou est-ce que vous parlez de d'autres  
14 frais financier?

15 Je veux juste savoir, quand vous dites  
16 « frais financiers » à quoi faites-vous référence  
17 exactement?

18 M. PAUL PAQUIN :

19 R. Les frais financiers, ici, je fais référence au  
20 fait que les frais financiers qui seraient liés à  
21 la contribution qui n'est pas versée.

22 Q. **[153]** O.K.

23 R. Il y a cinq cent millions (500 M\$) qu'il n'a pas  
24 versé sur la base de... c'est sur la base et sur la  
25 base de tarification, il y a un rendement qui est

1 là-dessus et c'est le rendement sur ce montant-là.

2 Q. **[154]** Parfait. À la suite quand vous dites :

3 Ainsi, si la Régie ne retient pas la  
4 recommandation des intervenants, elle  
5 devrait à tout le moins exiger que le  
6 Transporteur soit réputé avoir reçu  
7 l'excédent des frais financiers dû au  
8 report [...]

9 C'est toujours les mêmes frais financiers qui sont  
10 sur l'écart entre l'allocation maximale autorisée  
11 et la contribution qui était supposée être reçue?

12 R. Exact.

13 Q. **[155]** Parfait. Je voulais juste m'assurer qu'on ne  
14 parlait pas de deux choses différentes. Je vous  
15 amène ensuite à la page... enfin, les cinq millions  
16 (5 M\$) du CS23. Quand vous dites qu'il y a un cinq  
17 millions (5 M\$) que le Transporteur aurait dû  
18 savoir que, à partir de Micoua là... Attendez une  
19 minute, je vais vous trouver.

20 R. À la page 10. Page 10. En tout cas, sur ma page 10.  
21 Ah! C'est vrai.

22 Q. **[156]** On va commencer par 10 puis on ira ensuite à  
23 11.

24 R. Moi, j'ai... c'est parce que moi, je l'ai... je ne  
25 l'ai pas en PDF, je l'ai en Word.

1 Q. [157] O.K.

2 R. On n'a pas les mêmes pages.

3 Q. [158] Alors, ce que vous dites, c'est pas que ce  
4 cinq millions (5 M\$) là n'a pas été encouru, c'est  
5 qu'il n'a pas été encouru de façon prudente et il  
6 n'aurait pas dû encourir. Mais, vous ne niez pas  
7 qu'il y a un cinq millions (5 M\$) qui a été payé,  
8 c'est juste...

9 R. Non, non. Je ne doute pas parce que j'ai pris  
10 finalement la différence entre les coûts qui  
11 sont... que le Transporteur dit avoir dépensés  
12 jusqu'à maintenant et le coût qui apparaît au  
13 rapport annuel du Transporteur en décembre... pour  
14 décembre deux mille dix-sept (2017), la différence  
15 entre les deux.

16 Q. [159] Ça fait que quand les vérificateurs externes,  
17 dans une DDR, je ne me souviens plus laquelle, si  
18 c'est 3 ou 4 là, mais je pense que c'est 3 où on  
19 disait qu'il y avait des vérificateurs externes qui  
20 arrivaient avec le chiffre de vingt-deux millions  
21 (22 M\$). Vous ne remettez pas en cause le vingt-  
22 deux millions (22 M\$). Vous dites simplement qu'il  
23 y a un cinq millions (5 M\$) de ça qui n'aurait pas  
24 dû être encourus?

25 R. Exact.

1 Q. [160] Parfait. Et le dernier, concernant les  
2 interconnexions. C'est une question qui est peut-  
3 être plus philosophique là, je ne le sais pas. Il  
4 faut faire attention avec mes questions  
5 philosophiques.

6 (14 h 14)

7 Est-ce que c'est possible de regarder  
8 seulement les répartitions de coûts des  
9 interconnexions sans faire référence aux autres  
10 répartitions de coûts? Est-ce que ce n'est pas un  
11 jeu... il faut que ce soit comblé à quelque...  
12 t'sais, il n'y a pas... Ça pourrait faire un vide.  
13 Un petit peu comme si on révisait le taux de  
14 rendement puis on ne pourrait pas regarder juste  
15 les risques financiers. Il faudrait regarder  
16 l'ensemble du taux de rendement.

17 Est-ce qu'on doit... Est-ce que c'est  
18 possible de même regarder juste la répartition de  
19 coûts liés aux interconnexions? Est-ce que ça ne  
20 risque pas d'amener une difficulté dans la  
21 méthodologie globale de la répartition de coûts?

22 R. Disons il faudrait... il faudrait revoir l'analyse  
23 qui a été faite là-dessus en deux mille neuf  
24 (2009), mais de mémoire là, même si je n'y ai pas  
25 participé d'une façon... j'ai quand même lu cette

1           décision-là de déjà un certain temps, au moins ça  
2           fait deux ans. Et il y avait une portion spécifique  
3           qui était les interconnexions et ça avait l'air  
4           d'être assez... assez autonome, si on veut. Je  
5           pense que ça pouvait se traiter d'une façon  
6           spécifique, sans nécessairement traiter le restant.  
7           Et d'autre part, la situation a tellement changé  
8           depuis ce temps-là. Comme ça avait été mentionné la  
9           première fois qu'on l'avait amené que, par exemple,  
10          il y a eu des modifications par le gouvernement à  
11          l'effet que le Distributeur n'avait plus le droit  
12          d'exporter.

13                        Donc, pour le Distributeur, les  
14          interconnexions, en termes d'exportation, ça ne  
15          vaut plus rien. Pour en termes d'importation, c'est  
16          très limité. Et il y a des interconnexions qui ont  
17          été faites, comme entre autres, celles avec  
18          l'Ontario et s'il y en a d'autres à venir, elles  
19          sont faites spécifiquement pour l'exportation.

20                        Alors, c'est un peu dans ce cadre-là, là  
21          que... Et il m'apparaît dans ce cadre-là que la  
22          répartition pourrait uniquement focuser sur les  
23          interconnexions.

24          Q. **[161]** Parfait. Je vous remercie beaucoup. Ça va  
25          être l'ensemble de mes questions. Avez-vous un

1 réinterrogatoire, Maître Pelletier?

2 Me PIERRE PELLETTIER :

3 Non, je n'en ai pas et je vous remercie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [162] Merci. Alors, vous êtes remercié et vous êtes  
6 maintenant libéré. Merci beaucoup de votre  
7 collaboration.

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Merci.

10

11 PREUVE DE LA FCEI

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux  
14 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Pendant que  
15 monsieur Gosselin prend place donc nous allons  
16 travailler avec la pièce C-FCEI-0010 qui est la  
17 présentation de la FCEI qu'on va coter, bien qui  
18 est déjà cotée. D'ailleurs, qui a été déposée il y  
19 a quelques minutes sur le SDÉ, de même que la pièce  
20 de la preuve, C-FCEI-0008.

21 Alors, commençons par le début. Madame la  
22 Greffière, si on veut assermenter monsieur  
23 Gosselin.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)  
2 jour du mois décembre, A COMPARU :

3

4 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
5 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

6

7 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 Q. **[163]** Alors, merci, Madame la Greffière. Bonjour,  
12 Monsieur Gosselin.

13 M. ANTOINE GOSSELIN :

14 R. Bonjour.

15 Q. **[164]** Alors, vous avez au dossier, je comprends,  
16 préparé ce qui est le mémoire, la preuve de la FCEI  
17 qui est sous la cote C-FCEI-0008, de même que la  
18 présentation PowerPoint qui résume la position de  
19 la FCEI sous C-FCEI-0010. Vous avez bien préparé le  
20 tout?

21 R. Oui.

22 Q. **[165]** Le tout représente la position de la FCEI?

23 R. Oui.

24 Q. **[166]** Et je comprends que vous adoptez ces  
25 documents pour valoir comme preuve écrite en

1 l'instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[167]** Merci. Alors, je vous laisse faire votre  
4 présentation.

5 R. Merci. Alors, bonjour à tous. Alors, d'emblée, je  
6 vous annonce que maître Fréchette va bientôt  
7 pouvoir aller travailler sur sa plaidoirie, ça ne  
8 sera pas très très long. J'ai deux sujets à aborder  
9 aujourd'hui.

10 Le premier, c'est la question du revenu  
11 requis et un peu comme l'AQCIÉ et le CIFQ l'a  
12 abordé un peu plus tôt, la surévaluation historique  
13 de la base de tarification puis les impacts sur le  
14 revenu requis.

15 Alors, ce qu'on observe, c'est que sur les  
16 cinq dernières années, en moyenne, la surévaluation  
17 de la base de tarification a amené des... des  
18 excédents de revenus requis autorisés de l'ordre de  
19 cinquante-quatre millions (54 M\$) qui découlait  
20 d'une surévaluation de la base de tarification de  
21 trois cent vingt-quatre millions (324 M\$).

22 (14 h 20)

23 De ce trois cent vingt-quatre millions  
24 (324 M\$) il y en a à peu près les deux tiers qui  
25 étaient dû à une surévaluation du solde de départ,

1 la base de tarification et à peu près le tiers qui  
2 était dû à des immobilisations... des mises en  
3 service moins importantes que prévues en cours  
4 d'année.

5 Alors, bon, évidemment, ce n'est pas la  
6 première année dont on parle de ça. C'est un  
7 problème qui est récurrent. Et on nous a à  
8 plusieurs reprises, je pense que vous le savez, dit  
9 que c'était la dernière année qu'on avait ce  
10 problème-là et puis que les choses étaient  
11 maintenant rentrées dans l'ordre parce qu'on avait  
12 mis en place toutes sortes de mesures pour régler  
13 le problème. On a un petit peu le même message que  
14 cette année. On veut bien le croire comme à toutes  
15 les années, mais on reste toujours un petit peu  
16 craintif à ce niveau-là.

17 Alors, le Transporteur nous a quand même  
18 présenté ses mises en service de l'année de base,  
19 dont plusieurs sont arrivées au moment où il avait  
20 été prévu pour des sommes assez importantes. Alors,  
21 c'est une bonne nouvelle. On espère que c'est un  
22 indicateur qu'effectivement il y a des... une  
23 amélioration tangible qui va survenir au niveau de  
24 la prévision des mises en service.

25 On note quand même un élément contextuel

1 qui est que ce qu'on observe, c'est qu'au trente  
2 (30) novembre cette année, on est quand même deux  
3 cents millions de dollars (200 M\$) en mises en  
4 service inférieurs à ce que l'année de base  
5 prévoit. Alors, comme je disais tout à l'heure,  
6 c'est une bonne nouvelle de voir qu'il y a beaucoup  
7 de mises en service qui se sont faites au bon  
8 moment, puis des mises en service importantes. Mais  
9 à ce stade-ci, ce n'est pas assez pour nous  
10 rassurer par rapport à la fiabilité des prévisions  
11 de la base de tarification ni en ce qui a trait au  
12 niveau du solde de départ et ni en ce qui a trait à  
13 la base de tarification moyenne qui résultera en  
14 deux mille vingt (2020).

15 Maintenant, sur la question de l'indicateur  
16 d'impact IFD pour la liaison avec le MTÉR. Alors,  
17 il y a deux éléments que je veux aborder. Le  
18 premier, c'est que le Transporteur, bon, a proposé  
19 le retrait carrément de cet indicateur-là du  
20 mécanisme incitatif et de répartir au fond la  
21 pondération sur les autres indicateurs. Et une des  
22 propositions que, nous, on a fait, c'est de dire,  
23 bien, les... Parce que, bon, je ne prends pas de  
24 recul, là. Un des éléments de l'argumentaire du  
25 Transporteur, c'était de dire, ma base de données

1 n'est pas mature, il y a de l'instabilité, même les  
2 données historiques sont appelées à changer, donc  
3 je ne peux pas me fixer des cibles puis que,  
4 éventuellement, tout risque de changer.

5           Donc, ça nous apparaît être une  
6 préoccupation légitime en termes de pouvoir  
7 comparer les résultats avec les cibles puis les  
8 seuils qu'on s'était fixés. Alors, ce qu'on  
9 proposait comme solution, c'est de dire que, au  
10 lieu de fixer les cibles en niveau absolu, bien,  
11 fixons-les en niveau relatif par rapport à la  
12 valeur qu'auront les données historiques pour  
13 chacun des indicateurs à ce moment-là, au moment où  
14 on les rapportera au rapport annuel de chacune des  
15 années.

16           Et le Transporteur a répondu à ça qu'on ne  
17 pouvait pas faire ça parce que, en mettant à jour  
18 les données historiques, on va changer les moyennes  
19 puis on va changer la variabilité des données  
20 aussi. Donc, si on a des données plus variables,  
21 bien, ça nous prend des seuils qui sont plus  
22 souples disons. Disons-le comme ça.

23           Alors, deux éléments de réponse par rapport  
24 à ça. C'est à la diapositive 4 s'il vous plaît.  
25 Donc, le premier, c'est que la variation de la

1 moyenne, ce n'est pas un problème en soi, c'est  
2 même... l'idée d'avoir des seuils relatifs, c'est  
3 justement pour tenir compte que les moyennes  
4 historiques risquent de changer. Alors, c'est toute  
5 l'idée de la proposition. Puis pour ce qui est de  
6 la hausse de la variabilité, bien, ce qu'on a  
7 observé dans les données, c'est que, pour  
8 l'essentiel, ça venait d'une des variables de  
9 l'indicateur d'impact IFD qui est le coût des  
10 travaux où il y a une donnée aberrante en deux  
11 mille treize (2013) clairement, on attend une  
12 réponse en engagement là-dessus, mais si on fait  
13 l'exercice d'exclure cette variable-là, de  
14 l'indicateur, on se rend compte là, voyez, la  
15 première ligne du tableau qui est à l'écran, c'est  
16 les données de l'année dernière qui étaient dans la  
17 décision de la Régie. Donc, où on avait une moyenne  
18 de trois mille (3 000) pour l'indicateur impact IFD  
19 puis un coefficient de variation... un coefficient  
20 de variation qui est, dans le fond, le ratio entre  
21 l'écart-type et la moyenne, de cinq point six pour  
22 cent (5,6 %).

23 (14 h 25)

24 Et si on regarde, pour la présente cause  
25 tarifaire, avec les données mises à jour, si on

1       exclut le coût des travaux, bien, on se retrouve  
2       avec un coefficient de variation de quatre point  
3       six pour cent (4,6 %). Donc, en terme de  
4       variabilité de l'indicateur, on est à peu près au  
5       même endroit.

6                Euh... et puis... bien, j'ai rajouté une  
7       autre ligne, ici, où on exclut à la fois le coût  
8       des travaux et la durée. La durée, je vais y  
9       revenir à la diapositive suivante. Et on voit,  
10      qu'encore une fois, on est là, dans le même ordre  
11      de grandeur.

12              Donc, le problème, il vient, réellement,  
13      d'une aberration dans les données. Il ne vient pas  
14      du fait que de mettre à jour les données  
15      historiques et susceptibles de déstabiliser à ce  
16      point-là l'indicateur.

17              Maintenant, l'autre point par rapport à  
18      l'indicateur d'impact IFD, à la diapositive  
19      suivante, c'est relatif, justement, à la variable  
20      de durée. Nous, on pense que la variable ne devrait  
21      pas être utilisée, quelque soit l'indicateur qu'on  
22      retient, que ça soit la dernière proposition du  
23      Transporteur ou les suggestions de la Régie ou...  
24      en tout cas, les scénarios avancés par la Régie, ce  
25      que nous, on propose.

1                   Peu importe, ça ne devrait pas être utilisé  
2 parce que... parce que c'est clairement une donnée  
3 qui est endogène. Le Transporteur l'a mentionné  
4 dans son témoignage. Les durées, ce n'est pas  
5 simplement le fait que c'est long à réparer, c'est  
6 que, des fois, on ne priorise pas le travail puis  
7 on laisse une certaine défaillance en suspens, un  
8 certain temps, parce que, de toute façon, il n'y a  
9 pas d'intérêt à nécessairement, à la régler  
10 rapidement ou, en tout cas...

11                   À tout le moins, ce n'est pas la priorité  
12 qui est donnée dans la gestion globale des actifs.  
13 Puis une des critiques que le Transporteur faisait  
14 de l'indicateur impact IFD dans son ensemble,  
15 c'était... puis là, j'ai indiqué la citation ici,  
16 c'était que :

17                   Afin d'avoir un effet positif sur  
18 l'indicateur, le Transporteur devrait  
19 établir des stratégies de maintenance  
20 visant l'amélioration des critères  
21 d'impact. Ceci amènerait le  
22 Transporteur à s'écarter de son modèle  
23 de gestion des actifs qui permet de  
24 cibler les bonnes interventions en  
25 fonction de la matrice de risque des

1                                   équipements.

2           Alors, ce même argument-là peut, selon nous, être  
3           fait directement à la variable de durée. On a le  
4           Transporteur qui nous a dit, en contre-  
5           interrogatoire : « J'ai, effectivement, des durées  
6           très longues. J'ai des durées plus courtes, c'est  
7           parce que c'est la bonne stratégie de gestion. Ça  
8           ne fait que refléter ma bonne stratégie de gestion,  
9           donc de priorisation des actifs... des activités de  
10          maintenance.

11                           Évidemment, si on a la variable de durée,  
12          dans un indicateur, bien, une façon très simple  
13          d'améliorer l'indicateur, c'est de changer cette  
14          priorisation-là puis dire : Bien, ces maintenances-  
15          là que je laisse aller pendant trois, quatre, cinq,  
16          six mois, cinq ans, bien, je sais qu'elles ne sont  
17          pas nécessaires tout de suite, mais je vais les  
18          faire tout de suite quand même, je veux mettre  
19          quelque chose d'autre de côté puis comme ça, je  
20          vais pouvoir réduire considérablement ma mesure de  
21          durée.

22                           Alors, c'est évident qu'il y a un incitatif  
23          à changer les activités ou les stratégies globales  
24          de maintenance. Et, puisque le Distributeur... le  
25          Transporteur, pardon, dit que ce qu'on observe,

1 c'est déjà l'optimalité, bien, nécessairement, de  
2 dévier de l'optimalité.

3 Alors, tant et aussi longtemps qu'on n'aura  
4 pas été en mesure d'extraire des variables de  
5 durée, la portion qui est, finalement, tout  
6 simplement, qui relève de la priorisation, je pense  
7 que c'est une mauvaise idée d'avoir cette variable-  
8 là dans les indicateurs qu'on va utiliser.

9 Donc, on recommande de... voilà, de  
10 l'exclure là, quelque soit le scénario retenu. Et  
11 ça conclut les commentaires que je voulais vous  
12 faire.

13 (14 h 30)

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Voilà, ça complète. Merci beaucoup, Monsieur  
16 Gosselin. Il est prêt à être contre-interrogé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors juste pour être sûre. Maître Cadrin,  
19 avez-vous des questions? Pas de questions. Maître  
20 Pelletier, pas de questions. Maître Fréchette, pas  
21 de questions non plus?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Non, je vous remercie. Je vais pouvoir aller me  
24 mettre au travail. Merci.

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [168] Maître De Repentigny? Une question,  
4 évidemment. Si on enlève la durée... je vais vous  
5 amener à la proposition du Transporteur, mais qui  
6 pourrait être également les autres suggestions. Je  
7 veux juste voir comment vous, vous voyez ça. Là,  
8 pour l'instant, il y avait quatre critères à... si  
9 vous prenez, je m'excuse... Madame la Greffière.  
10 Non, c'était la présentation de ce matin, qui est  
11 102 ou 103. 103. C'était le panel 1, soutien aux  
12 réponses à la question de la Régie, une lettre du  
13 quatre (4) décembre. 102. La dernière page, Madame  
14 la Greffière. Merci. Alors c'est pas... là, c'est  
15 juste que ça sert d'exemple, là.

16 Là, on voit qu'il y avait quatre critères.  
17 On avait divisé la pondération... les douze point  
18 cinq (12,5) points, la pondération en quatre  
19 critères. Je veux juste bien comprendre, ce que,  
20 vous, vous feriez c'est que vous enlèveriez le  
21 critère « durée ». Est-ce qu'à ce moment-là vous  
22 répartissez le trois pour cent (3 %) sur les  
23 autres? Donc, ce serait quatre points, quatre  
24 points et quatre point, cinq points?

25

- 1 M. ANTOINE GOSSELIN :
- 2 R. Bien si c'est cette...
- 3 Q. **[169]** Par exemple.
- 4 R. Si c'est cette voie-là que vous voulez...
- 5 Q. **[170]** Je comprends que...
- 6 R. ... poursuivre, oui, ça pourrait être ça, mais bon
- 7 il y a les... il y avait les autres quand même
- 8 variables qui étaient dans l'indicateur initial
- 9 qui, je pense, peuvent être... peuvent être
- 10 retenues aussi.
- 11 Q. **[171]** Ça fait qu'on pourrait garder l'impact IFD,
- 12 mais enlever... je veux juste comprendre.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[172]** Est-ce que vous voulez qu'on garde impact
- 15 IFD, mais qu'on enlève le critère « durée » dans
- 16 son calcul?
- 17 R. Euh... exact, exact.
- 18 Q. **[173]** O.K.
- 19 R. Ça peut... bien écoutez, honnêtement, il y a plein
- 20 de possibilités, là, puis de dire... c'est pas si
- 21 évident que ça, à mon sens, qu'il y en a une qui
- 22 est tant supérieure que ça aux autres, là. Mais...
- 23 mais ce qui est très clair c'est qu'il ne devrait
- 24 pas y avoir de durée nulle part.
- 25 Q. **[174]** Mais votre préférence à vous, là, je parle.

1 R. Oui.

2 Q. **[175]** À la FCEI, là, ce serait de dire : on garde  
3 impact IFD, sept critères, mais on enlève celui de  
4 la durée, donc on calcule de la même façon, mais on  
5 arrive avec des nouvelles cibles. Évidemment, une  
6 nouvelle cible seuil parce que, évidemment, ça ne  
7 se calcule plus de la même façon.

8 R. Oui.

9 Q. **[176]** Est-ce que c'est celle-là que vous préférez?  
10 Est-ce que c'est celle-ci? Est-ce que c'en est  
11 d'autres? Parce qu'effectivement, là, ce qu'on a  
12 voulu regarder c'est différents types de scénarios.  
13 Si vous aviez à les coter en ordre de préférence ce  
14 seraient lesquels?

15 R. Bien écoutez, je pars quand même du principe que  
16 vous avez rendu une décision dans le dernier  
17 dossier, puis vous avez choisi cet indicateur-là.  
18 Et donc, j'aurais tendance à essayer de m'y coller  
19 autant que possible. La durée, à mon sens... À ce  
20 moment-là, je... dans la décision que vous aviez  
21 rendue l'année dernière, il y avait une demande de  
22 régler le problème au niveau de la variable de  
23 durée, puis finalement ça n'a pas pu être réglé.  
24 Donc, c'est pour ça que je pense que ce serait  
25 justifié ici de le modifier. Ensuite, bien

1 effectivement j'aurais tendance à garder... garder  
2 tout le reste, là.

3 Q. [177] Est-ce que vous repartez de deux mille  
4 quatorze (2014) pour enlever la donnée  
5 extraordinaire...

6 R. Bien... bien...

7 Q. [178] ... je ne me souviens plus, il y a un terme  
8 statistique, là.

9 R. Non, non, mais oui, c'est ça. Effectivement, cette  
10 durée de coût-là doit être enlevée, là, donc ça  
11 veut dire soit d'enlever la variable de coût aussi,  
12 soit de commencer en deux mille quinze (2015).  
13 Effectivement, comme... je pense qu'en commençant  
14 en deux mille quinze (2015) ça donne plus,  
15 effectivement, de stabilité aux données. La  
16 tendance est... parce que même en enlevant la  
17 variable de coût et la variable de durée, si vous  
18 commencez en deux mille... c'était treize (2013),  
19 vous avez effectivement une tendance. Je pense que  
20 le Transporteur a raison là-dessus. Par contre, si  
21 vous commencez en deux mille quinze (2015), deux  
22 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018),  
23 vous avez... vous n'avez plus vraiment de tendance  
24 à la hausse, donc ça...

25 Q. [179] Ça fait que là, est-ce que vous proposez

1 qu'on garde coût, mais qu'on commence en deux mille  
2 quinze (2015) ou qu'on enlève la variable coût?

3 R. Je pense que si on commence en deux mille quinze  
4 (2015) on peut garder la variable de coût parce que  
5 le problème d'aberration de donnée est réglé. Donc,  
6 si je peux peut-être...

7 Q. **[180]** Résumer?

8 (14 h 35)

9 R. Oui. Donc, toutes les mêmes variables sauf la  
10 variable de durée.

11 Q. **[181]** Oui.

12 R. Et sur deux mille quinze (2015) à deux mille dix-  
13 huit (2018).

14 Q. **[182]** Parfait. Je vous remercie beaucoup. Ça va  
15 être l'ensemble des questions. Vous avez un  
16 réinterrogatoire?

17 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[183]** On parle de la donnée deux mille quatorze  
19 (2014). On parle d'aberration de données. Moi,  
20 j'avais la donnée atypique. Celle pour laquelle on  
21 attend des explications dans l'engagement. Alors,  
22 ceci étant dit, tout ceci sous réserve de ce qu'on  
23 verra, mais je pense que... je comprends que...  
24 Est-ce que le résultat qu'on aura dans la réponse à  
25 l'engagement serait susceptible d'avoir un impact

1 sur ce que vous venez d'affirmer ici?

2 R. Bien, c'est quand même... L'engagement peut... pour  
3 avoir déjà un peu joué avec des données, ça peut  
4 amener beaucoup de travail, si on veut essayer de  
5 comprendre ce qui s'est passé. Des fois, on sait  
6 quand on commence, mais on ne sait pas quand on  
7 finit. À moins que ce soit une erreur cléricale  
8 d'entrée de données. Mais sinon, bien, ça peut  
9 aller rapidement, ça peut être long. Donc, c'est  
10 peut-être pas pratique dans l'échéance qu'on a  
11 d'attendre la réponse à cette question.

12 Q. **[184]** O.K. Je vous remercie. Si on peut libérer  
13 monsieur Gosselin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Turmel. Merci beaucoup, Monsieur  
16 Gosselin. Vous êtes maintenant libéré. Je pense  
17 qu'avec ça, ça va terminer pour aujourd'hui. On  
18 suspendrait les procédures. Maître Fréchette ainsi  
19 que tous les autres vont pouvoir aller commencer à  
20 travailler sur le deuxième point. Et demain matin,  
21 on se revoit avec la preuve... à neuf heures (9 h)  
22 avec la preuve de l'AHQ-ARQ. C'est bon. Merci  
23 beaucoup. À demain.

24 AJOURNEMENT

25

---

1

2 SERMENT D'OFFICE :

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
7 moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
8 Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

---

Sténographe officiel. 200569-7